^Aqidatou Abi Ja^fari t-Tahawiyy

Traité de la croyance
de *Abou Ja^far At-Tahawiyy*

Section des Recherches et des Etudes
Islamiques
de l'Association des Projets de
Bienfaisance Islamiques

Première Edition

2014 / 1435 H



Imprimé et édité par

DARUL-MASHARI^ CO

pour imprimiere, édition, et distribution

Beyrouth - Liban

Addresse: Mazraa, Barbour, Rue Ibn Khaldoun, Immeuble Ikhlas
Télefax: 00961 1 304 311
P.O.Box: 14-5283 Beyrouth - Liban



email: dar.nashr@gmail.com
www.dmcpublisher.com

^Aqidatou Abi Ja^fari t-Tahawiyy
Traité de la croyance de *Abou Ja^far At-Tahawiyy*

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Ceci est l'énoncé de la présentation de la croyance de *Ahlou s-Sounnah wa l-Jama^ah* selon la voie des savants de la communauté: *Abou Hanifah An-Nou^man Ibn Thabitin Al-Koufiyy, Abou Youçouf Ya^qoub Ibnou Ibrahim Al-'Ansariyy* et *Abou ^Abdi l-Lahi Mouhammad IbnAl-Haçan Ach-Chaybaniyy*, que l'agrément de *Allah* soit sur eux tous, c'est l'énoncé de ce qu'ils ont eu pour croyance concernant les fondements de la religion et l'énoncé de ce qu'ils ont pour croyance pour le Seigneur des mondes»

Commentaire: *At-Tahawiyy* dit que cette épître est l'énoncé de la présentation de la croyance de *Ahlou s-Sounnah wa l-Jama^ah* selon ce qu'ont décrété *Abou Hanifah, Abou Youçouf Ya^qoub Ibn Ibrahim* et *Abou ^Abdi l-Lahi Mouhammad IbnAl-Haçan Ach-Chaybaniyy*, du fait qu'il a fondé les expressions constituant cette épître sur la méthode de ces trois Imams. Toutefois du point de vue du sens, ceci est la voie de l'ensemble des Gens de la vérité, les gens de *Ahlou s-Sounnah wa l-Jama^ah*, tous sans exception. *Ahlou s-Sounnah wa l-Jama^ah*, ce sont les compagnons et toute personne qui les a suivis dans la croyance, même si elle fut défaillante du point de vue des actes pratiques dans de vastes proportions.

At-Tahawiyy a mentionné ces savants en particulier parce que lui-même était sur la voie de l'Imam *Abou Hanifah*, que *Allah* l'agrée, du point de vue des sciences annexes de la jurisprudence. Pourtant ce traité de croyance n'est pas spécifique de ces savants-là, c'est la croyance de tout *Ahlou s-Sounnah wa l-Jama^ah*.

Il a dit dans l'ouverture de ce traité de croyance: **«Ceci est l'énoncé de la présentation de la croyance de *Ahlou s-Sounnah wa l-Jama^ah*»**. Il a dit cela en raison de la parole de *Allah ta^ala* à Son prophète:

﴿ قُلْ هَٰذِهِۦ سَبِيلِيٓ أَدْعُوٓاْ إِلَى ٱللَّهِۚ عَلَىٰ بَصِيرَةٍ أَنَا۠ وَمَنِ ٱتَّبَعَنِي ﴾

(*qoul hadhihi sabili 'ad^ou 'ila l-Lahi ^ala basiratin ana wa man ittaba^ani*) *[sourat Youçouf / 108]* ce qui signifie: **«Dis: Ceci est ma voie** (*sounnah*): j'appelle à la religion agréée par ***Allah*, avec raison comme témoin, moi et ceux qui m'ont suivi»**. La *Sounnah* est donc une expression qui fait référence à la voie. [عَلَى بَصِيرَةٍ] (*^ala basirah*) **signifie que rien de ce qui nous est parvenu par l'Islam n'est quelque chose que la raison saine réfute. Quant à la signification de** *Al-Jama^ah*, ce sont ceux qui l'ont suivi sur la voie de sa communauté.

«de ce qu'ils ont pour croyance pour le Seigneur des mondes» c'est-à-dire ce qu'ils ont pour religion et ce par quoi ils demandent la récompense de la part de Celui à Qui appartiennent les mondes.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous disons concernant la croyance en l'unicité de *Allah*, en ayant cela pour croyance par la réussite que

Allah accorde: _Allah_ est unique, Il n'a pas d'associé»

Commentaire: Sa parole **«Nous disons concernant la croyance en l'unicité de _Allah_»** signifie: je commence par le *tawhid* car c'est le premier discours qu'il est un devoir d'adresser aux personnes responsables et c'est avec cela qu'ont été descendus les Livres célestes et à quoi ont appelé les prophètes et les messagers, ceux qui ont eu sur leurs mains les miracles hors de portée de la capacité des créatures, comme par exemple le feu qui est devenu fraîcheur et paix pour *Ibrahim*, ou le bâton de *Mouça* qui s'est transformé en un véritable serpent qui se déplace, ou encore le vent, les oiseaux et les *jinn* qui ont été soumis à *Soulayman*, ou encore les montagnes qui ont fait du *tasbih* ou le fer qui est devenu souple pour *Dawoud*, ou encore la chamelle qui est sortie de la roche pour *Salih*, ou le retour à la vie des morts pour ^*Iça*, ou la lune qui s'est fendue en deux et l'eau qui est sortie d'entre les doigts ou encore le mouton empoisonné qui a parlé ou le témoignage du loup, ou encore le *tasbih* de la nourriture dans la main, tout cela ayant été accordé à notre maître *Mouhammad* ﷺ que *Allah* l'honore lui ainsi que tous ses frères les prophètes et les messagers, tous ont appelé au *tawhid*. Preuve en est la parole de *Allah ta^ala*:

﴿وَمَآ أَرۡسَلۡنَا مِن قَبۡلِكَ مِن رَّسُولٍ إِلَّا نُوحِيٓ إِلَيۡهِ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّآ أَنَا۠ فَٱعۡبُدُونِ ٢٥﴾

(*wa ma 'arsalna min qablika min raçoulin 'il-la nouhi 'ilayhi 'annahou la 'ilaha 'il-la 'ana fa^boudoun*) *[sourat Al-'Anbiya' / 25]* ce qui signifie: **«Nous n'avons pas envoyé de messager avant toi sans que Nous lui ayons révélé**

qu'il n'est de dieu que Moi. Alors adorez-Moi».

Il y a dans sa parole **«en ayant cela pour croyance»** le rejet des hypocrisies et la confirmation de la foi car l'hypocrisie s'accompagne de la reconnaissance par la parole mais ne s'accompagne pas de la reconnaissance catégorique par le cœur. Ainsi la foi (*al-'iman*), la croyance en la véracité (*at-tasdiq*) et la croyance (*al-'i^tiqad*), tout cela a lieu par le cœur. *Allah ta^ala* dit au sujet de ceux qui ont reconnu par la langue mais pas par le cœur:

[﴿ قَالُوٓاْ ءَامَنَّا بِأَفْوَٰهِهِمْ وَلَمْ تُؤْمِن قُلُوبُهُمْ ﴾] (*qalou 'amanna bi'afwahihim wa lam tou'min qouloubouhoum*) *[sourat Al-Ma'idah /41]* ce qui signifie: **«Ils ont dit «Nous avons eu foi» avec leurs langues mais leurs cœurs n'ont pas eu foi»**. Dans sa parole **«en ayant pour croyance»**, il y a la précision que la parole à elle seule ne suffit pas selon le jugement de *Allah* sans la croyance. Ainsi, quelqu'un ayant prononcé les deux témoignages sans avoir cru en leur sens en son for intérieur est musulman pour nous mais n'est pas musulman selon le jugement de *Allah*.

Il a dit: **«par la réussite que *Allah* accorde»** car le fait de parvenir à ce que *Allah* agrée a lieu par le fait que *Allah* nous accorde la réussite et la bonne guidée. C'est cela la voie de *Ahlou s-Sounnah wa l-Jama^ah* et c'est conforme à ce que dit notre Seigneur *^azza wa jall*: [﴿ وَٱلَّذِينَ جَٰهَدُواْ فِينَا لَنَهْدِيَنَّهُمْ سُبُلَنَا ﴾] (*wa l-ladhina jahadou fina lanahdiyannahoum souboulana*) *[sourat Al-^Ankabout / 69]* ce qui signifie: **«Et ceux qui auront fourni un effort sincèrement par recherche de Mon agrément, Je leur**

accorde la réussite et la capacité à obéir et Je les guide vers le bien».

La signification de la parole de l'auteur: **«l'Unique»** (*Al-Wahid*) au sujet de *Allah* a été expliquée par le fait qu'Il est Celui Qui n'a pas d'associé concernant Son Être, Ses attributs et Ses actes.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Rien n'est tel que Lui».

Commentaire: c'est-à-dire qu'il n'existe pas une seule chose qui Lui soit semblable, que ce soit à tous points de vue ou à certains points de vue. Ainsi, la similarité peut être soit à tous points de vue; c'est ce qui est visé quand on parle de similarité dans l'absolu, soit à certains points de vue; c'est ce qui est visé par certaines expressions: si l'on dit que Untel est tel que Untel en voulant dire qu'il est semblable à lui par certains aspects, ceci est une similarité partielle. Quant à ce qui est de l'ordre de l'absolu, c'est lorsqu'il peut le remplacer. On dit: Untel est tel que Untel et il s'agit là d'une similarité absolue. Or on peut employer le terme de similarité même si ce n'est pas une similarité absolue mais ceci vaut pour les créatures. Mais concernant le Créateur, on ne dit pas que *Allah* est semblable à telle chose en telle chose. Quant à la correspondance des termes, elle ne constitue pas une similarité. Ainsi ce n'est pas une similarité entre le Créateur et les créatures que de dire de *Allah* qu'Il est vivant et concernant une créature qu'elle est vivante. Ou de dire que *Allah* existe et qu'une créature existe. En effet, l'existence de *Allah ta^ala* n'est pas comme notre

existence qui, elle, est entrée en existence. L'existence de *Allah* est propre à Lui-même, elle n'a besoin de rien, alors que toute chose a besoin de Lui. La similarité qui est niée au sujet de *Allah,* c'est la similarité concernant la signification. Ainsi, la parole des philosophes est infondée lorsqu'ils disent qu'on ne dit pas au sujet de *Allah* qu'Il est vivant, qu'Il est éternel sans fin, qu'Il est puissant, qu'Il entend, qu'Il voit, ni qu'Il parle.Certains d'entre eux prétendent ainsi que cela impliquerait la similarité. En effet, il ne s'agit pas d'une similarité mais d'une correspondance de termes. On emploie ces expressions au sujet de *Allah ta^ala*: qu'Il existe, qu'Il est vivant, qu'Il entend, qu'Il voit, qu'Il parle, qu'Il a une volonté, qu'Il a une science et on utilise également ces termes pour autre que Lui car il y a une correspondance de termes et non de sens. Cela ne conduit donc pas à une assimilation ni à une association.

Remarque importante: Deux êtres sont dits semblables lorsque chacun d'eux peut prendre la place et se substituer à l'autre. C'est l'usage le plus courant de ce terme. Si par exemple il y avait deux savants, chacun des deux pouvant remplacer l'autre, on dira alors qu'ils sont semblables.

Information précieuse: La science du *tawhid* s'appelle également la science de la parole parce que le principal objet de recherche de cette science dans le passé fut la question concernant l'attribut de la parole. Il y a eu en effet de grands débats entre *Ahlou s-Sounnah* et les *mou^tazilah*. Il est même arrivé qu'un calife

Abbasside a adopté leur parole-la parole des *mou^tazilah*- et a lui aussi dit que le *Qour'an* est créé. Celui qui ne disait pas comme lui que le *Qour'an* est créé, il le torturait. C'est tout ce qu'il a retenu des *mou^tazilah* mais il ne les a pas suivi dans d'autres égarements, comme lorsqu'ils prétendent que c'est l'esclave qui crée ses actes.

Les *mou^tazilah* niaient carrément l'attribut de *Allah* de la parole. Quant aux *hachawiyyah*[1], à savoir les *moujassimah*[2] comme *Ibnou Taymiyah* ou comme ceux qui l'ont devancé et ceux qui l'ont suivi après cela, ils disent que *Allah* a une parole mais que Sa parole serait constituée de lettres et de sons qui se produiraient puis prendraient fin mais qu'Il serait ainsi de toute éternité. Selon cette prétention qui est la leur, ils L'ont considéré semblable aux humains, gloire à *Allah* Qui est exempt de tout cela.

Les gens de la vérité sont restés fermes sur leur croyance, à savoir que *Allah* parle d'une parole qui est un attribut éternel, exempt de début et exempt de fin, qui n'est pas de lettres ni de sons. Ila fait descendre des livres sur certains de Ses prophètes qui sont récités avec des lettres et qui sont des expressions qui indiquent Sa parole propre qui n'est pas de lettres ni de sons. En effet, s'il n'y avait pas cette distinction entre la parole qui consiste en ces expressions révélées et la parole qui est un attribut exempt de début, propre à l'Être de *Allah*, ceux

(1) ceux qui attribuent à *Allah* le corps mais se défendent de le dire explicitement.
(2) ceux qui attribuent à *Allah* le corps.

qui ont entendu ces termes descendus seraient *kalimou l-Lah*[1] tout comme *Mouça* est *kalimou l-Lah*, or ceci n'est pas possible. Sa parole *ta^ala* indique cela également:

﴿ وَإِنْ أَحَدٌ مِّنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ٱسْتَجَارَكَ فَأَجِرْهُ حَتَّىٰ يَسْمَعَ كَلَٰمَ ٱللَّهِ ﴾

(*wa 'in 'ahadoun mina l-mouchrikina stajaraka fa'ajirhou hatta yasma^a kalama l-Lah*) [sourat At-Tawbah / 6]. C'est-à-dire que *Allah* a ordonné à Son prophète que si un associateur demandait une garantie de sécurité pour venir chez les musulmans entendre le *Qour'an*, qu'on lui octroie cette garantie puis, s'il n'entre pas en Islam après cela, qu'on le fasse parvenir à son lieu d'origine dans sa région.

De plus, la science de la parole est une science qui a été établie par les gens de vérité et qui n'est pas blâmable comme le pensent à tort les *moujassimah*[2]. Il y a en effet parmi les *Salaf* vertueux des gens qui se sont occupés de cette science en composant des ouvrages, en l'enseignant ou en l'expliquant. Certains parmi eux l'ont maîtrisée pour eux-mêmes mais ne se sont pas occupés de composer des ouvrages ou de l'expliquer, du fait que le besoin de composer des ouvrages se faisait moins sentir à leur époque. Puis il y a eu grand besoin de gens qui puissent s'occuper de cette science en composant des ouvrages et en trouvant les arguments pour sa validité. Cette science ne comporte rien qui contredise la Loi de *Allah*. Elle n'est que pure religion. C'est la plus

(1) à qui *Allah* a fait entendre Sa parole qui n'est ni de lettres ni de sons.
(2) ceux qui attribuent à *Allah* le corps.

honorable des sciences de la religion car c'est grâce à cette science que l'on connaît ce qui est obligatoire s'agissant de *Allah* parmi Ses attributs exempts de début, attributs que *Allah* a rendu obligatoire à Ses esclaves de connaître. C'est également par cette science que l'on apprend ce qui est impossible au sujet de *Allah* en tant que défauts et ce qui est possible à Son sujet, avec ce qui s'ensuit des sujets traitant de la prophétie et concernant l'au-delà. L'Imam *Abou Hanifah* a composé dans la science de la parole cinq traités. D'autre part, il partait de *Baghdad* jusqu'à *Al-Basrah* pour débattre avec les *mou^tazilah*, avec les assimilationnistes (*mouchabbihah*) et avec les athées (*moulhid*) au point de s'y rendre vingt et quelques fois. L'Imam *Ach-Chafi^iyy*, que *Allah* l'agrée, maîtrisait lui aussi cette science. Ce qu'il a blâmé, ce n'est pas cette science mais bien les propos de ceux qui suivent leurs passions, ceux qui se sont distingués de *Ahlou s-Sounnah* comme les *mourji'ah*, les *jahmiyyah*, les *mou^tazilah*, les *khawarij* et ceux qui leur ressemblent. L'Imam *Ach-Chafi^iyy*, que *Allah* l'agrée, a dit: «*Que l'esclave vienne au jour du jugement de Son Seigneur avec tout péché en deçà de l'association, c'est mieux pour lui que de venir avec une part de ces passions*».

Le terme qu'il a utilisé, *al-'ahwa'*, les passions et les mauvais penchants, c'est le pluriel de *hawa* la passion ou mauvais penchant. C'est ce vers quoi penchent les âmes des mauvais innovateurs qui se sont distingués de ce sur quoi étaient les gens du *Salaf*. Donc ce qu'a blâmé *Ach-Chafi^iyy* par les passions ce n'était pas cette science

qu'il est obligatoire d'apprendre. De même, parmi ceux qui se sont occupés de cette science, il y a ^*Oumar Ibnou ^Abdi l-^Aziz* le Calife bien guidé qui a composé un traité dans lequel il précise la voie des gens de la vérité et annule la parole infondée et les avis des *mou^tazilah*. Il y a également *Al-Haçan Al-Bisriyy* qui est l'un des grands *tabi^iyy*[1]. L'Imam *Malik* ainsi que d'autres imams du *Salaf* ont contribué à cette science. Cette science à laquelle se sont attachés les gens de *Ahlou s-Sounnah* ne subit aucun mal de la part de ceux qui l'ont blâmée. Le poète a dit vrai:

Ont blâmé la science de al-kalam

des gens qui n'ont pas de raison

mais ne lui fait aucun tort

leur condamnation,

pas plus que cela ne fait de tort

au soleil se levant à l'horizon

que ne voit pas son éclat

celui qui n'a pas de vision.

L'Imam '*Ahmad* n'est pas comme le pense à tort les *mouchabbihah*.Ils ont prétendu que c'est la voie de '*Ahmad* que de dire que la parole de *Allah* est de lettres et de sons. Ainsi, *Ahmad* n'acceptait pas qu'on dise dans l'absolu: (le *Qour'an* est créé) ni qu'on dise: (mes termes à moi du *Qour'an* sont créés) parce qu'il se pourrait que

(1) successeur direct des compagnons.

quelqu'un s'imagine à partir de ces deux expressions que le *Qour'an* serait créé, c'est-à-dire que la parole propre à l'Être de Dieu, Son attribut, serait créé.Cela reviendrait à qualifier la parole propre de *Allah* par le fait d'être créée. L'Imam *Ahmad* défendait donc de dire les deux expressions par prudence pour éviter cela. Quant à croire que *Allah tabaraka wa ta^ala*parlerait avec des lettres, avec un son qui serait propre à Son Être, cela l'Imam *Ahmad* en est innocent.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Rien ne Le rend incapable»

Commentaire: Il y a en cela une réplique à la parole des *mou^tazilah* qui disent que *Allah* n'a pas la capacité de créer ce que font les esclaves parce qu'Il aurait donné aux esclaves la capacité de faire les choses, qu'Il en serait devenu incapable mais qu'Il en aurait été capable avant cela. Il n'est pas permis de douter de la mécréance de ceux qui prétendent cela. De nombreuses personnes ont été sujettes à confusion à ce propos. Elles disent que les *mou^tazilah* ne sont pas déclarés mécréants selon l'avis le plus plausible. Cependant, les *mou^tazilah* qui sont visés par cela ne sont pas ceux qui disent que *Allah* ne crée pas les actes des esclaves ni ceux qui sont du même acabit.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il n'y a pas d'autre dieu que Lui»

Commentaire: *Al-'ilah* –le Dieu– c'est Celui Qui a la divinité, qui est la capacité à la création. Ainsi le terme *al-'ilah* –le Dieu– n'est pas donné sans restriction à autre que *Allah ta^ala*. Seulement les associateurs utilisaient

ce terme pour le donner aux choses qu'ils adorent. C'est ainsi que *Al-Fayyoumiyy* spécialiste de la langue arabe l'a mentionné dans son livre *Al-Misbahou l-Mounir* puisqu'il a dit: «*Le Dieu c'est Celui Qui est adoré et c'est Allah soubhanahou wa ta^ala. Puis les associateurs l'ont utilisé pour désigner ce qu'ils ont adoré au lieu de Allah ta^ala*.» Quant à *Al-Moubarrid*, il a dit: «*Al-'ilah –le Dieu– c'est celui qui a al-'ilahiyyah, la divinité. Al-'ilahiyyah –la divinité–, c'est la capacité à créer et à faire exister ce qui n'existait pas*.» Il n'est donc pas permis de dire que le Dieu c'est tout ce qui est adoré, qu'il mérite de l'être ou non. L'Imam *Abou Mansour Al-Baghdadiyy* a compté le nom *Al-'Ilah* –le Dieu– parmi les noms de *Allah*. Tout cela est une preuve contre ceux qui prétendent que *Al-'Ilah* –le Dieu– signifie *al-ma^boud* –celui qui est adoré– qu'il le mérite ou non. Si le terme *al-'Ilah* est employé sans restriction, il ne peut être employé que pour celui qui mérite d'être adoré, uniquement pour *Allah* le Seigneur des mondes; c'est pour cela qu'il est correct de dire «*la 'ilaha 'illa l-Lah* » [il n'est de dieu que *Allah*]. Si par contre ce terme est utilisé avec restriction, il n'y a plus de problématique. Par conséquent, si on dit des mécréants: ceci est leur dieu, c'est dans le sens que c'est ce qu'ils adorent, ce n'est pas dans le sens d'être en accord avec eux mais bien dans le sens du blâme envers eux.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il est *qadim* –éternel exempt de début– sans commencement»

Commentaire: *Al-Qadim* signifie Celui Qui n'a pas

de début à Son existence et c’est cela le sens du terme *Al-Qadim* lorsqu’il est employé au sujet de *Allah*. Ce terme a pour synonyme *Al-’Azaliyy*, l’Eternel exempt de début. Mais lorsqu’il est attribué à autre que *Allah*, il s’agit de ce sur quoi de longues années se sont écoulées. Il se peut qu’on dise: (*ma taqadama ^ahdouh*) «ce qui est très ancien» et on dit d’un édifice qu’il est *qadim*, ancien.

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il est *da’im* –éternel exempt de fin– **sans fin»**

Commentaire: Ceci est une expression de son exemption de fin *ta^ala*, qui est une exemption de fin propre à Son Être. Ce n’est pas une non fin accordée par quelqu’un d’autre comme par exemple la non fin du paradis et de l’enfer. Il n’est donc pas atteint par le néant.

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il ne s’anéantit pas et Il ne périt pas»

Commentaire: C’est l’explication de sa parole *baqin* au sujet de *Allah* c’est-à-dire qu’Il est exempt de fin. *Al-Qadim*, Celui Qui est exempt de début, il ne Lui advient pas d’anéantissement.

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «N’a lieu que ce qu’Il veut»

Commentaire: C’est-à-dire que les substances aussi petites soient elles, les mouvements, les immobilités, les idées qui traversent l’esprit et toute autre chose que *Allah* n’entrent en existence que par la volonté de *Allah* et par Son vouloir, qui est un attribut éternel exempt de début et de fin par lequel *Allah* caractérise ce que possible se-

lon la raison par l’existence plutôt que l’inexistence, par une caractéristique plutôt qu’une autre et par un temps plutôt qu’un autre. Il n’y a donc pas de différence entre ce qui est du bien parmi les actes des esclaves et ce qui est du mal ; parce que tout cela entre dans la catégorie de ce qui est possible selon la raison. Si la volonté de *Allah* était spécifique aux actes de bien, cela entraînerait qu’il y aurait quelqu’un qui spécifierait la volonté de *Allah* par le fait d’être spécifique au bien. Or *Allah* est exempt de qui le spécifie par quoi que ce soit, car le bien et le mal sont équivalents dans la possibilité.

La volonté ici vient dans le sens du vouloir et ce n’est pas dans le sens de l’agrément. Ainsi la volonté qui signifie l’agrément est telle que dans Sa parole *ta^ala*:

﴿يُرِيدُ ٱللَّهُ بِكُمُ ٱلْيُسْرَ وَلَا يُرِيدُ بِكُمُ ٱلْعُسْرَ﴾

(*youridou l-Lahou bikoumou l-yousra wa la youridou bikoumou l-^ousr*) *[sourat Al-Baqarah / 185]*. C’est-à-dire que *Allah* agrée pour vous la facilité parce qu’Il n’a pas fait qu’il y ait de gêne dans votre religion.

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Les illusions ne L’atteignent pas»

Commentaire: *Al-’awham*, les illusions, c’est le pluriel du mot *wahm*. Cela veut dire que les illusions des créaturesc’est-à-dire leurs imaginations ne peuvent imaginer *Allah*. En effet, l’imagination de l’être humain atteint ce à quoi elle est habituée, des choses perceptibles, qui ont une limite, une forme et une couleur. Or, *Allah ta^ala* n’est pas ainsi.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Les raisons ne Le cernent pas».

Commentaire: C'est-à-dire que les raisons ne cernent pas Sa réalité parce que cela implique Son entrée en existence et l'entrée en existence est impossible s'agissant de *Allah*. Comme l'a dit *Dhou n-Noun Al-Misriyy*: «*Quoi que tu imagines en ton esprit, Allah en est différent*». Ceci a été rapporté de lui par le *Hafidh Ibnou ^Açakir* dans son livre «L'histoire de Damas» avec une chaîne de transmission. *Abou l-Fadl ^Abdou l-Wahid Ibnou ^Abdi l-Ghaniyy At-Tamimiyy* l'a également rapporté de l'Imam *Ahmad Ibnou Hanbal*. L'Imam *Ahmad Ibnou Hanbal* et *Dhou n-Noun Al-Misriyy* étaient contemporains.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il n'a aucune ressemblance avec les créatures»

Commentaire: Le terme *al-'anam* signifie les créatures. Le semblable c'est celui qui a quelque chose en commun avec un autre, même d'un seul point de vue. La négation du semblable à Son sujet implique la négation du ressemblant. Notre parole: (*Allahou la chay'a mithlouh*) «Rien n'est tel que Lui» est plus poussée dans le *tanzih* –l'exemption de toute ressemblance– que notre parole: (*Allahou la youchbihou l-'anam*) «Il ne ressemble pas aux gens».

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «*Hayy* – vivant –, Il ne meurt pas, *Qayyoum* – éternel Qui ne s'anéantit pas, Il ne dort pas»

Commentaire: *Al-Hayy* au sujet de *Allah ta^ala* est

expliqué par Celui Qui a pour attribut la vie qui est éternelle exempte de début et exempte de fin. *Al-Qayyoum* signifie *Ad-Da'im* Celui Qui n'est pas anéanti. Il a été dit que *Al-Qayyoum* c'est Celui à Qui revient le *tadbir* de tout ce qui arrive à Ses créatures parce que le *tadbir* de toute chose n'est valable que pour *Allah*. Quant aux anges que *Allah* a qualifiés par Sa parole: [﴿ فَالْمُدَبِّرَاتِ أَمْرًا ﴾] (*fal-moudabbirati 'amra*) *[sourat An-Nazi^at/ 5]* leur *tadbir* – gestion – ne concerne que des choses particulières, comme la pluie, le vent, les plantes et autre chose encore mais ce n'est pas toute chose. L'emploi du nom *Al-Qayyoum* n'est permis que pour désigner *Allah*.

Que l'on soit en garde contre un groupe qui se prétend soufi et qu'on appelle les *Chadhiliyy Yachroutiyy*. Ils prétendent que *Al-Qayyoum* signifie celui qui est présent en nous, et l'un d'entre eux dit à l'autre: (tu es *Allah*) et (ce mur c'est *Allah*). Leur mécréance compte parmi les plus atroces des mécréances. Quant au *Chaykh ^Aliyy Nourou d-Din Al-Yachroutiyy* de qui ils se réclament, il est innocent de ce qu'ils disent. Il avait au contraire la croyance du *tanzih*, la croyance de l'exemption de *Allah* de toute ressemblance avec Ses créatures.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde a dit au sujet de *Allah*: «*Khaliq* –Créateur– sans besoin»

Commentaire: C'est-à-dire qu'Il a créé ce monde et l'a fait exister sans qu'Il en ait un quelconque besoin pour en tirer un bénéfice ou un profit pour Lui-même ou pour

repousser de Lui une quelconque nuisance. Seulement Il l›a créé comme manifestation de Sa toute puissance.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «*Raziq*–Pourvoyeur– sans charge».

Commentaire: C'est-à-dire que *Allah ta^ala* fait parvenir aux esclaves leur subsistance sans que cela ne Lui occasionne de dépense ou de difficulté. *Allah* ne fait pas quelque chose comme nous par l'exercice d'outils et des mouvements. Mais c'est par le simple fait que Sa volonté éternelle exempte de début et Son acte de création éternel exempt de début concernent quelque chose que cette chose existe.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «*Moumit* – Il fait mourir– sans crainte»

Commentaire: C'est-à-dire que *Allah ta^ala* fait mourir les vivants parmi Ses esclaves sans que ce soit par crainte, ce n'est pas parce qu'Il craindrait d'eux qu'ils Lui fassent parvenir une quelconque nuisance. Il fait mourir qui Il veut conformément à Sa sagesse et comme manifestation de la perfection de Sa toute puissance, tout comme *Allah ta^ala* dit:

[﴿ وَلَا يَخَافُ عُقْبَٰهَا ﴾] (*wa la yakhafou ^ouqbaha*) *[sourat Ach-Chams / 15]* ce qui signifie: **«*Allah* ne craint pas les conséquences de cet acte»**.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit au sujet de *Allah*: «*Ba^ith* –Il fait ressusciter– sans difficulté»

Commentaire: C'est-à-dire que *Allah ta^ala*

ressuscite les morts sans qu'aucune difficulté ne se présente à Lui, par le simple fait au contraire que Sa volonté se rapporte à leur résurrection, tout comme pour leur création également. *Allah ta^ala* dit à ce sujet:

[﴿ مَّا خَلْقُكُمْ وَلَا بَعْثُكُمْ إِلَّا كَنَفْسٍ وَاحِدَةٍ ﴾] (*ma khalqoukoum wa la ba^thoukoum 'il-la kanafsin wahidah*) *[sourat Louqman / 28]* ce qui signifie: **«Votre création tous et votre résurrection à tous est comme la création et la résurrection d'une seule âme»**.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il est de toute éternité exempt de début avec Ses attributs, avant l'existence de Ses créatures ; par l'existence de Ses créatures, Il ne s'est pas accru d'un attribut qui n'ait pas fait partie des Siens avant que Ses créatures n'existent. Tout comme Il est, attribué de Ses attributs, sans début, de même Il est, attribué de Ses attributs, sans fin»

Commentaire: L'existence de toute éternité est obligatoire s'agissant de *Allah ta^ala*, d'une obligation selon la Loi et selon la raison. C'est-à-dire que s'Il n'était pas sans début, Il serait entré en existence. Or s'Il entrait en existence, Il aurait besoin de qui Le fait entrer en existence et ceci est en contradiction avec la divinité. De plus, l'entrée en existence est impossible s'agissant de Lui selon la Loi également, car *Allah ta^ala* dit: [﴿ هُوَ ٱلْأَوَّلُ ﴾] (*houwa l-'awwal*) *[sourat Al-Hadid / 3]* ce qui signifie: **«Il est Celui Qui est éternel exempt de début»** c'est-à-dire Celui Qui existe et Qui n'a pas de commencement. *Al-'Awwal* dans cette *'ayah* signifie

Celui Qui existe Qui n'a pas de début à Son existence parce que la primauté relative (*'awwaliyyah nisbiyyah*) est liée à l'entrée en existence, ce qui est impossible s'agissant de *Allah*. Il n'y a donc aucun sens de primauté s'agissant de *Allah* si ce n'est la primauté absolue (*'awwaliyyah moutlaqah*). L'exemption de début est également obligatoire pour Ses attributs car si Ses attributs n'étaient pas de toute éternité mais étaient au contraire contingents, ceci entraînerait l'obligation de l'entrée en existence de l'Être. Or le changement d'état de l'être est la plus grande preuve de son entrée. Ainsi, Ses attributs sont de toute éternité de par la toute éternité de Son Être. C'est-à-dire qu'il n'est pas possible que les attributs se différencient de l'Être éternel etsans début. Nous savons donc à partir de là que *Allah* n'est pas concerné par des attributs qui ne sont pas de toute éternité et il n'arrive à *Allah* aucune nouvelle connaissance, ni aucune nouvelle volonté, ni aucune nouvelle puissance, ni aucune nouvelle vie, ni aucune nouvelle ouïe, ni aucune nouvelle vue.

De plus, une partie des savants ont divergé au sujet des attributs pour lesquels l'exemption de début est obligatoire. Parmi eux, il y a ceux qui ont dit: Ce sont des attributs éternels sans début c'est-à-dire des attributs de l'Être. Selon ceux-là donc, les attributs des actes sont entrés en existence car ils ne sont pas propres à l'Être mais ne sont que des manifestations de la toute-puissance, qui elle est éternelle. Ceux-là sont les acharites c'est-à-dire le groupe qui se réclame de l'Imam *Aboul-Haçan Al-*

'Ach^ariyy, que *Allah* l'agrée. Mais ce n'est pas là l'avis de la totalité des acharites. Ce fut l'avis de certains d'entre eux, l'avis de la plupart des derniers acharites. Quant aux premiers d'entre eux, beaucoup disaient que les attributs des actes sont de toute éternité également. Les attributs des actes sont par exemple le fait qu'Il donne la vie à Qui Il veut qu'il soit vivant parmi Ses créatures et le fait qu'Il donne la mort à qui Il fait mourir, le fait de rendre heureux dans l'au-delà et le fait de rendre malheureux dans l'au-delà et autres choses encore parmi ce qui ne peut être énuméré. Chez les matouridites, on fait référence à cela par le terme *at-takwin*, le fait de faire exister. Selon eux le *takwin* fait partie des attributs qui sont de toute éternité exempts de début. Or l'éternité du *takwin* n'entraîne pas l'exemption de début du *moukawwan*, c'est-à-dire ce qui est fait exister. Ils ont dit: De même que l'exemption de début de la toute-puissance divine n'entraîne pas le non début de ce qui est créé. Ce monde est fait de créatures de *Allah* que *Allah* a fait entrer en existence par Sa toute-puissance éternelle exempte de début. Ainsi la toute-puissance est de toute éternité et ce qu'elle concerne, à savoir le monde, est entré en existence. Ils ont dit: De même le *takwin* est de toute éternité et le *moukawwan*, ce qui est fait exister, est entré en existence. On fait référence à cela également par le terme *al-fi^l*, l'acte. On dit: l'acte de *Allah* est de toute éternité et ce qui résulte de l'acte est entré en existence. S'il en est donc ainsi, il apparaît clairement que le fait que *Allah tabaraka wa ta^ala* ait fait entrer en existence les créatures ne Lui ajoute pas d'attribut entré en existence.

Donc selon l'école matouridite, les attributs des actes sont comme les attributs de l'Être, du point de vue de leur non début. Leur preuve est claire. Il n'y a pas de problématique en cela. S'il est dit: *Allah* a fait vivre Untel, a fait mourir Untel, le sens qui est visé par les matouridites c'est que *Allah* a fait vivre cette créature, qui fait partie de ce qui est possible selon la raison, par Son attribut qui Lui est propre de toute-éternité et qui est l'attribut de donner la vie (*al-'ihya'*). Donc ce qui a été fait vivre est entré en existence. Quant à l'attribut par lequel *Allah* lui donne la vie, il est de toute éternité. De même on dit selon eux, concernant l'attribut de donner la mort par lequel *Allah* fait mourir certaines de Ses créatures: le fait de donner la mort à ces choses qu'Il fait mourir est un attribut éternel sans début ni fin et propre à Lui-même. Mais ces choses qui sont caractérisées par la mort, elles, sont entrées en existence. Il n'y a pas là de problématique pour celui qui a compris le sens visé. Il en est de même pour ce qui est de cet ordre. On dit par conséquent: *Allah ta^ala* rend heureux les heureux parmi Ses créatures. De même Il rend malheureux les malheureux parmi Ses créatures. Le fait de rendre heureux et de rendre malheureux sont tous deux des attributs éternels de *Allah* sans que cela implique l'éternité de celui qui est rendu malheureux ou de celui qui est rendu heureux. Ainsi, les esclaves que *Allah* rend malheureux ont une existence ayant un début et leur malheur a également une existence ayant un début. De même, les esclaves que *Allah ta^ala* rend heureux ont une existence ayant un début, et leur

félicité a une existence ayant un début. Quant à l'attribut de donner la félicité par lequel *Allah* les rend heureux et l'attribut de donner le malheur par lequel *Allah* les rend malheureux, ils sont tous deux de toute-éternité. Cette croyance était bien la croyance du *Salaf* (1). Même si cette formulation n'a pas été réputée de leur part, la signification existait de leur temps. L'Imam *Abou Hanifah* a bien déclaré dans certaines de ses épîtres que l'acte de *Allah* est un attribut qui Lui est propre de toute éternité et que c'est la manifestation de l'acte de *Allah* qui est entrée en existence. Et il a vécu dans la première partie de l'époque du *Salaf*. On ne dit donc pas: si cela était véritablement la croyance du *Salaf* on aurait entendu cela de la part d'Untel et d'Untel parmi les compagnons et parmi les successeurs des compagnons et les successeurs des successeurs. Ainsi, l'absence de manifestation de cette formulation de leur part c'est-à-dire la parole selon laquelle les attributs des actes sont de toute-éternité, cela ne nuit aucunement à la confirmation de l'éternité pour les attributs des actes. La notoriété de cette expression n'est pas une condition pour confirmer que les *Salaf* aient eu cela pour croyance.

Quant auxacharites, la plupart d'entre eux disent: *Allah* fait vivre qui Il veut, c'est-à-dire qu'Il fait exister en lui la vie par Sa toute-puissance. Ainsi le fait de rendre vivant selon eux est une manifestation de la toute-puissance de *Allah* et ce n'est pas un attribut propre à l'Être de *Allah*. C'est pour cela qu'ils ont eu l'audace de

(1) les *Salaf* ce sont les musulmans des trois premiers siècles de l'Hégire.

dire que le fait de rendre vivant est un attribut d'acte et qui est entré en existence. C'est ainsi selon eux et ce n'est pas un attribut éternel propre à l'Être de *Allah*. Mais croire que le fait de rendre vivant serait à la fois un attribut propre à l'Être de *Allah* et entré en existence, cela ne fait pas partie de leur croyance. Cela n'implique donc pas pour eux qu'ils attribueraient à *Allah* l'entrée en existence ni qu'ils attribueraient à *Allah* un attribut qui serait entré en existence et propre à Son Être. Il en est de même pour le fait de faire mourir, le fait de rendre heureux et le fait de rendre malheureux.

Etant donné l'accord des deux parties, Acharites et matouridites sur le fait que l'Être de *Allah* n'a pas d'attributs qui ne sont pas Siens de toute-éternité, il n'y a pas dans leur divergence à ce sujet quelque chose de préjudiciable quant au fondement de la croyance. Il n'y a là qu'une différence dans les termes, une différence dans la manière de s'exprimer et chacun des deux groupes est sur la bonne voie. Le plus grand préjudice, la mécréance et l'irréligion c'est dans le fait que quelqu'un dise: *Allah ta^ala* a comme attribut propre à Son Être un attribut qui est entré en existence, comme l'a dit *Ibnou Taymiyah*.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Ce n'est pas après la création des créatures (*al-khalq*) qu'Il a acquis le nom *Al-khaliq*–Le Créateur–, ni en donnant le début à la création qu'Il a acquis le nom *Al-Bari'* –Le Créateur–»

Commentaire: Il n'advient pas à *Allah soubhanahou wa ta^ala* de nouvel attribut par le fait qu'Il fait exister la création. *Al-bariyyah*, la création désignant *al-*

khalq, ce qui est créé, les créatures. Il est *tabaraka wa ta^alaKhaliq*,Créateur, avant l'entrée en existence des créatures et Il est *Bari'*, Auteur de la création, avant l'entrée en existence de la création, c'est-à-dire des créatures. De même qu'Il est *Qadir*, Tout Puissant, avant l'existence des manifestations de Sa toute-puissance c'est-à-dire du monde.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il a pour attribut la signification de la souveraineté (*ar-rouboubiyyah*) de toute éternité sans qu'il y ait de créatures sujettes à Sa souveraineté de toute éternité. Il a pour attribut la signification de Créateur (*al-khaliq*) de toute éternité sans qu'il y ait de créatures de toute éternité»

Commentaire: Cela signifie que *Allah ta^ala* a l'attribut de *al-khaliqiyyah*, la création, et de *ar-rouboubiyyah*, la souveraineté, avant les choses sujettes à création et sujettes à souveraineté. Nous, nous faisons partie du monde, nous sommes soumis à la souveraineté de *Allah*, c'est à dire Sa création. Ainsi, avant notre existence, Il a, *ta^ala*, l'attribut de Souveraineté et l'attribut de Création, il ne Lui advient pas d'attribut de souveraineté par notre existence, ni d'attribut de Création par l'existence des créatures.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Tout comme Il est Celui Qui fait vivre les morts après les avoir fait vivre, Il mérite ce nom avant de les faire vivre»

Commentaire: La signification c'est que *Allah*

tabaraka wa ta^ala a l'attribut de faire vivre avant même l'entrée en existence des créatures puis Il leur a accordé la vie qui, elle, est entrée en existence. De même, on dit deLui *ta^ala* qu'Il est Celui Qui fait mourir. C'est-à-dire que *Allah tabaraka wa ta^ala*est de toute éternité Celui Qui fait vivre les morts avant même l'entrée en existence des morts et que l'entrée en existence des morts ne contredit pas l'exemption de début de Son attribut de faire mourir. De même, faire vivre les esclaves à qui Il donne la vie qui est entrée en existence n'implique pas l'entrée en existence de Son attribut de faire vivre.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «De même, Il mérite le nom *Al-Khaliq* –Le Créateur– avant le fait de les faire exister»

Commentaire: C'est-à-dire qu'Il mérite qu'on Lui attribue la signification du terme *Al-Khaliq* –le Créateur– avant la création des créatures. Ce qui est visé par faire exister, ici c'est la manifestation de la Création car s'il est visé par «faire exister » l'attribut de *Allah*, alors c'est un des attributs éternels.

L'exemption de début de *al-khaliqiyyah* –le fait de créer– et de *ar-rouboubiyyah* –la souveraineté sur toute chose – implique qu'il ne Lui advienne, par le fait de faire exister une créature, aucun attribut ayant un début. Et par Son attribut sans début, Il a fait exister ce qu'Il a fait exister comme choses entrées en existence. Ainsi, de la confirmation de Sa toute-puissance sur toute chose, on comprend l'entrée en existence de ce qu'Il a fait exister et créé et l'exemption de début du fait de faire

vivre et du fait de faire mourir à ce à quoi Il donne la vie et à ce à quoi Il donne la mort parmi les créatures. Ce jugement s'applique dans la globalité et dans le détail. Ainsi donc, si nous disons que *Allah ta^ala* a fait exister les choses entrées en existence, auxquelles Il a voulu la vie par l'attribut éternel de faire entrer en existence et par l'attribut éternel de donner la vie, c'est comme lorsque nous disons par le détail: *Allah ta^ala* a fait vivre Untel par Son attribut de faire vivre qui Lui est propre de toute éternité. Cette voie avec laquelle nous sommes en accord, qui est la voie du *Salaf*, est plus convenable et plus forte pour annuler l'avis qu'il y aurait des choses entrées en existence et dont l'ensemble n'aurait pas de début. Car selon cette voie, Son acte de faire exister ce qui entre en existence est éternel exempt de début, Il n'a donc pas besoin d'un autre acte.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Tout ceci du fait qu'Il est sur toute chose tout-puissant; toute chose a besoin de Lui et toute chose Lui est facile. Il n'a besoin de rien; rien n'est tel que Lui et Il est Celui Qui entend et Qui voit»

Commentaire: Sa parole: **«Tout ceci»** renvoie à l'ensemble de ce qui précède de ce qui a été mentionné à propos de Ses attributs. La toute-puissance de *Allah ta^ala* concerne toute chose, c'est-à-dire que tout ce qui accepte l'entrée en existence, et tout ce qui est déjà entré en existence a besoin de Lui. Il Lui est facile de le réaliser. D'autre part, lorsqu'on dit qu'il n'y a pas de similarité avec *Allah ta^ala*,il s'agit de la similarité de tout point de

vue ainsi que la similarité d'un seul point de vue. Toute similarité avec *Allah*est impossible.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il crée les créatures conformément à Sa science. Il leur prédestine des destinées et leur fixe des échéances. Rien n'échappe à Sa science avant qu'Il ne les crée, Il a su ce qu'elles font avant de les créer»

Commentaire: La signification c'est que *Allah tabaraka wa ta^ala*a créé les créatures conformément à Sa science éternelle, Sa toute-puissance éternelle et Sa prédestination éternelle. Et Il a prédestiné *soubhanah* des destinées aux créatures, qu'il s'agisse du bien, du mal, l'obéissance, la désobéissance, la subsistance, la félicité [*as-sa^adah*], le malheur [*ach-chaqawah*] et ce qui est de cet ordre. Il a prédestiné les échéances des créatures. Rien de ce qui est entré en existence ou qui entrera en existence dans le futur qui n'a pas de fin, n'échappe à Sa science. Ainsi les créatures qu'Il a créées et sont entrées en existence et celles qui vont être créées et ne sont donc pas encore entrées en existence, tout cela a lieu conformément à Sa science éternelle qui est une science unique, universelle, qui concerne aussi bien les choses possibles selon la raison, que ce qui est obligatoire selon la raison ou encore ce qui est impossible selon la raison. Par cet attribut, Il sait tout ce qui est entré en existence et tout ce qui entrera en existence, en globalité et dans le détail. Et cela n'implique pas que Sa science change.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il leur ordonne de Lui obéir et leur interdit de Lui désobéir»

Commentaire: C'est-à-dire que *Allah ta^ala* ordonne aux esclaves l'obéissance et leur interdit la désobéissance. Ceci est uneépreuve de Sa part. *Allah ta^ala* dit:

[﴿ وَمَا خَلَقْتُ ٱلْجِنَّ وَٱلْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ﴾] (*wa ma khalaqtou l-jinna wa l-'insa 'il-la liya^boudoun*) *[sourat Adh-Dhariyat / 56]* ce qui signifie: **«Je n'ai créé les jinn et les humains que pour leur ordonner de M'adorer»**.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Toute chose a lieu par Sa prédestination et Son vouloir»

Commentaire: L'auteur a commencé ici par expliquer le vouloir qui est l'un des attributs éternels dont la connaissance a une grande importance dans les fondements de la religion. Il s'explique par le fait de caractériser les choses possibles selon la raison par certaines choses qui leur sont possibles et non par d'autres. Ainsi le mal qui entre en existence, c'est par la caractérisation de *Allah ta^ala* qu'il entre effectivement en existence. Selon la raison, il était possible qu'il reste inexistant. Seulement *Allah ta^ala* le fait entrer en existence du fait que Sa volonté éternelle le caractérise par l'existence. Il entre alors en existence.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Son vouloir se réalise absolument, les esclaves n'ont de vouloir que ce qu'Il veut pour eux. Ce qu'Il veut pour eux a lieu et ce qu'Il ne veut pas n'a pas lieu»

Commentaire: On comprend de cela que les esclaves n'ont de vouloir que ce qu'Il veut pour eux. La

signification c'est que la volonté des esclaves fait partie de l'ensemble des choses entrées en existence, c'est-à-dire que leur volonté n'entre en existence que par Sa volonté. Il n'y a donc de volonté pour les esclaves que si *Allah* veut qu'ils en aient. Alors notre volonté entre en existence. Elle n'est entrée en existence que parce quepar Sa volonté éternelle*Allah ta^ala*a voulu qu'elle entre en existence. Mais avant que notre volonté n'entre en existence, *Allah* veut de toute éternité son entrée en existence. Cependant, ce n'est pas possible que les esclaves veuillent quelque chose alors que *Allah ta^ala* ne veut pas de toute éternité qu'ils aient cette volonté. C'est au contraire impossible. La preuve à cela selon les textes, c'est Sa parole *ta^ala*:

[﴿وَمَا تَشَآءُونَ إِلَّآ أَن يَشَآءَ ٱللَّهُ﴾] (*wa ma tacha'ouna 'il-la 'an yacha'a l-Lah*) *[sourat At-Takwir / 29]* ce qui signifie: **«Et vous ne voulez que si *Allah* veut»**.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il guide qui Il veut, Il préserve et sauve par grâce, Il égare qui Il veut, Il crée la perdition et éprouve par justice»

Commentaire: C'est-à-dire que *Allah* crée la bonne guidée en qui Il veut parmi Ses esclaves par Sa grâce et Sa générosité. C'est Lui Qui les guide par Sa grâce et par bienfait de Sa part. Ainsi, s'Il ne créait pas en eux la bonne guidée, Il ne serait pas injuste à leur égard car rien n'est obligatoire pour Lui. Il n'a personne qui Le commande. Il n'a pas quelqu'un qui Lui donne des ordres ni qui Lui interdise quoi que ce soit. Il n'a pas

créé *soubhanah* la bonne guidée en les mécréants, Il les a égarés par justice de Sa part, c'est-à-dire que ce n'est pas par injustice de Sa part. L'injustice n'est en effet pas concevable à Son sujet. Ainsi, Il fait ce qu'Il veut de ce qui Lui appartient véritablement. Sa souveraineté sur les choses est réelle et absolue non pas comme notre souveraineté à nous. Notre possession à nous est une possession dans le sens figuré selon la raison car les esclaves et ce qu'ils possèdent tout cela est une propriété de *Allah ta^ala*. Il n'y a pas de différence entre toi et entre ce qui t'appartient du fait que tout appartient à *Allah ta^ala*. Toi, Il t'a créé et Il t'a fait entrer en existence à partir du néant. De même, ce qui t'appartient, c'est Lui Qui l'a créé, Qui l'a fait surgir du néant à l'existence. C'est Lui *soubhanah* Qui fait descendre la Loi pour les esclaves. Ce qu'Il leur a défendu de faire et ce qu'Il leur a interdit, ils doivent s'en empêcher. S'ils ne s'en empêchent pas, ils seront sujets au blâme et ils méritent la punition et le châtiment.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Tous agissent conformément à Son vouloir, entre Sa grâce et Sa justice»

Commentaire: C'est-à-dire que les esclaves agissent conformément à la volonté de *Allah tabaraka wa ta^ala*. S'ils agissent en bien, c'est par la grâce de *Allah ta^ala*. S'ils agissent en commettant les désobéissances et les choses mauvaises, c'est par la justice de *Allah tabaraka wa ta^ala*. En cela il y a ici une réfutation de l'avis des *mou^tazilah*, qui ont prétendu que si les esclaves agissent

en mal, ce ne serait pas par la volonté de *Allah ta^ala* alors que s'ils agissent en bien, ce serait par la volonté de *Allah*. Cette distinction est infondée et la vérité est en contradiction avec cela. Quoi que les esclaves fassent, comme bien ou mal, c'est conformément à la volonté de *Allah*. Il y a en cela une preuve que ce n'est pas un devoir pour *Allah* de faire pour Ses esclaves ce qui comporte leur bien ou ce qui est le mieux pour eux.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il est exempt des opposants et des semblables»

Commentaire: Cela signifie que *Allah tabaraka wa ta^ala* n'a pas de semblables, c'est-à-dire des équivalents, ni d'opposants, c'est-à-dire ce qui Lui serait opposé. La signification de l'opposant ici, c'est celui qui selon sa prétention, agirait de sorte à vaincre *Allah*. Or *Allah tabaraka wa ta^ala* n'a personne qui Le vainque car Il domine toute chose et toute chose Lui appartient. Il ne peut donc pas avoir d'opposants c'est-à-dire qui agirait contrairement à Sa volonté. Le semblable ici, est l'équivalent.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Rien ne repousse Son *Qada'*»

Commentaire: C'est-à-dire que personne ne repousse le *Qada'* de *Allah tabaraka wa ta^ala*. *Al-qada'*, selon l'avis de certains savants de la jurisprudence de '*Ahlou s-Sounnah*, c'est la volonté de *Allah* qui se rapporte aux choses qui entrent en existence. Selon certains autres, le *qada'* de *Allah* c'est la création de *Allah* c'est-à-dire le fait qu'Il fasse surgir des choses du néant. *Allah ta^ala* dit:

[﴿ فَقَضَىٰهُنَّ سَبْعَ سَمَٰوَاتٍ ﴾] (*faqadahounna sab^a samawat*) *[sourat Foussilat /12]* ce qui signifie: **«Il les a créés sept cieux»**. La première explication du *qada'* est plus connue chez lesacharites. L'un d'eux a dit:

La volonté de Allah

Du fait qu'elle soit éternelle

C'est son *qada'*

alors sois sûr de cela.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Personne ne peut revenir sur Son décret (*houkm*), et nul n'a le dessus sur Son vouloir»

Commentaire: C'est-à-dire que rien ne revient sur le *houkm* de *Allah tabaraka wa ta^ala* c'est-à-dire que personne ne l'annule. Lorsqu'on vise par décret ce par quoi Il charge les esclaves, c'est cela son explication. Mais si on vise par *houkm* la volonté de créer (*al-houkmou t-takwiniyy*) par lequel Il donne l'existence, la signification serait que nul n'a la capacité d'empêcher la réalisation de la volonté de *Allah*. Ce qu'Il veut a donc lieu inévitablement, c'est-à-dire que cela se réalise.

D'autre part sa parole: **«Et nul n'a le dessus sur Son vouloir»** c'est-à-dire qu'aucun vainqueur n'a le dessus sur ce que *Allah* veut.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous avons cru en tout cela et nous avons eu la ferme certitude que tout est de Sa part»

Commentaire: C'est-à-dire que nous avons reconnu

vrai et nous avons eu la ferme certitude que tout est de Sa part, c'est-à-dire que toute chose qui est entrée en existence ne s'est réalisée que conformément à la science éternelle de *Allah*, par Sa prédestination et Son *Qada'*.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «D'autre part, nous disons que *Mouhammad* ﷺ est Son esclave élu, Son prophète honoré et Son messager agréé, et qu'il est le dernier des prophètes, l'Imam des pieux, le Maître des messagers et *al-habib* du Seigneur des mondes»

Commentaire: Les termes *Al-Moustafa* et *Al-Moujtaba* ont tous deux le même sens. Il y a en cela un surcroît d'éloges par rapport au terme *Al-Mourtada* l'Agréé. Il est donc un devoir de croire qu'il est ﷺ l'esclave de *Allah* et Son messager et qu'il est le dernier des prophètes et le meilleur d'entre eux.

Sa parole: «خَاتَم» **«le dernier»** peut être prononcée avec *al-fat-hah* (*khatam*) et avec *al-kasrah* (*khatim*) mais le sens est le même, c'est-à-dire qu'il est le dernier des prophètes. *Allah ta^ala* dit: [﴿وَلَٰكِن رَّسُولَ ٱللَّهِ وَخَاتَمَ ٱلنَّبِيِّـۧنَ﴾] (*wa lakin raçoula l-Lahi wa khatama n-nabiyyin*) *[sourat Al-'Ahzab / 40]* ce qui signifie: **«Mais il est bien le Messager de Allah et le dernier des prophètes»**. Or les *qadiyaniyyah* ont interprété le terme de *khatam* par l'embellissement, tout cela parce que leur chef *Ghoulam Ahmad* a prétendu être un prophète-messager, et ceci est de la mécréance et de l'égarement.

Sa parole: **«l'Imam des pieux»:** C'est à dire qu'il sera au-devant des pieux au jour du Jugement.

Sa parole: **«le Maître des messagers»:** C'est à dire le meilleur d'entre eux.

Sa parole: **«habibou rabbi l-^alamin»:** C'est à dire celui que *Allah* agrée.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Toute prétention d'une prophétie après sa prophétie est une hérésie et un effet des mauvais penchants de l'âme»

Commentaire: C'est-à-dire que celui qui prétend à la prophétie après lui r, sa prétention est infondée en raison de sa parole ﷺ: (لا نَبِيّ بَعدي) (*la nabiyya ba^di*) [rapporté par *Al-Boukhariyy* et *Al-Hakim* dans *Al-Moustadrak*] ce qui signifie: **«Il n'y a pas de prophète après moi»**. Il s'agit d'un *hadithsahih* (ayant une forte chaîne de transmission). Concernant la parole: [﴿ ٱللَّهُ يَصْطَفِي مِنَ ٱلْمَلَٰٓئِكَةِ رُسُلًا وَمِنَ ٱلنَّاسِ ﴾] (*Allahou yastafi mina l-mala'ikati rouçoulan wa mina n-nas*) *[sourat Al-Hajj/ 75]* ce qui signifie: **«*Allah* élit des messagers parmi les anges ainsi que parmi les gens»**, les *qadiyaniyyah* prétendent que [يَصْطَفِي] (*yastafi*) est un verbe à l'inaccompli (*moudari^*). On leur dit يَصْطَفِي (*yastafi*) est un verbe à l'inaccompli qui a le sens d'un passé par rapport à ceux qui sont élus mais par rapport à *Allah ta^ala*, l'acte est détaché du temps passé, inaccompli ou présent parce que Son acte est éternel sans doute aucun. On ne dit pas de ce qui n'a pas de début qu'il est révolu, passé et qu'il a cessé. On leur dit aussi: il y a comme preuve à cela beaucoup d'exemples semblables dans le *Qour'an*, comme Sa parole *ta^ala*: [﴿ فَفَرِيقًا كَذَّبْتُمْ وَفَرِيقًا تَقْتُلُونَ ﴾]

(*fafariqan kadh-dhabtoum wa fariqan taqtouloun*) *[sourat Al-Baqarah / 87]* ce qui signifie: **«Vous avez démenti un groupe et vous avez tué un groupe»**, ici (*taqtouloun*) a le sens de (*qataltoum*) «vous avez tué».

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il est l'envoyé à l'ensemble des *jinn* et à toute l'humanité avec la vérité et la bonne guidée, la lumière et les clartés»

Commentaire: C'est-à-dire que notre maître *Mouhammad* ﷺ a été envoyé aux humains et aux *jinn* et non à l'ensemble des créatures: anges, animaux, *jinn* et humains. Certains ont dit: envoyé aux anges avec un message d'honneur.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Le *Qour'an* est la parole de *Allah* c'est une parole révélée de Sa part et qui est sans comment»

Commentaire: La signification en est que le *Qour'an* est bien de la part de *Allah*, c'est-à-dire qu'il est manifesté, par révélation à Son prophète. Ce qui est visé par le mot بدا (*bada*) n'est pas qu'il serait provenu de Lui par la prononciation tout comme la parole de l'un d'entre nous proviendrait de sa langue par prononciation. C'est la prétentiondes assimilationnistes (*al-mouchabbihah*). La signification de (مِنْهُ بَدا) (*minhou bada*) [dans le texte arabe] n'est pas que *Allah* l'aurait prononcé tout comme l'un de nous prononce ses mots après avoir été silencieux. La preuve en est la parole de *At-Tahawiyy* **«sans comment»** c'est-à-dire ce n'est ni des lettres, ni un son car les lettres et les sonssont des comment.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il a descendu le *Qour'an* par révélation à Son messager. Les croyants ont réellement cru en la véracité du *Qour'an*. Ils ont eu la certitude qu'il est la parole de *Allah ta^ala* véritablement, qu'il [c›est à dire le Qour'an en visant par là l'attribut] **n'est pas créé comme la parole des humains. Celui qui l'entend et prétend que c'est la parole des humains est devenu mécréant. *Allah* le blâme, le rabaisse et le menace de l'enfer puisque *Allah ta^ala* dit: [﴿سَأُصْلِيهِ سَقَرَ﴾]** (*sa'ouslihi saqar*) *[sourat Al-Mouddath-thir / 26]* ce qui signifie: **«Je le ferai entrer en enfer».**

Commentaire: *Allah* a fait descendre le *Qour'an* sur notre maître *Mouhammad* par révélation. Le terme révélation est employé pour désigner la nouvelle avec laquelle l'ange vient de la part de *Allah tabaraka wa ta^ala* au Prophète. Il est également employé pour désigner ce que *Allah ta^ala* fait descendre directement dans le cœur du Prophète, sans l'intermédiaire d'un ange. Il est aussi employé pour désigner la parole propre de Dieu comme l'a entendue (sans comment) *Mouça* et comme l'a entendue notre Maître *Mouhammad* la nuit de l'ascension,lorsqu'il était parvenu à un endroit dans lequel il pouvait entendre le son des calames. Tout cela est appelé révélation.

Quant à Sa parole **«le Qour'an est la parole de Allah»** jusqu'à sa parole **«que c'est la parole de *Allah ta^ala* véritablement et qu'il n'est pas créé comme la parole des humains»**, le sens qui vient communément à l'esprit

suggère que la parole de *Allah ta^ala* serait contingente et entrée en existence car la parole منه بدا (*minhou bada*) peut faire penser à cela. Ce que vise *At-Tahawiyy*, ce n'est pas la croyance des *sawtiyyah*, ceux qui attribuent la voix à *Allah*, qui disent que la parole de *Allah* est faite de sons et de lettres. Ils n'ont pas pour croyance que *Allah* a une parole autre que cela. Ce sont de véritables assimilationnistes. *At-Tahawiyy* a rejeté cela par sa parole **«sans comment»**. Il a nié que la parole de *Allah* propre à Son Être soit des lettres ou un son car les lettres et le son constituent un comment.

Si quelqu'un dit: Que signifie donc (*minhou bada*)? On lui dit: Cela signifie que *Allah* a permis à qui Il veut parmi Ses créatures, de l'entendre, sans que Sa parole soit contingente. L'entrée en existence ne concerne que l'audition des créatures auxquelles *Allah* a voulu qu'elles l'entendent. Ainsi l'audition de ces créatures-là est contingente.Quant à ce qu'elles entendent, à savoir l'attribut de la parole, n'a pas une existence ayant un début. Tout comme *Allah* fait voir aux croyants au jour du jugement Son Être Qui est éternel sans début ni fin, alors que la vision qu'ils auront de Lui est contingente. Mais les wahhabites, lorsqu'ils lisent l'ouvrage de *At-Tahawiyy*, ce qui leur plaît c'est sa parole (*minhou bada*). Mais ils ne comprennent pas le sens de **«sans comment»** tout comme l'auteur a visé. Sa parole **«véritablement»** leur plaît également. On leur dit donc: ce qu'il vise en réalité par «véritablement», c'est que le terme *Al-Qour'an* est employé pour désigner la parole propre à l'Être ainsi

que l'expression révélée car le terme **«parole de *Allah*»** est employée pour désigner l'une comme l'autre véritablement. En effet, les deux acceptions sont des vérités selon la Loi. Ce qu'il vise n'est donc pas que les termes descendus seraient propres à l'Être de *Allah* car cela contredirait sa parole précédente **«sans comment»**. C'est donc une expression qui mérite une explication. Les wahhabites s'y attachent pour aller dans leur sens et les sunnites s'y attachent pour aller dans le leur. Le wahhabite dit: **«c'est une parole qui a été révélée de Sa part, qui est sans comment»**, il s'agit là des termes en arabe. Et il dit: (La descente, on n'en connaît pas le comment mais *Allah tabaraka wa ta^ala* parle avec des lettres et une voix). Quant à *Ahlou s-Sounnah*, ils disent à propos de la parole de l'auteur: **«c'est une parole qui est sans comment»**, que *Allah* parle sans lettres ni voix car les lettres et la voix sont des modalités et des comment. Voilà donc ce que vise l'auteur et c'est la voie des gens de la vérité. En effet, *Abou Hanifah* a mentionné dans certains de ses écrits que *Allah* parle non comme nous parlons, qu'Il parle sans lettres ni voix. Or *At-Tahawiyy* fait partie de son école. N'a-t-il pas dit au début de cet écrit: **«selon l'école des savants de la jurisprudence de *Abou Hanifah An-Nou^man*...»**.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Du moment que *Allah* menace de l'enfer celui qui dit: [﴿إِنْ هَٰذَآ إِلَّا قَوْلُ ٱلْبَشَرِ﴾] (*in hadha 'il-laqawlou l-bachar*) *[sourat Al-Mouddath-thir / 25]* ce qui signifie: «ce n'est que la parole des humains», nous avons su et nous avons

eu la certitude que c'est la parole du Créateur des humains et qu'elle n'a pas de ressemblance avec la parole des humains»

Commentaire: L'auteur dit que celui qui a entendu le *Qour'an* et a dit que c'est la composition d'un humain, il est devenu mécréant et *Allah* menace celui qui dit cela par l'enfer. Ainsi, l'être humain ne peut pas apporter de semblable aux termes du *Qour'an*. Quant à la parole propre à l'Être, c'est un attribut propre à *Allah* comme tous Ses attributs. Il n'est pas possible selon la raison qu'elle puisse avoir des semblables.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Celui qui qualifie *Allah* par une des caractéristiques des humains est certes devenu mécréant. Celui qui observe bien cela en tirera les conséquences et se sera éloigné de ce qui est semblable à la parole des mécréants, il aura su que *Allah* avec Ses attributs n'est pas tel que les humains»

Commentaire: C'est-à-dire que celui qui qualifie *Allah* par une des caractéristiques propres aux humains, c'est à dire par un des attributs des humains, qui sont tous entrés en existence, que ce soit par la parole ou par la croyance, celui-là est un mécréant car il aura démenti Sa parole *ta^ala*: [﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِۦ شَىْءٌ﴾] (*laysa kamithlihi chay*) [*sourat Ach-Choura*/ 11] ce qui signifie: **«Rien n'est tel que Lui»**. Parmi les attributs des humains, il y a l'entrée en existence, l'évolution, le changement d'humeur, le chagrin, la couleur, le mouvement, l'immobilité, la situation dans un endroit

et ce qui est semblable à cela. Tout cela fait partie des attributs des humains. Celui qui a cru cela ou qui l'a dit par sa langue est certes devenu mécréant. Ainsi les attributs de *Allah* n'ont pas de ressemblance avec les attributs des humains car Ses attributs sont de toute éternité alors que leurs attributs sont entrés en existence. Il n'y a pas de similitude entre Celui Qui est exempt de début et ce qui a une existence ayant un début.

Quant à la parole de l'auteur **«celui qui observe bien»** c'est comme s'il a visé l'observation par le cœur et non l'observation par les yeux, car les acceptions -les significations– ne sont pas observées par les yeux habituellement.

Quant à sa parole **«en tirera les conséquences»** ce qu'il vise par là c'est qu'il tirera leçon des mécréants qui ont pour croyance la similarité entre Dieu et Ses créatures, ceux qui méritent l'enfer.Il cessera alors de tenir de tels propos afin de ne pas subir ce qu'ils subiront comme châtiment en enfer.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «La vision est une vérité, accordée aux gens du paradis, sans cerner la réalité de Dieu, sans comment»

Commentaire: C'est-à-dire que les croyants verront Dieu *soubhanah* dans l'au-delà sans Le cerner, car c'est impossible. Ceci est une vérité. Il est un devoir d'y croire. Quant aux *mou^tazilah* et aux philosophes, ils ont contredit *Ahlou s-Sounnah* puisqu'ils ont nié la vision de *Allah* dans l'au-delà. Ils ont prétendu donner pour argument que professer la vision de *Allah*

reviendrait à L'assimiler à Ses créatures. Ils ont dit qu'il est indispensable que celui qui est vu soit dans une direction. Quant à nous, gens de *Ahlou s-Sounnah*, nous disons: cette règle est admiseconcernant les créatures. Mais cela n'est pas admis concernant *Allah*. Tout comme il est valable qu'ils En aient connaissance sans qu'Il soit dans une direction, il est valable qu'Il soit vu sans qu'Il soit dans une direction. Ce n'est pas une obligation selon la raison que la vision des croyants de *Allah* soit semblable à leur vision des créatures qui elle implique la direction.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Tout comme l'a formulé le Livre de notre Seigneur: [﴿وُجُوهٌ يَوْمَئِذٍ نَّاضِرَةٌ ﴿٢٢﴾ إِلَىٰ رَبِّهَا نَاظِرَةٌ ﴿٢٣﴾﴾] **(*woujouhoun yawma'idhin nadirah 'ila Rabbiha nadhirah*)** *[sourat Al-Qiyamah / 22-23]* **ce qui signifie: «Des visages ce jour-là resplendissants, verront leur Seigneur»**

Commentaire: Les gens de la vérité ont dit: la vision de *Allah* avec les yeux pour les croyants dans l'au-delà après leur entrée au paradis est possible selon la raison et selon les textes. Ils ont donné pour argument à cela Sa parole *ta^ala*: [﴿وُجُوهٌ يَوْمَئِذٍ نَّاضِرَةٌ ﴿٢٢﴾ إِلَىٰ رَبِّهَا نَاظِرَةٌ ﴿٢٣﴾﴾] (*woujouhoun yawma'idhin nadirah 'ila Rabbiha nadhirah*) *[sourat Al-Qiyamah/ 22-23]*. Sa parole [﴿نَاظِرَةٌ﴾] (*nadhirah*) signifie: **«ils verront leur Seigneur ce jour-là»**. Ces visages font références aux croyants. Les *hadith* sûrs ne comportent pas de précision concernant les moments où aura lieu cette vision ni de détails à son sujet. Mais il a été rapporté dans un *hadith* qui comporte une certaine

faiblesse dans sa chaîne de transmission, que ceux qui ont les plus hauts degrés Le verront une fois au début du jour et une fois à la fin du jour. Quant aux autres ils Le verront une fois chaque semaine.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Son explication est conforme à ce que *Allah ta^ala* veut et sait»

Commentaire: C'est-à-dire que l'explication de cette *'ayah*:

[﴿وُجُوهٌ يَوۡمَئِذٖ نَّاضِرَةٌ ٢٢ إِلَىٰ رَبِّهَا نَاظِرَةٞ ٢٣﴾] (*woujouhoun yawma'idhin nadirah 'ila Rabbiha nadhirah*) *[sourat Al-Qiyamah / 22-23]* est conforme à ce que *Allah ta^ala* sait de toute éternité et à ce qu'Il veut comme sens par cette parole.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Tout ce qui nous est parvenu à ce sujet dans le *hadith* sûr du Messager ﷺ est tel qu'il l'a dit, le sens étant conforme à ce qu'il a voulu»

Commentaire: C'est-à-dire que tout ce qui est parvenu dans le *hadith* confirmé et sûr comme étant de lui rest conforme à ce qu'il a visé ﷺ. Quant aux *mouchabbihah*, que ce soit les wahhabites ou leurs prédécesseurs, la vision selon eux a lieu avec un comment et dans une direction même s'ils disent «sans comment». Ils croient pourtant au comment car ils confirment la direction pour *Allah*. Selon eux, il est indispensable que la vision soit avec un comment, et de face car ils expliquent ainsi le *hadith*: (أمَا إنّكم سترون ربّكم كما ترون هذا القمر لا تضامّون)

(*'ama 'innakoum satarawna Rabbakoum kama tarwna hadha l-qamara la tadammoun*) [rapporté par *Mouslim*] ce qui signifie: ***«Certes, vous verrez votre Seigneur, tout comme vous voyez cette lune; vous ne douterez pas»***. La signification étant selon eux que vous Le verrez de face tout comme vous voyez cette lune de face. *Ahlou s-Sounnah* ont répondu à ce semblant de preuve par leur parole: l'analogie ici concerne autre chose que le sens que vous prétendez. A savoir que les esclaves Le verront d'une vision qui ne comporte pas de doute, tout comme la lune une nuit de pleine lune, lorsqu'il n'y a pas de nuages, sera vue d'une vision qui ne comporte pas de doute.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous n'abordons pas ce sujet en faisant des interprétations selon nos avis personnels, ni en nous imaginant quelque chose selon nos mauvais penchants»

Commentaire: C'est-à-dire qu'on n'aborde pas ce sujet avec des interprétations fallacieuses, en suivant son opinion propre, sans preuves rationnelles catégoriques ni preuves textuelles confirmées, comme le font les *mou^tazilah* pour la *'ayah* citée. On n'aborde pas non plus ce sujet en se donnant des illusions, comme l'ont fait les *mou^tazilah* en niant la vision et en falsifiant le sens de la *'ayah*, ni comme l'ont fait les *mouchabbihah* en donnant un comment à la vision puisqu'ils ont confirmé la direction à*Allah ta^ala*. Comme ils ont confirmé la direction à l'Être glorifié Qui

est exempt d'imperfection, forcément ils confirment la vision dans une direction. Quant à *Ahlou s-Sounnah*, ils sont loin de tout cela: ils ont pour croyance qu'Il sera vu sans que ce soit de face, ni de dos, sans que celui qui voit soit dans une direction par rapport à *Allah*, ni à droite ni à gauche, ni en haut ni en bas, ni devant ni derrière.

La parole de *At-Tahawiyy* ne signifie pas la réfutation de l'interprétation globale de *Ahlou s-Sounnah* ni l'interprétation détaillée des *'ayah* et des *hadith* non explicites concernant les attributs. Cette interprétation a été confirmée de la part de l'Imam *Ahmad* et d'autres parmi les *Salaf*. En effet, abandonner les deux sortes d'interprétation est le propre de l'assimilation et de l'attribution du corps, toutes deux réfutées par Sa parole *ta^ala*: [﴿لَيۡسَ كَمِثۡلِهِۦ شَيۡءٞ﴾] (*laysa kamithlihichay'*) *[sourat Ach-Choura / 11]* ce qui signifie: **«Rien n'est tel que Lui»**.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «En effet, ne sera sauvé dans sa religion que celui qui s'est soumis et a accepté sans rébellion ni opposition ce qui est parvenu de *Allah* *^azza wa jall* et de Son Messager ﷺ et qui s'en sera remis concernant la connaissance de ce qui n'est pas explicite pour lui à qui en a la connaissance»

Commentaire: C'est-à-dire que la sauvegarde revient à la soumission à *Allah* et à Son Messager, à savoir la croyance que tout ce qui est parvenu dans la Loi concernant la religion est conforme à ce que *Allah* *ta^ala* vise et à ce que Son Messager a visé. Elle n'est pas

fondée sur l'illusion ni sur l'imagination tirées de l'opinion personnelleni des choses qui ont lieu d'habitude chez les créatures. Les *mou^tazilah* se réfèrent à l'avis personnel qu'ils ont pris comme fondement. Quant auxassimilationnistes, ils se réfèrent à ce qui est commun aux créatures.L'origine de leur confusion provient du fait qu'il ont considéré *Allah* de manière analogue aux créatures. Ils ont alors dit: (tout comme un être n'est vu que s'il est dans une direction par rapport à celui qui voit, *Allah* sera vu dans une direction). Les deux voies sont fausses.

Ce qui est visé par sa parole: «à qui en a la connaissance», c'est que celui qui a connu une certaine confusion dans la compréhension d'un sujet de l'au-delà ou à autre chose, qu'il s'en remette aux gens de la science qui sont versés dans la science. Ce sont les savants de degré complet, qui maîtrisent la science, tels que *Ibnou ^Abbas*, que *Allah* les agrée tous les deux. Celui qui les interroge tirera profit d'eux par l'interprétation détaillée ou par l'interprétation globale. Il aurala croyance correcte que les attributs par lesquels on qualifie *Allah* sont exempts de l'attitude, de la forme et de toute manifestation de contingence.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «La personne n'aura affermi son pas dans l'Islam qu'avec le contentement –*at-taslim*– et la soumission –*al-'istislam*–»

Commentaire: *At-taslim* ici c'est le contentement et la satisfaction de ce qui est parvenu de la part de

Allah ta^ala. Quant à l'*istislam*, c'est la soumission à la Loi c'est-à-dire l'acceptation de ce qui en est parvenu: croyances et jugements. La persévérance sur l'Islam n'est donc valable que pour celui qui s'est soumis à *Allah ta^ala*, ne s'est pas opposé à Lui et ne l'a pas qualifié par ce qui ne Lui convient pas.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Celui qui cherche la connaissance de ce qui ne lui a pas été donné de connaître, celui dont la compréhension ne s'est pas satisfaite du contentement, ce qu'il recherche lui aura voilé la croyance pure en l'unicité, la connaissance claire et la foi correcte. Il oscillera entre la mécréance et la foi, la croyance en la vérité et le démenti, entre la reconnaissance et le reniement, il sera en proie aux mauvaises suggestions, perdu en état de doute sans être ni un croyant en la vérité ni quelqu'un qui réfute et dans le démenti»

Commentaire: Cela signifie que celui qui demande à connaître la science qui lui a été interdite et qui ne s'est pas satisfait de sa soumission à Celui Qui sait cette science, ce qu'il recherche l'aura voilé du *tawhid* pur. Il sera ainsi perturbé, croyant en certaines choses, mécréant en d'autres. Il ne sera pas comme un mécréant qui a déclaré sa mécréance, ni comme un croyant qui a cru en la véracité de la foi et a cru véritablement sans aucune hésitation.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «La foi en la vision de *Allah* accordée aux habitants de la

Résidence de la paix n'est pas valable pour celui qui la considère selon ses illusions ou qui l'interprète à sa manière»

Commentaire: C'est-à-dire que celui qui considère la vision autrement que selon ce qui a été expliqué précédemment et qui est la croyance des gens de *Ahlou s-Sounnah wa l-Jama^ah*, celui-là n'y croit pas comme il en a reçu l'ordre. Les assimilationnistes, selon l'apparence, disent: (Nous avons cru en la vision) mais en vérité ils n'y ont pas cru. Quant aux *mou^tazilah*, ils l'ont niée explicitement puisqu'ils ont dit: (*Allah* n'est pas vu). Eux expliquent la parole de *Allah ta^ala*: [﴿إِلَىٰ رَبِّهَا نَاظِرَةٌ﴾] (*'ilaRabbiha nadhirah*) *[sourat Al-Qiyamah / 23]* en disant: (c'est la grâce de leur Seigneur attendue), c'est-à-dire qu'ils seraient dans l'attente. Quant au *hadith,* ils prétendent qu'il n'est pas confirmé. Les *mou^tazilah* et les assimilationnistessont aux deux extrêmes dans la contradiction.

Sa parole: (*darou s-salam*) **«la Résidence de la paix»**, c'est un nom du paradis et tous ses degrés sont englobés par cette appellation.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «En effet, l'interprétation de la vision tout comme l'interprétation de toute signification attribuée à la divinité se fait en délaissant la [mauvaise] interprétation et en s'attachant au contentement. Voilà sur quoi se fonde la religion des musulmans»

Commentaire: Ce que *At-Tahawiyy* vise ici par le délaissement de l'interprétation ou*ta'wil*, c'est le *ta'wil*

qui est loin de la vérité et de ce qui est correct. Il ne vise pas l'interprétation que font les gens de *Ahlou s-Sounnah*, que ce *ta'wil* soit global ou détaillé. C'est ainsi qu'il convient de donner son sens à la parole de l'auteur ici. Quant au sens apparent, c'est de ne pas procéder au *ta'wil* détaillé. Quant au *ta'wil 'ijmaliyy*, l'interprétation globale, il ne la renie pas car celui qui renie l'interprétation globale, il tombe dans l'assimilation inévitablement.

Et ce qui renforce le fait que ce que vise *At-Tahawiyy* en reniant le *ta'wil* ce n'est pas l'interprétation dans tous les cas, c'est sa parole au sujet de l'attribut de *Allah* la parole: (*minhou bada bila kayfiyyatin qawla*) parce qu'il s'agit-là d'une interprétation.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Celui qui ne se garde pas de la négation des attributs et de l'assimilation aura glissé et n'arrivera pas à avoir la croyance en l'exemption de *Allah* de toute ressemblance avec les créatures»

Commentaire: Il vise par la négation le négationnisme et il vise par l'assimilation la confirmation de la direction à *Allah ta^ala* ou tout autre signe de contingence, comme le mouvement, l'immobilité, le déplacement de haut en bas ou de bas en haut. Chacun de ces deux groupes **«aura glissé»** c'est-à-dire aura dévié de la voie de vérité. **«et n'arrivera pas à avoir la croyance en l'exemption»** c'est-à-dire qu'il aura manqué et sera privé de la croyance en l'exemption à savoir l'exemption de *Allah* de toute ressemblance avec

Ses créatures. Il est donc valable d'expliquer sa parole **«il aura glissé et n'arrivera pas à avoir la croyance en l'exemption»** en disant: il aura glissé est relatif à celui qui nie et donc le négationniste; et sa parole **«et n'arrivera pas à avoir la croyance en l'exemption»**, en disant qu'elle est relative à celui qui assimile. Le sens est alors que le négationniste qui nie ce que *Allah ta^ala* a confirmé, glisse, c'est-à-dire qu'il dévie de la voie de droiture et s'égare. Par ailleurs, celui qui affirme par la parole sans croire en l'exemption par le sens, en faisant au contraire de l'assimilation n'atteint pas l'exemption c'est-à-dire qu'il n'exempte pas *Allah* de ce dont il est un devoir de L'exempter. Cette interprétation correspond donc à l'état sur lequel sont les deux groupes: le groupe du négationnisme et le groupe de l'assimilationnisme tel que celui des wahhabites. Selon eux, confirmer la position assise même, ce n'est pas faire de l'assimilation. Par les négationnistes sont visés les *mou^tazilah* et les philosophes.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «En effet, notre Seigneur *jalla wa ^ala* a pour attribut les attributs de l'unicité»

Commentaire: C'est-à-dire qu'Il a pour attribut les attributs qui nient au sujet de *Allah ta^ala* la ressemblance avec autre que Lui.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il est qualifié des qualificatifs de l'unicité –*al-fardaniyyah*–»

Commentaire: Ceci a le même sens que ce qui

précède.Mais il a donné cette deuxième expression pour confirmer la première. Les termes *na^t*, qualificatif et *wasf*, attribut ont même signification. Les termes *wahdaniyyah* et *fardaniyyah* –unicité– sont synonymes.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Aucune des créatures n'a d'attributs semblables aux Siens»

Commentaire: C'est-à-dire il n'y a aucune des créatures qui ait Ses attributs *ta^ala*. C'est-à-dire qu'il n'est pas valable selon la raison ni selon la Loi que l'esclave ou toute autre chose entrée en existence ait pour attribut un des attributs de *Allah ta^ala*. Celui qui a dit pour expliquer le *hadith* rapporté par *Al-Boukhariyy*: (إن الله خلق آدم على صورته) (*inna l-Laha khalaqa 'Adama ^alasouratih*): (*Allah* a fait que *'Adam* soit attribué d'attributs qui aient les mêmes noms que les Siens comme l'ouïe, la vue et ce qui est de cet ordre) a donc fait une mauvaise explication. Cette formulation est mauvaise. Or la signification de: (على صورته) (^*alasouratih*), c'est: «***selon l'image que Allah a créée et a honorée***», tout comme c'est le sens dans Sa parole *ta^ala* au sujet de ^*Iça*: [﴿فَنَفَخْنَا فِيهِ مِن رُّوحِنَا﴾] (*fanafakhna fihimin rouhina*) *[sourat At-Tahrim / 12]* ce qui signifie: **«Nous avons fait insuffler en lui l'âme que Nous avons créée»**.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il est exempt des limites, des extrémités, des côtés, des membres et des organes, Il n'est pas délimité par les six directions comme le sont la totalité des créatures»

Commentaire: C'est-à-dire que *Allah ta^ala* n'a pas

de limites. La limite (*al-hadd*) signifie l'extrémité de la chose. Il n'est donc pas possible à Son sujet les limites, l'étendue et la quantité. Nier la limite à Son sujet revient à nier à Son sujet la situation dans un endroit (*al-hajm*). La signification de (*al-ghayat*) «**extrémités**» c'est: les fins et ceci fait partie des caractéristiques des corps. Le sens de (*al-'arkan*) «**côtés**» c'est: les bords. Le sens de (*al-'a^da'*) «**membres**», c'est le pluriel de *^oudw*, membre, qui fait également partie des spécificités des corps. Le sens de (*al-'adawat*) «**organes**», ce sont les petites parties du corps comme la glotte.

D'autre part, la signification de sa parole: **«Il n'est pas délimité par les six directions»** c'est que les six directions ne Le concernent pas. Il s'agit donc du haut, du bas, de la droite, de la gauche, du devant et du derrière car ces directions ne sont valables selon la raison que pour ce qui est un corps. Il y a en cela une réplique à *Ibnou Taymiyah* puisqu'il a dit: (*Allah* a une limite que Lui seul sait). Quant à la confirmation de la limite s'agissant de *Allah,* cela n'a été confirmé de personne du *Salaf* contrairement à ce que *Ibnou Taymiyah* en a donné l'illusion. Plus encore, ce que rapporte *At-Tahawiyy* ici confirme que le *Salaf* avait pour croyance l'exemption de *Allah* de la limite.

Allah soubhanahou wa ta^ala n'est pas à l'intérieur de ce monde ni à l'extérieur. Il n'est pas en contact avec lui ni séparé de lui car s'Il était ainsi, Il aurait eu des semblables innombrables. Or Ila nié *soubhanah* à Son sujet la similarité à quoi que ce soit par Sa parole:

[﴿لَيۡسَ كَمِثۡلِهِۦ شَىۡءٌ﴾] (*laysa kamithlihichay'*) *[sourat Ach-Choura / 11]* ce qui signifie: **«Rien n'est tel que Lui»**. D'autre part, beaucoup de savants réputés des quatre écoles ont mentionné l'exemption de *Allah ta^ala* de la situation dans un endroit, du contact, de la séparation, et de la réunion. Que l'on consulte donc leurs textes.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «L'ascension (*al-mi^raj*) est une vérité»

Commentaire: L'ascension c'est le fait de s'élever vers les sept cieux et vers les lieux élevés que *Allah* a voulu. C'est une vérité à laquelle il est un devoir de croire concernant le Messager de *Allah*. Celui qui le renie est un grand pécheur. L'ascension a eu lieu après le voyage nocturne (*al-'Isra'*) c'est-à-dire après son arrivée à la Mosquée *Al-'Aqsa* lorsqu'il est parti de la Mosquée *Al-Haram* à La Mecque. Il a été élevé vers les cieux et ce qui est au-dessus jusqu'à là où *Allah* a voulu qu'il arrive. Le voyage nocturne est déclaré explicitement dans le *Qour'an* par Sa parole *ta^ala*:

﴿سُبۡحَٰنَ ٱلَّذِىٓ أَسۡرَىٰ بِعَبۡدِهِۦ لَيۡلًا مِّنَ ٱلۡمَسۡجِدِ ٱلۡحَرَامِ إِلَى ٱلۡمَسۡجِدِ ٱلۡأَقۡصَا ٱلَّذِى بَٰرَكۡنَا حَوۡلَهُۥ لِنُرِيَهُۥ مِنۡ ءَايَٰتِنَآ﴾

(*soubhana l-ladhi 'asra bi^abdihi laylan mina l-masjidi l-harami 'ila l-masjidi l-'aqsa l-ladhi barakna-hawlahou linouriyahou min 'ayatina*) *[sourat Al-'Isra' / 1]* ce qui signifie: **«Il est exempt d'imperfection Celui Qui a fait voyager une partie de la nuit Son esclave à partir de la Mosquée *Al-Haram* jusqu'à la Mosquée *Al-'Aqsa* dont Nous avons béni les alentours pour lui montrer**

certains de Nos signes». C'est pour cela que celui qui le renie devient mécréant. L'ascension elle, est mentionnée par un texte presqu'explicite, par Sa parole *ta^ala*:

[﴿ وَلَقَدْ رَءَاهُ نَزْلَةً أُخْرَىٰ ﴿١٣﴾ عِندَ سِدْرَةِ ٱلْمُنتَهَىٰ ﴿١٤﴾ عِندَهَا جَنَّةُ ٱلْمَأْوَىٰ ﴿١٥﴾ ﴾] (*wa laqad ra'ahou nazlatan 'oukhra ^inda sidrati l-mountaha; ^indahajannatou l-ma'wa*) *[sourat An-Najm / 13-15]* ce qui signifie: **«Il l'a vu une seconde fois; auprès du jujubier du terme ; là où se trouve le paradis»**. Simplement ceci n'est pas explicite car il n'a pas été mentionné par un texte clair catégorique que le jujubier du terme se trouve au-dessus des sept cieux.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Et le Prophète ﷺ a effectivement été transporté de nuit»

Commentaire: C'est-à-dire qu'il a été emmené de nuit à partir de la Mosquée *Al-Haram* jusqu'à la Mosquée *Al-'Aqsa* tout comme cela a été mentionné précédemment.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il a été élevé au ciel par sa personne même, à l'état d'éveil jusqu'au ciel puis vers les endroits élevés que *Allah* a voulu qu'il parvienne»

Commentaire: C'est-à-dire qu'il a été élevé au ciel à la suite du voyage nocturne. Ainsi le voyage nocturne et l'ascension eurent lieu au cours d›une seule et même nuit, l'un à la suite de l'autre. Selon les gens de la vérité, ils ont tous deux été effectués à l'état d'éveil, par sa personne même, avec son âme et son corps ﷺ.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit:

«*Allah* l’a honoré par ce qu’Il a voulu et Il lui a révélé ce qu’Il lui a révélé, [﴿مَا كَذَبَ ٱلْفُؤَادُ مَا رَأَىٰ﴾] (*ma kadhaba l-fou’adou mara’a*) ce qui signifie: «Le cœur n’a pas menti au sujet de ce qu’il a vu», que *Allah* l’élève davantage en degré dans l’au-delà et ici-bas et qu’Il préserve sa communauté de ce qu’il craint pour elle»

Commentaire: La majorité des gens de la vérité ont tiré de Sa parole *ta^ala*: [﴿مَا كَذَبَ ٱلْفُؤَادُ مَا رَأَىٰ﴾] (*ma kadhaba l-fou’adou mara’a*) [*sourat An-Najm* / 11] ce qui signifie: **«Le cœur n’a pas menti au sujet de ce qu’il a vu»**, que le Prophète a vu son Seigneur avec son cœur cette nuit et non avec ses yeux. Ce qui est visé par le cœur, c’est le cœur du Prophète ﷺ et non celui de *Jibril*.

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Le bassin par lequel *Allah ta^ala* l’a honoré en tant que secours pour sa communauté est une vérité»

Commentaire: Il est un devoir de croire au bassin duquel boiront les croyants au jour du jugement, c’est-à-dire que *Allah tabaraka wa ta^ala* a réservé un bassin pour notre prophète *Mouhammad*r. Il sera un secours pour ceux de sa communauté qui seront assoiffés au jour du jugement. Ainsi celui qui en aura bu n’aura plus jamais soif après cela. Quant à ceux qui ne seront pas atteints de soif, les pieux, ils n’en boiront que par plaisir.

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «L’intercession qu’il a gardée en réserve pour sa communauté est une vérité, tout comme cela a été rapporté dans les nouvelles qui sont parvenues»

Commentaire: Il est un devoir de croire en l'intercession que le Prophète a gardée en réserve pour sa communauté. La signification de l'intercession, c'est la demande du bien de la part de *Allah tabaraka wa ta^ala* en faveur de la communauté. C'est-à-dire que le Messager demandera au jour du jugement à son Seigneur de sauver un grand nombre de membres de sa communauté de l'enfer après qu'ils y sont entrés pour certains, et sans qu'ils n'y entrent pour d'autres. Ce qui distingue notre Prophète ﷺ concernant l'intercession, ce sera la multitude de gens qui en bénéficieront, chose qui n'arrivera à aucun autre prophète que lui. Ce qui est visé, ce n'est pas que les autres prophètes à part lui n'intercéderont pas. Au contraire, l'intercession est bien confirmée à leur sujet.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Le pacte que *Allah ta^ala* a pris de *'Adam* et de sa descendance est une vérité»

Commentaire: Le pacte que *Allah ta^ala* a pris de *'Adam*, c'est le pacte qui a englobé tous les prophètes. *Allah ta^ala* dit:

﴿وَإِذْ أَخَذْنَا مِنَ ٱلنَّبِيِّـۧنَ مِيثَٰقَهُمْ وَمِنكَ وَمِن نُّوحٍ وَإِبْرَٰهِيمَ وَمُوسَىٰ]
[وَعِيسَى ٱبْنِ مَرْيَمَ وَأَخَذْنَا مِنْهُم مِّيثَٰقًا غَلِيظًا﴾

(*wa 'idh 'akhadhna mina n-nabiyyina mithaqahoum wa minka wa min Nouhin wa Ibrahima wa Mouça wa ^Iça bni Maryama wa 'akhadhna minhoum mithaqan ghalidha*) *[sourat Al-'A^raf / 7]* ce qui signifie: **«Nous avons pris des prophètes leur engagement: de toi, de *Nouh*,**

de *Ibrahim*, de *Mouça* et de ^*Iça* le fils de *Maryam*. Nous avons pris d'eux un pacte sûr».

Quant au pacte qui a été pris de la descendance de *'Adam*, c'est ce que *Allah ta^ala* a mentionné par Sa parole: [﴿ وَإِذْ أَخَذَ رَبُّكَ مِنۢ بَنِيٓ ءَادَمَ مِن ظُهُورِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ وَأَشْهَدَهُمْ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ أَلَسْتُ بِرَبِّكُمْ قَالُوا۟ بَلَىٰ شَهِدْنَآ أَن تَقُولُوا۟ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ إِنَّا كُنَّا عَنْ هَٰذَا غَٰفِلِينَ ﴾] (*wa 'idh 'akhadha Rabbouka min baniAdama min dhouhourihim dhourriyyatahoum wa 'ach-hadahoum ^ala 'anfoucihim 'alastou biRabbikoum qalou bala chahidna 'an taqoulou yawma l-qiyamati 'inna kounna ^an hadha ghafilin*) *[sourat Al-'A^raf / 172]*. Ce pacte, c'est-à-dire cet engagement, c'est leur reconnaissance après qu'Il les a fait sortir du dos de *'Adam*, après que *'Adam* a été descendu sur terre. Il leur a donné une image et a créé en eux la connaissance et la perception qu'ils n'ont de dieu que *Allah*. Ainsi toute la descendance de *'Adam* a reconnu cela ce jour-là.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «*Allah ta^ala* sait de toute éternité le nombre de ceux qui entreront au paradis et le nombre de ceux qui entreront en enfer dans leur totalité, ce nombre n'augmente pas et ne diminue pas. Il sait aussi de toute éternité les actes qu'ils feront; à chacun d'eux il lui est facilité ce qui lui a été créé»

Commentaire: La première phrase comporte la preuve que la science de *Allah* englobe ceux qui vont entrer au paradis en détail et ceux qui entreront en enfer en détail. L'auteur a voulu montrer par cette phrase ce qui a déjà été décrété au sujet de l'éternité des attributs

de *Allah*, que ce soit les attributs de l'Être ou des actes, tout comme il a dit précédemment: **«Il est de toute éternité avec Ses attributs avant la création de Ses créatures»**. Ceci montre que la science de *Allah* englobe toute chose et que Sa science ne peut être évaluée par la connaissance des créatures. Pour couper court aussi à tout objet de doute au sujet de la prédestination et de la destinée de la part de ceux qui sont faibles c'est-à-dire des faibles d'esprit. Pour repousser également les confusions induites par les *qadariyyah*, à savoir les *mou^tazilah*,chez les gens du commun, du fait qu'ils ont prétendu: (Comment *Allah* châtierait-Il pour ce qu'Il a créé et prédestiné ?) Ainsi, *At-Tahawiyy* a montré ce qui confirme tout cela. La signification en est que *Allah* sait le nombre de ceux qui entrent au paradis, qui vont croire et qui vont obéir par choix et par leur propre préférence. D'autre part, *Allah* sait le nombre de ceux qui entreront en enfer, qu'ils seront mécréants et contrediront Ses ordres de leur propre choix alors qu'ils existeront en étant pubères et sains d'esprit et que ce n'est pas à la suite d'une contrainte et malgré eux qu'ils mériteront l'enfer. Il est impossible qu'Il ne sache pas ce qui va avoir lieu de la part de Ses créatures avant leur existence car cela serait une ignorance et l'ignorance au sujet de Celui Qui est éternel exempt de début est impossible. Il a donc été confirmé que *Allah* sait de toute éternité ce qui aura lieu de la part de Ses créatures.

Quant à la parole de l'auteur **«et à chacun d'eux il lui est facilité ce qui lui a été créé»**, cette expression est tirée d'un *hadith* célèbre et *sahih*, de chaîne de transmission sûre qui a été rapporté par les auteurs des

six livres. La signification en est que celui à qui il a été prédestiné de faire partie des gens du paradis, il lui a été prédestiné ce qui le rapproche du paradis en tant que paroles et actes ainsi que la réussite pour cela. Celui à qui il a été prédestiné de faire partie des gens de l'enfer, il lui a été prédestiné le contraire et il accomplira les actes des gens de l'enfer et y persistera jusqu'à ce que se referme sur lui le livre de sa vie.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «La rétribution sera en fonction de ce avec quoi l'esclave aura terminé sa vie»

Commentaire: La signification de la phrase **«La rétribution sera en fonction de ce avec quoi l'esclave aura terminé sa vie»** veut dire que la rétribution sera en fonction des actes avec lesquels l'esclave finira sa vie. Ainsi celui qui finira sa vie avec les actes des gens de la félicité sera heureux pour l'éternité et celui qui finira sa vie avec les actes des gens du malheur sera malheureux pour l'éternité. Cela ne sera pas en fonction de ce que l'être humain aura accompli avant cela. Celui donc qui aura vécu mécréant puis sera entré en Islam et sera mort sur les actes des gens du paradis, celui-là sera rétribué en fonction de ce par quoi il aura fini sa vie. Et celui qui sera à l'opposé de cela, sera rétribué à la mesure de ce avec quoi il aura fini sa vie.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Le fondement de la destinée est un secret de *Allah ta^ala* envers Ses créatures, aucun ange de degré élevé ni aucun prophète envoyé n'en a eu connaissance»

Commentaire: C'est-à-dire que cela est voilé pour les esclaves. C'est pour cela qu'il nous a été interdit de tenter d'approfondir la question pour atteindre son secret. Ce qu'il convient seulement de faire au sujet de la destinée, c'est d'en connaître la signification et l'explication. Ainsi le Messager de *Allah* ﷺ a dit: (إذا ذُكر القدر فأمسِكوا) (*idha dhoukira l-qadarou fa'amsikou*) [rapporté par *Al-Bayhaqiyy*] ce qui signifie: ***«Si la destinée est évoquée alors abstenez-vous*** [d'en débattre pour parvenir à son secret]». Cette partie du *hadith* est celle qui est sûre, quant à la partie supplémentaire relative à la mention des compagnons, elle n'a pas été confirmée.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «L'approfondissement et la réflexion à ce sujet est un moyen de courir à sa perte (*al-khidhlan*), une voie d'accès vers la privation et une marche donnant sur l'injustice. Que l'on soit en garde de toutes ses forces contre cela, qu'il s'agisse de la réflexion, des pensées ou des mauvaises suggestions à ce sujet»

Commentaire: C'est-à-dire gardez-vous de réfléchir sur ce sujet. Repoussez loin de vous toute tentative d'en atteindre la connaissance, même par la voie des mauvaises suggestions. Que la personne occupe son cœur par ce qui va le détourner de cela. La perdition (*al-khidhlan*), c'est le contraire de la réussite (*at-tawfiq*) car suivre cette voieest un signe de perdition, c'est-à-dire de la privation du bien.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit:

«*Allah ta^ala* a en effet caché la connaissance de la destinée à Ses créatures, Il leur a interdit de chercher à y parvenir»

Commentaire: C’est-à-dire Il leur a interdit de chercher à le savoir car il n’y a aucun moyen d’y parvenir.

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Tout comme Il dit *ta^ala* dans Son Livre: [﴿ لَا يُسْـَٔلُ عَمَّا يَفْعَلُ وَهُمْ يُسْـَٔلُونَ ﴾] (*la yous’alou ^amma yaf^alou wa houm yous’aloun*) *[sourat Al-’Anbiya’ / 23]* **ce qui signifie: «Il n’est pas interrogé sur ce qu’Il fait mais eux le seront». Celui donc qui demande: (Pourquoi fait-Il telle chose?) aura rejeté le jugement du Livre et celui qui rejette le jugement du Livre fait partie des mécréants»**

Commentaire: Ceci concerne celui qui pose une question d›un questionnement d›objection, c›est-à-dire en rejetant ce qui est parvenu dans le Livre de *Allah*. Quant à celui qui questionne afin de connaître la sagesse, ce jugement ne le concerne pas.

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Voici l’ensemble des choses dont a besoin celuidont le cœur est illuminé et fait partie des croyants par la grâce de *Allah ta^ala*»

Commentaire: C’est-à-dire que l’attachement du cœur à la croyance en la véracité de ce qui est parvenu de la part de *Allah ta^ala* et de la part de Son Messager, est un fondement auquel s’attachent les croyants. Ce que cite *At-Tahawiyy*, que *Allah* lui fasse miséricorde, c’est ce

dont le croyant a besoin en général.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Et c'est le degré de ceux qui sont versés dans la science»

Commentaire: C'est-à-dire ceux qui maîtrisent la science, ce sont ceux qui ont persévéré en cela et qui l'ont maîtrisé.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «En effet la science est de deux sortes: une science disponible pour les créatures et une science qui n'est pas disponible pour les créatures»

Commentaire: La science disponible pour les créatures c'est la science que les esclaves peuvent obtenir grâce à une voie que *Allah* leur a créée. Quant à la science qui n'est pas disponible pour les créatures, c'est la science que *Allah* Se réserve et vers laquelle Il n'a pas fait exister de voie pour que les créatures puissent l'obtenir. Ainsi, la connaissance des croyances et des jugements et la connaissance de ce qui est profitable pour gagner sa vie font partie des choses pour lesquelles *Allah* a donné aux créatures un moyen de les obtenir. Quant à ce que *Allah* Se réserve, comme la science de l'avènement du jour du jugement, c'est une science qui ne se trouve pas chez les esclaves. Acquérir la première sorte de science est une chose requise et louable ; quant à tenter d'acquérir la deuxième sorte de science, c'est de l'égarement.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Ainsi, renier la science disponible pour les créatures est de la mécréance et prétendre détenir la science qui

n’est pas disponible pour elles est de la mécréance. La foi n’est validée qu’en acceptant la science disponible pour les créatures et en abandonnant la recherche de la science qui ne leur est pas disponible»

Commentaire: A partir de là, on a déduit la mécréance de celui qui renie la science disponible pour les créatures comme les sophistes qui renient l’existence même des choses. On déduit également la mécréance de l’homme qui prétend englober toute chose par sa science. Celui donc qui prétend cela pour lui-même ou pour un autre esclave que lui devient mécréant car *Allah ta^ala* est le seul Qui sait toutes les choses cachées (*al-ghayb*) par Sa science. Aucune de Ses créatures ne sait toutes les choses cachées. Celui qui croit qu’il existe quelqu’un d’autre que *Allah* qui englobe toute chose cachée par sa science aura démenti le *Qour’an*. *Allah ta^ala* dit: [﴿قُل لَّا يَعۡلَمُ مَن فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِ ٱلۡغَيۡبَ إِلَّا ٱللَّهُ﴾] (*qoul la ya^lamou man fi s-samawati wa l-‘ardi l-ghayba ‘il-la l-Lah*) *[sourat An-Naml / 65]* ce qui signifie: **«Dis: Ceux qui sont aux cieux ou sur terre, aucun d’entre eux ne sait les choses cachées; seul *Allah* les sait»**. Certains tombés dans l’outrance ont composé un écrit dans lequel ils ont mentionné que *Allah* a fait connaître à Son Messager toute chose que Lui sait, sans exception. Ceci est une outrance, une laideur et une mécréance, que *Allah* nous en préserve.

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous croyons en la Table Préservée, au Calame et en tout ce qui y a été inscrit»

Commentaire: Il est un devoir pour toute personne responsable de croire en la Table Préservée et au Calame. Le terme Table fait référence à un corps du monde supérieur. Il a été dit qu'il est en-dessous du Trône et il a été dit qu'il est au-dessus. Quant au Calame, c'est un corps du monde supérieur qui a été créé avant la Table Préservée. Ensuite la Table a été créée. L'ordre a été donné au Calame de tracer sur la Table. Il a inscrit sur ordre de *Allah ta^ala*. Il a écrit ce qui a eu lieu et ce qui aura lieu jusqu'au jour du jugement. *Allah ta^ala* dit:

[﴿وَكُلَّ شَىْءٍ أَحْصَيْنَٰهُ فِىٓ إِمَامٍ مُّبِينٍ﴾] (*wa koulla chay'in ahsaynahou fi 'imamin moubin*) *[sourat YaSin / 12]* ce qui signifie: **«Toute chose a été inscrite dans un livre clair»**. Ainsi, la Science de *Allah* n'a pas de fin mais ce qui est inscrit sur la Table Préservée est quelque chose de fini. La Table ne comporte pas le détail des choses qui vont avoir lieu dans l'au-delà car ceci est quelque chose qui n'a pas de fin.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Si les créatures s'unissaient toutes contre quelque chose que *Allah ta^ala* y a fait inscrire qu'elle existera pour faire qu'elle n'existe pas, elles n'y pourraient rien. Et si elles s'unissaient toutes pour faire exister quelque chose que *Allah ta^ala* n'y a pas fait inscrire, elles n'y pourraient rien»

Commentaire: Les termes que vient de citer l'auteur ici ont été rapportés dans certains des *hadith* sûrs rapportés du Messager de *Allah* ﷺ. Certaines expressions constituent les termes rapportés mêmes et

d'autres constituent le sens des termes rapportés. Ceci fait partie des choses dont la raison témoigne de la véracité. Les preuves selon la raison indiquent en effet que *Allah*sait ce qui aura lieu à jamais, par Sa science éternelle. Il est donc un devoir de croire en ce qui a été cité.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Le Calame a séché après avoir écrit ce qui doit avoir lieu jusqu'au jour du jugement»

Commentaire: C'est-à-dire que le Calame a fini d'écrire tout cela. Il y a par ailleurs d'autres calames avec lesquels les anges recopient de la Table Préservée ce qu'il-sont reçu l'ordre de recopier. Preuve en est le *hadith* que le Prophète ﷺ a dit:

(حتّى ظهرت لمستوىً أسمع فيه صريف الأقلام) (*hattadhahartou limoustawan 'asma^ou fihi sarifa l-'aqlam*) *[rapporté par Al-Boukhariyy et Mouslim]* ce qui signifie: ***«Jusqu'à ce que je sois arrivé à un niveau où j'entendais le bruit des calames»***.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Ce qui a manqué l'esclave ne devait pas l'atteindre et ce qui l'a atteint ne devait pas le manquer»

Commentaire: C'est-à-dire que ce qui a atteint l'esclave ne devait pas le manquer car *Allah* le sait avant que cela n'arrive. La science de *Allah* ne change pas car le changement de la science comprendrait en effet une ignorance.Mais l'ignorance est impossible au sujet de *Allah*. De même, ce que *Allah* sait de toute éternité que

cela n’atteindra pas l’esclave, il est impossible que cela l’atteigne.

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «L’esclave doit savoir que *Allah* sait de toute éternité tout ce qui concerne toutes Ses créatures. Il aura ainsi prédestiné cela d’une destinée parfaite et irrévocable, qu’aucune de Ses créatures de Ses cieux ou de Sa terre ne contredit, ne révise ou n’enlève, ne change ou ne modifie, ne diminue ou n’ajoute»

Commentaire: Il est un devoir pour l’esclave de savoir que ce que *Allah* sait de toute éternité que cela aura lieu, Il veut que cela soit. Et ce qui est visé ici, c’est qu’il ne se produit rien sans que ce soit conformément à la science éternelle exempte de début de *Allah*, et tout ce qui s’est produit ou se produira dans le monde d’ici-bas et dans le monde d’en-haut, tout cela *Allah* le sait par Sa science qui est de toute éternité.

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Ceci est une des croyances (^*aqd*) indispensables de la foi, l’un des fondements de la connaissance et de la reconnaissance de l’unicité de *Allah ta^ala* et de Sa divinité comme Il le dit *ta^ala* dans Son Livre:

[﴿وَخَلَقَ كُلَّ شَيْءٍ فَقَدَّرَهُ تَقْدِيرًا﴾] (*wa khalaqa koulla chay’in faqaddarahou taqdira*) *[sourat Al-Fourqan / 2]* ce qui signifie: **«Il crée toute chose et lui accorde une destinée»** et Il dit *ta^ala*: [﴿وَكَانَ أَمْرُ اللَّهِ قَدَرًا مَّقْدُورًا﴾] (*wa kana ‘amrou l-Lahi qadaran maqdoura*) *[sourat Al-’Ahzab / 38]* ce qui signifie: **«Ce dont *Allah* veut l’existence (‘*amr*) a lieu selon une destinée»**.

Commentaire: Ceci est un ajout qui confirme ce qui précède. Ce qui est visé par *^aqd* c'est la croyance. Et ce qui est visé par *al-'amr* ici ce n'est pas l'ordre par lequel *Allah* charge ceux qui sont responsables, tel que l'ordre d'accomplir la prière ou le jeûne. Mais cela signifie ce dont *Allah ta^ala* veut l'arrivée et la venue à l'existence, que ce soit les substances des créatures ou leurs caractéristiques, leurs mouvements ou leurs immobilités.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Malheur donc à celui qui se rebelle contre *Allah ta^ala* au sujet de la destinée et qui aura eu le cœur malade pour y réfléchir? Il aura cherché à atteindre par son illusion un secret caché. Il aura tenté de scruter ce qui nous est caché, il deviendra un calomniateur (*'affak*) pécheur (*'athim*) suite à ce qu'il en dira»

Commentaire: Ceci est une déclaration de blâme explicite pour ceux qui renient la destinée. Ce sont les *mou^tazilah* qui disent: (Ce que Tu veux n'a pas lieu et a lieu ce que Tu ne veux pas). Ils prétendent que *Allah ta^ala* veut de la part des mécréants qu'ils soient des croyants mais cela n'a pas eu lieu et n'a pas d'existence. Quant à leur parole (a lieu ce que Tu ne veux pas), il s'agit du mal de la part des esclaves. Selon eux, *Allah ta^ala* ne l'a pas voulu. Ils disent: (et malgré tout cela il a existé par la création des esclaves alors que *Allah* ne l'a pas voulu et ne l'a pas créé), ceux-là sont donc des adversaires de *Allah*.

Le calomniateur, ici, c'est le menteur et le pécheur, c'est le pervers.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Le Trône (*al-^arch*) et le Piédestal (*al-koursiyy*) sont une vérité»

Commentaire: Il est un devoir de croire en l'existence du Trône et du Piédestal car *Allah* les a mentionnés tous deux dans le *Qour'an*. Le Trône c'est le plus grand des corps du point de vue de l'étendue. Quant au Piédestal, il est en-dessous et il est semblable à ce sur quoi celui qui veut monter sur un lit pose le pied il est très petit par rapport au lit.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il n'a pas besoin du Trône et de tout ce qui est en-dessous»

Commentaire: C'est-à-dire que *Allah ta^ala* n'a pas besoin du Trône et de toute autre chose. Ainsi *Allah ta^ala* n'est pas supporté par le Trône car *Allah* ne touche pas et Il n'est pas touché. Cela est impossible à Son sujet en raison des preuves catégoriques et claires qui ont été citées précédemment. Elles entraînent la connaissance catégorique concernant la confirmation de Son exemption des besoins et de la ressemblance avec les créatures. Un exemple en est Sa parole *ta^ala*: [﴿يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ أَنتُمُ ٱلۡفُقَرَآءُ إِلَى ٱللَّهِۖ وَٱللَّهُ هُوَ ٱلۡغَنِيُّ ٱلۡحَمِيدُ﴾] (*ya 'ayyouha n-naçou 'antoumou l-fouqara'ou 'ila l-Lahi wa l-Lahou houwa l-Ghaniyyou l-Hamid*) *[sourat Fatir / 15]* ce qui signifie: **«Ô vous les gens, c'est vous qui avez besoin de *Allah* alors que *Allah* est Celui Qui n'a aucun besoin, Il est digne de louange»**. Il a ainsi confirmé la nécessité et le besoin pour Ses esclaves et Il

a nié cela à Son sujet par Sa parole: [﴿وَٱللَّهُ هُوَ ٱلْغَنِيُّ﴾] (*wa l-Lahou houwa l-Ghaniyyou*) ce qui signifie: **«Alors que *Allah* est Celui Qui n'a aucun besoin»**.

La parole de l'auteur **«Il n'a pas besoin du Trône»** est une réplique aux mécréants des fils de *'Isra'il* et à ceux qui attribuent à *Allah* le corps (les *moujassimah*) en se réclament de cette communauté de *Mouhammad*: ils Lui ont en effet attribué le corps et l'établissement sur le Trône.

Quant à Sa Parole *ta^ala*: [﴿ٱلرَّحْمَٰنُ عَلَى ٱلْعَرْشِ ٱسْتَوَىٰ﴾] *(Ar-Rahmanou ^ala l-^archi stawa)* *[sourat Taha / 5]*, le Trône (*al-^arch*) y est mentionné et il en est visé le lit qui est entouré d'anges. Ce sens est clair dans la Loi. Il arrive aussi lorsqu'il est mentionné (*al-^arch*) qu'il en soit visé la souveraineté, comme la parole du poète:

«Si ce n'étaient *banou marwan* leurs Trônes –*^ourou-chouhoum*– se seraient fissurés»

c'est-à-dire que leur souveraineté s'estomperait et se terminerait.

Sa parole *ta^ala* [﴿ٱلرَّحْمَٰنُ عَلَى ٱلْعَرْشِ ٱسْتَوَىٰ﴾] (*Ar-Rahmanou ^ala l-^archi stawa*) ne comporte pas de preuve pour confirmer l'établissement de *Allah* sur le Trône comme le prétendent les *mouchabbihah* et *moujassimah* mais plutôt le sens de la domination. Ainsi, *Allah tabaraka wa ta^ala* nous apprend que c'est un éloge à Son sujet que Sa parole [﴿ٱلرَّحْمَٰنُ عَلَى ٱلْعَرْشِ ٱسْتَوَىٰ﴾] (*Ar-Rahmanou ^ala l-^archi stawa*). Même lorsque ce terme est employé au sujet de celui au sujet duquel

l'établissement est possible, ce terme n'est pas interprété dans le sens de l'établissement: ce sens-là n'en est pas compris même ici! C'est le cas de la parole du poète au sujet de *Bichr Ibnou Marwan*:

Qadi stawa Bichroun ^ala l-^Iraqi

Min ghayri sayfin wa damin *mouhraqi*

L'éloge fait pour *Bichr Ibnou Marwan* dans ce vers n'a pas pour sens qu'il serait assis sur ce pays! Mais son éloge est à cause du fait qu'il a dominé, pris pouvoir et détenu les rênes du pouvoir de l'Irak. En effet, s'asseoir en Irak, est une chose commune à l'homme honorable et fort, tout comme l'homme vil et faible. Donc l'éloge a lieu par un attribut qui distingue celui dont l'éloge est fait, par un attribut que quasiment personne ne possède ni de près ni de loin. Il est indispensable de comprendre par le terme *al-istiwa': al-qahr* la domination et *al-istila'* la possession sous sa domination. En effet, ce sont là les plus honorables des sens de *al-istiwa'*, et ce sont des sens dignes de *Allah ta^ala.Allah* nous a par ailleurs appris qu'Il est *Qahhar* –Celui Qui domine–. Il n'est donc pas possible de délaisser ce qui est digne de *Allahta^ala* pour retenir ce qui n'est pas digne de *Allahta^ala*, à savoir la position assise (*al-joulous*) ou le contact (*al-ittisal*) ou l'établissement (*al-istiqrar*).

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il cerne toute chose par Sa science»

Commentaire: Cela signifie que *Allah* cerne toute chose par la science, la domination et la souveraineté

et non pas comme cernerait l'enveloppe ce qui est à l'intérieur. Cela fait partie des spécificités des corps et *Allah* est exempt de cela.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «et toute chose est concernée par Sa science et Sa toute-puissance»

Commentaire: Toute chose est concernée par Sa science et Sa puissance. Preuve en est Sa parole *ta^ala*: [﴿وَهُوَ ٱلْقَاهِرُ فَوْقَ عِبَادِهِۦ﴾] (*wa houwa l-Qahirou fawqa ^ibadih*) *[sourat Al-'An^am / 18]* ce qui signifie: **«Et Il est Celui Qui domine Ses esclaves»**. C'est le sens de *al-^oulouww* dont *Allah* S'est qualifié par Sa parole: [﴿سَبِّحِ ٱسْمَ رَبِّكَ ٱلْأَعْلَى﴾] (*sabbihi sma Rabbika l-'a^la*) *[sourat Al-'A^la/ 1]* et Sa parole: [﴿وَهُوَ ٱلْعَلِيُّ ٱلْعَظِيمُ﴾] (*wa houwa l-^aliyyou l-adhim*) *[sourat al-Baqarah / 255]*. Ainsi, *al-^oulouww* dans le sens de l'élévation par l'endroit est impossible à Son sujet car cela fait partie des caractéristiques des créatures. Comment cela serait-il possible à Son sujet alors qu'Il est Celui Qui n'a pas de début, Qui n'a pas de fin et Qui n'entre pas en existence. Le corps a nécessairement un endroit.

Quant à la prétention de certains ignorants que *Allah* est au-dessus du Trône, là où il n'y aurait pas d'endroit, il s'agit d'une prétention sans fondement. Ainsi, au-dessus du Trône il y a bien un endroit. La preuve en est la parole du Prophète en ce qu'a rapporté *Al-Boukhariyy:*

(لما قضى الله الخلق كتب في كتاب فهو عنده فوق العرش: ان رحمتي غلبت غضبي) (*Lammaqada l-Lahou l-khalqa kataba fi kitabin fahouwa ^indahou fawqa l-^archi 'inna rahmati*

ghalabat ghadabi) qui signifie: **«Lorsque *Allah* a créé les créatures, Il a fait écrire sur une table qui est dans un endroit qu'Il a honoré, au-dessus du Trône: Les manifestations de Ma volonté de miséricorde sont plus nombreuses que les manifestations de Ma volonté de châtier»**. Il n'y a pas d'empêchement selon la Loi, ni selon la raison, qu'au-dessus du Trône il y ait un endroit. S'il n'y avait pas eu au-dessus du Trône d'endroit, le Prophète n'aurait pas dit au sujet de ce livre: (*fahouwa mawdou^oun ^indahou fawqa l-^arch*) ce qui signifie: **«Il est placé, dans un endroit qu'Il a honoré, au-dessus du Trône»**. Ce qui est visé par (*^inda*) ici c'est la marque d'honneur, tout comme dans Sa parole *ta^ala* au sujet de *Aciyah*: [﴿رَبِّ ٱبۡنِ لِي عِندَكَ بَيۡتٗا فِي ٱلۡجَنَّةِ﴾] (*Rabbi bni li ^indaka baytan fi l-jannah*) *[sourat At-Tahrim / 11]* ce qui signifie: **«Seigneur, fais construire pour moi une maison, dans l'endroit que Tu honores, au paradis»**.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il a fait que Ses créatures soient incapables de cerner toute chose par la science»

Commentaire: Aucune des créatures ne cerne par sa science tout ce qui concerne les créatures. *Allah ta^ala* dit: [﴿وَمَا يَعۡلَمُ جُنُودَ رَبِّكَ إِلَّا هُوَ﴾] (*wa ma ya^lamou jounouda Rabbika 'il-la houwa*) *[sourat Al-Mouddath-thir / 31]* ce qui signifie: **«Et ne sait le nombre des anges de ton Seigneur que Lui»**. Ainsi, seul *Allah* sait le nombre des anges. Même les présidents des anges ne connaissent pas le nombre des anges. Si déjà les anges, seul *Allah* en sait le nombre, que dire alors du nombre de toutes les créatures!

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous attestons que *Allah* a fait de *Ibrahim* un *khalil*, et que *Allah* a parlé à *Mouça*en lui faisant entendre Sa parole propre à Son Être, par acte de foi, en le reconnaissant et en s'y soumettant»

Commentaire: Cela signifie que nous croyons en cela, nous en reconnaissons la vérité et nous y adhérons et nous nous y soumettons. Le fait d'être *khalil* n'est pas comme le fait d'être un fils qui lui implique la partition. Ceci est impossible au sujet de Celui Qui est exempt de début.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous croyons fermement aux anges, aux prophètes et aux Livres descendus aux messagers. Nous témoignons qu'ils ont tous été sur la vérité claire»

Commentaire: Il est un devoir de croire en l'existence des anges. Ce sont des esclaves de *Allah ta^ala*. Ils ne désobéissent pas à *Allah* en ce qu'Il leur ordonne, tout comme Il nous l'a annoncé *soubhanah*.

Pour ce qui est de la foi aux prophètes, il s'agit de croire que *Allah* les a agréés en leur accordant le statut de prophète. Il les a élus et les a honorés en faisant d'eux des messagers de Sa part vers Ses esclaves, afin qu'ils transmettent ce qu'Il leur a révélé.

Pour ce qui est de la foi aux Livres célestes, il s'agit de croire qu'ils sont de la part de *Allah ta^ala*. La parole de l'auteur prouve que les Livres ne sont descendus que sur les Messagers. Celui qui est prophète non messager, il

suit un Livre descendu sur un Messager.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous appelons musulmans croyants, ceux qui s'orientent vers notre *Qiblah* tant qu'ils reconnaissent la véracité de ce que le Prophète a amené, tant qu'ils croient en la véracité de ce qu'il a dit et annoncé et qu'ils n'en renient rien»

Commentaire: c'est-à-dire que nous les désignons par le nom de musulmans et croyants. Nous ne disons pas comme le disent les *khawarij* que (celui qui commet un péché devient mécréant), pour qui même les petits péchés font sortir de l'Islam. Nous ne disons pas non plus comme disent les *mou^tazilah* que (celui qui commet un grand péché n'est pas appelé musulman, ni mécréant).

Quant à sa parole **«tant qu'ils reconnaissent la véracité de ce que le Prophète a amené, tant qu'ils croient en la véracité de ce qu'il a dit et annoncé et qu'ils n'en renient rien»**, elle éclaircit ce qui a précédé/ On en apprend que le simple fait de s'orienter vers notre *Qiblah* n'est pas une preuve de la réalité de la foi au Prophète. Ainsi, beaucoup s'orientent vers notre *Qiblah* et ne sont ni des nôtres ni de notre Religion.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous ne réfléchissons pas au sujet de l'Être de *Allah*»

Commentaire: C'est-à-dire que nous ne réfléchissons pas au sujet de la réalité de *Allah*. En effet, réfléchir au sujet de l'Être de *Allah* mène à l'embarras et à l'égarement.

Cela entraîne à assimiler *Allah* à Ses créatures. C'est pour cela qu'il nous a été défendu de réfléchir au sujet de l'Être de *Allah*. Ce n'est pas réfléchir au sujet de l'Être de *Allah* et discuter de ce sujet que d'exempter *Allah* de la ressemblance aux créatures en disant: *Allah* est un Être Qui existe exempt de début et de fin; Il existe avant le temps et l'endroit; Il n'a pas pour attribut une des caractéristiques des créatures; Il voit sans œil; Il entend sans tympan ni oreille; Il parle d'une parole propre à Son Être qui n'est pas des lettres ni des sons, et ce qui est de cet ordre parmi les paroles des savants de *Ahlou s-Sounnah,* qu'ils soient de *Salaf* ou du *Khalaf* . Ceci est plutôt une exemption de *Allah* des imperfections, conformément à Sa parole *ta^ala*: [﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِۦ شَىْءٌ﴾] (*laysa kamithlihi chay*) *[sourat Ach-Choura / 11]* ce qui signifie: **«Rien n'est tel que Lui»**. Celui qui est allé à sa perte est plutôt celui qui s'est perdu par l'assimilation de *Allah ta^ala* avec Ses créatures, comme leur parole qu'Il serait établi sur le Trône, qu'Il descendrait de haut vers bas, qu'il monterait de bas en haut car ils ont fait une analogie entre le Créateur et la créature. Ils ont aussi démenti Sa parole *ta^ala*: [﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِۦ شَىْءٌ﴾] (*laysa kamithlihi chay*) *[sourat Ach-Choura / 11]* ce qui signifie: **«Rien n'est tel que Lui»**.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous ne débattons pas inutilement au sujet de la religion agréée par *Allah*»

Commentaire: C'est-à-dire que nous ne débattons pas au sujet de la religion agréée par *Allah* d'un débat

que *Allah tabaraka wa ta^ala* a interdit. Il s'agit du débat au sujet de ce qui n'est pas su. Mais celui qui a connu la vérité, il débat pour montrer le vrai. Quant à celui qui ne l'a pas sue, il ne débat pas.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous ne débattons pas sans science au sujet du *Qour'an*»

Commentaire: Le sens en est que nous ne jugeons pas au sujet du *Qour'an* en niant une chose qui pourrait en faire partie, ni en confirmant une chose sans savoir qu'elle en fait partie. Nous récitons ce que nous avons su comme en faisant partie et nous ne nions rien et ne confirmons rien qu'il en fait partie, sans science. En effet, le *Qour'an*est parvenu avec plusieurs manières de réciter. Il se peut que quelqu'un renie une récitation alors qu'elle est confirmée du Messager de *Allah*, et que lui, il ne l'a pas connue.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous témoignons qu'il est la parole du Seigneur des mondes, c'est l'Ange honnête qui est descendu avec et l'a enseigné au Maître des messagers *Mouhammad*. C'est bien la parole de *Allah ta^ala*, aucune des paroles des créatures ne lui est équivalente. Nous ne disons pas qu'il est créé»

Commentaire: C'est-à-dire que nous ne disons pas que le *Qour'an* est créé. Lorsqu'on vise par le *Qour'an* l'attribut propre à l'Être, qui n'est pas de lettres ni de sons, cela est clair qu'il n'est pas créé. Mais s'il en est visé les termes descendus, il est un devoir de croire que c'est

une création de *Allah ta^ala*. Cependant, on ne formule pas cela sauf pour le besoin de l'enseignement.

Ar-Rouhou l-'Amin –l'Ange honnête– c'est *Jibril*. *Allah ta^ala*dit:

[﴿ نَزَلَ بِهِ ٱلرُّوحُ ٱلْأَمِينُ ١٩٣ عَلَىٰ قَلْبِكَ ﴾] (*nazala bihi r-rouhou l-'aminou ^alaqalbik*) *[sourat Ach-Chou^ara' / 193-194]* ce qui signifie **«C'est l'Ange honnête qui l'a fait descendre sur ton cœur»**.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous ne contredisons pas la majorité des musulmans»

Commentaire: Ce qui est visé par la majorité (*al-jama^ah*) ce sont *Ahlou s-Sounnah wa l-Jama^ah*. Il s'agit de ceux qui sont sur la croyance du Messageret de ses compagnons. La signification de sa parole est que nous ne contredisons pas l'unanimité des *moujtahid*. Il a en effet été confirmé de *Abou Mas^oud Al-Badriyy*, que *Allah* l'agrée, qu'il a dit: *«Allah ne réunit pas la communauté de Mouhammad sur un égarement.»* Rapporté par le *Hafidh Ibnou Hajar* dans ses *Amaliyy* qui l'a jugé sûr (*sahih*).

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous ne déclarons pas mécréant quelqu'un des gens de la *Qiblah* en raison d'un péché qu'il aurait commis tant qu'il ne se le rend pas permis»

Commentaire: Ce qui est visé par *Ahlou l-Qiblah* –les gens de la *Qiblah*– ce sont les croyants. Celui qui est ainsi sur la foi, il n'est pas permis de le déclarer mécréant

à cause d’un péché, sauf s’il se le rend permis et que ce péché est connu d’évidence de la religion comme étant un péché. C’est celui-là qui est déclaré mécréant.

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous ne disons pas qu’avec la foi aucun péché n’est nuisible pour celui qui le commet»

Commentaire: Ceci est une réplique aux *mourji’ah* qui prétendent qu’aucun péché n’est préjudiciable avec la foi, tout comme aucune obéissance n’est profitable avec la mécréance. Selon eux, quoi que fasse le croyant comme péchés, il n’est pas châtié. Or ceci est contraire à la voie de *Ahlou s-Sounnah* et comporte une contradiction et une réfutation des textes. C’est de la mécréance.

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous nous attendons pour les croyants bienfaisants qu’Il leur pardonne et qu’Il les fasse entrer au paradis par Sa miséricorde mais nous ne pouvons pas le leur garantir»

Commentaire: C’est-à-dire que celui que nous avons vu en apparence bienfaisant, c’est-à-dire obéissant, nous disons: nous nous attendons à ce que *Allah* lui pardonne et le fasse entrer au paradis sans châtiment. Sauf que nous ne sommes pas catégoriques à juger l’un d’eux qu’il ne sera pas du tout châtié dans l’au-delà. Mais nous disons que si cette personne est pieuse, alors elle entrera au paradis sans châtiment.

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «et nous n’attestons pas qu’ils auront le paradis»

Commentaire: C'est-à-dire que nous ne témoignons pas de nous-mêmes qu'Untel fait partie des gens du paradis. Cependant, celui au sujet de qui est parvenu un texte nous apprenant qu'il fait partie des gens du paradis, nous lui témoignons de cela. C'est le cas des gens de *Badr*, les gens de *Ouhoud* et d'autres encore à qui le Messager a annoncé la bonne nouvelle qu'ils iront au paradis.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous demandons le pardon pour les croyants qui ont mal agi et nous craignons pour eux le châtiment mais nous ne les faisons pas désespérer de la miséricorde de *Allah*»

Commentaire: Nous demandons le pardon pourcelui qui, parmi les musulmans, a agi en mal. Nouscraignons pour lui qu'il ne soit châtié pour ses péchés s'il ne se repent pas. Par contre, celui qui s'en est repenti, dans l'hypothèse où son repentir est confirmé, selon le jugement de *Allah*, tout comme il en est selon l'apparence pour nous, nous disons qu'il est épargné du châtiment de *Allah*. *Allah ta^ala* dit: [﴿قُلْ يَٰعِبَادِىَ ٱلَّذِينَ أَسْرَفُوا۟ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ لَا تَقْنَطُوا۟ مِن رَّحْمَةِ ٱللَّهِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يَغْفِرُ ٱلذُّنُوبَ جَمِيعًا﴾] (*Qoul ya ^ibadiya l-ladhina asrafou ^ala anfoucihim la taqnatou min rahmati l-Lah. Inna l-Laha yaghfirou dh-dhounouba jami^a*) *[sourat Az-Zoumar / 53]* ce qui signifie: **«Dis: Ô vous Mes esclaves qui ont dépassé les limites en commettant les péchés, ne désespérez pas de la miséricorde de *Allah*. Certes *Allah* pardonne tout péché [en deçà de la mécréance]**».

Le sens de **«nous ne les faisons pas désespérer»** c'est-à-dire les pécheurs, désobéissants, nous ne les rendons pas désespérés de la miséricorde de *Allah*. Nous disons qu'il est possible que *Allah* leur pardonne et il est possible qu'Il les châtie.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «*Al-'amnou min makri l-Lah* et *al-qounoutou min rahmati l-Lah*, ces deux choses font sortir de la communauté de l'Islam. La voie de vérité est située entre ces deux pour les gens de la *Qiblah*»

Commentaire: *Al-'amnou min makri l-Lah* et *al-qounoutou min rahmati l-Lah,* tous deux font sortir la personne de la religion agréée par *Allah*.Ceci est selon l'explication des hanéfites. Ils considèrent cela comme étant de la mécréance. Mais selon les chaféites, ils considèrent les deux comme étant des grands péchés et non pas des mécréances. La voie de vérité est intermédiaire entre le fait de se croire protégé et le désespoir. Nous disons que si nous mourons sur l'état du repentir, nous serons sauvés du châtiment de *Allah* dans la tombe et dans l'au-delà. Mais sinon il est possible qu'Il nous châtie pour ces péchés. Expliquer le fait de se croire protégé du châtiment de *Allah* par celui qui renie le châtiment de *Allah* pour les désobéissants, c'est celui qui se sera cru protégé du châtiment de *Allah* et qui sera ainsi au nombre des mécréants. Il en est de même pour celui qui désespère de la miséricorde de *Allah.* S'il s'agit de celui qui a pour croyance que *Allah* ne pardonne pas le péché du musulman qui s'est repenti, c'est celui-là

qui est mécréant. C'est l'explication selon les hanéfites.

Quant au fait de se croire protégé du châtiment de *Allah*, selon les chaféitesqui est compté parmi les grands péchés, c'est le fait de persister à commettre les péchés tout en comptant sur la miséricorde de *Allah*. Pour ce qui est de désespérer de la miséricorde de *Allah*, selon eux, c'est que la personne est catégorique à affirmer que *Allah* ne lui fera pas miséricorde à cause de ses péchés mais qu'Il la châtiera. Cela est également un grand péché selon eux. Ils ne considèrent pas ces deux-là comme étant une sorte d'apostasie; c'est avec ce sens que les chaféites les ont comptés au nombre des grands péchés dans le chapitre des témoignages. Ce sont en effet des péchés qui empêchent d'accepter le témoignage de celui qui les commet.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «L'esclave ne sort de la foi qu'en reniant ce qui l'y a fait entrer»

Commentaire: L'esclave ne sort pas de la foi à cause d'un péché mais plutôt en reniant ce qui l'a fait entrer dans la foi. Il s'agit de démentir explicitement ou implicitement la religion agréée par *Allah*. Ainsi, s'il dit une parole qui constitue un démenti de la Loi de *Allah*, d'une expression claire, nous le considérons comme étant sorti de la religion agréée par *Allah*. Ou encore s'il fait un acte qui constitue un démenti, nous le considérons lui également comme sorti de la foi. C'est aussi le cas de celui qui a eu une croyance qui contredit la croyance de l'Islam.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «La foi consiste à reconnaître par la langue et à croire par le cœur»

Commentaire: La foi, c'est reconnaître les deux témoignages en croyant à la véracité par le cœur. *An-Nawawiyy* a dit: *«Celui qui a cru en la véracité par le cœur mais n'a pas prononcé par la langue, c'est un mécréant, qui restera éternellement en enfer, selon l'unanimité.»*

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «tout ce qui a été confirmé comme étant transmis par le Messager de *Allah* ﷺ, que ce soit la Loi ou les autres informations est entièrement vrai»

Commentaire: Le *Chaykh Ahmad Al-Marzouqiyy* a dit:

Wa koullou ma'ata bihi r-raçoulou

Fahaqqou t-taslimou wa l-qaboulou

ce qui signifie:

Et tout ce que le Messager a rapporté. Nous nous devons de nous y soumettre et de l'accepter

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «La foi constitue une seule et même chose et les gens de la foi sont, par rapport à la base de la foi, tous égaux. La différence de mérite entre eux tient à la crainte et à la piété, à la contradiction des [mauvais] penchants et à l'attachement à ce qui est le plus précautionneux»

Commentaire: C'est-à-dire que la foi, par rapport à sa base, est une seule et même chose pour tous les croyants.

Il n'y en a pas un qui dépasse un autre en cela. Mais c'est en considérant ses caractéristiques qu'il y a une différence de mérité. Ainsi, celui qui craint *Allah ta^ala*, c'est un pieux qui contredit ses mauvais penchants, qui s'attache à ce qui est prioritaire c'est-à-dire qui suit la voie de la piété. Celui-là dépasse les autres c'est à dire que sa foi dépasse la foi des autres par ses caractéristiques. Mais, aucune foi ne dépasse une autre du point de vue de la base.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Les croyants sont tous *'awliya'ou r-rahman*»

Commentaire: Tous les croyants entrent dans la *wilayah* générale. Mais pour ce qui est de la *wilayah* particulière, elle n'est que pour les gens de la droiture, et seulement eux.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Le plus honorable d'entre eux selon le jugement de *Allah,* c'est celui qui fait le plus preuve d'obéissance et qui œuvre le plus conformément au *Qour'an*»

Commentaire: C'est-à-dire celui d'entre eux qui s'attache le plus à l'obéissance, c'est lui le plus honorable selon le jugement de *Allah*, c'est-à-dire qui œuvre le plus conformément au *Qour'an*.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «La foi, c'est la croyance en *Allah,* en Ses anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au jour dernier et en la destinée, que cela concerne la prédestination du bien ou du mal, ce qui en est doux et ce qui en est amer, de la part de *Allah ta^ala*»

Commentaire: C’est-à-dire que les sujets cités ici sont les plus importants. Il est ainsi un devoir de croire en ce qui est prédestiné. C’est-à-dire qu’il est un devoir de croire en ce qui est prédestiné, que ce soit du bien ou du mal, que ce soit doux ou amer, est de la part de *Allah*, c’est-à-dire qu’il s’est produit par la volonté de *Allah* et conformément à Sa science. Quant à l’attribut de *Allah* de prédestination, il n’est pas qualifié par cela. On ne dit pas qu’Il a bien fait ou qu’Il a mal fait car les attributs de *Allah* sont tous des attributs de perfection, ils ne comportent pas d’imperfection. Et le doux, c’est ce qui convient à la nature de la personne, et l’amer, c’est ce qui ne lui convient pas.

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous croyons fermement en tout cela. Nous ne faisons pas de discrimination entre Ses messagers, nous reconnaissons la véracité de tous concernant ce qu’ils ont transmis»

Commentaire: C’est-à-dire que nous croyons en tous Ses Messagers et Ses Prophètes. Nous croyons en leur véracité à tous.

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Les grands pécheurs de la communauté de *Mouhammad* méritent l’enfer; ils n’y restent pas éternellement s’ils sont tous morts sur la croyance en l’unicité, même s’ils ne s’étaient pas repentis»

Commentaire: Les grands pécheurs lorsqu’ils meurent croyants mais qu’ils ne font pas le repentir, ils ne resteront pas éternellement en enfer. C’est pour cela qu’il

a dit: **«même s'ils ne s'étaient pas repentis»**, c'est-à-dire que même s'ils ne font pas le repentir, ils ne restent pas éternellement en enfer contrairement à ce que disent les *mou^tazilah*.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «après être morts en ayant connu *Allah* et Son Messager et en étant croyants»

Commentaire: Le sens ici de **«en ayant connu *Allah*»** est en étant morts en connaissant *Allah* et Son messager. Sa parole **«croyants»** signifie en reconnaissant cela par leur cœur. Ceux-là, même s'ils meurent sans repentir, ne resteront pas éternellement en enfer. Celui d'entre eux qui sera châtié, indispensablement, il sortira de l'enfer et entrera au paradis.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Ils sont sous Sa volonté et sujets à Son jugement: s'Il veut, Il leur pardonne et les excuse par Sa grâce, tout comme Il l'a cité ^*azza wa jall* dans Son Livre: [﴿ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ ﴾] (*wa yaghfirou ma douna dhalika liman yacha'*) *[sourat An-Niça' / 48]* **ce qui signifie: «Et Il pardonne ce qui est en deçà à qui Il veut». S'il veut, Il les châtie dans l'enfer par Sa justice, puis Il les en fait sortir par Sa miséricorde et l'intercession des intercesseurs, ceux-là qui sont complètement obéissants. Il les fait par la suite parvenir à Son paradis. En effet, *Allah ta^ala* préserve les gens qui L'ont connu et ne les rend pas dans les deux résidences comme ceux qui L'ont dénié, qui ont été privés de Sa bonne guidée et n'ont pas**

obtenu Sa protection. Ô *Allah,* Toi Qui protège l'Islam et les gens de l'Islam, fais que nous persévérions sur l'Islam jusqu'à ce que nous venions à la mort en étant musulmans»

Commentaire: La signification de **«puis Il les en fait sortir par Sa miséricorde et l'intercession des intercesseurs»**, est que parmi les croyances de *Ahlou s-Sounnah*, que les désobéissants croyants qui sont morts sans repentir et qui faisaient partie des grands pécheurs, si *Allah* les châtie, c'est-à-dire s'Il châtie qui Il veut d'entre eux, inévitablement, Il les fera ensuite sortir de l'enfer par Sa miséricorde et l'intercession des intercesseurs, ceux-là qui sont complètement obéissants. Ceux qui intercéderont, seront soit des prophètes soit des savants pieux, ou auront d'autres particularités, comme les martyrs. Sa parole: **«En effet, Allah préserve les gens qui L'ont connu»** signifie que *Allah* protège les gens qui L'ont connu, qui ont cru en Lui.

La signification de **«ceux qui L'ont dénié»**, c'est-à-dire ceux qui ont démenti, soit en niant l'existence de *Allah* comme les *dahriyy* ou naturalistes, ou bien en adorant autre que Lui, ou en démentant Son messager, ou ce qui est de cet ordre.

La signification de **«n'ont pas obtenu Sa protection»** c'est-à-dire qu'ils n'ont pas eu de part dans la sainteté générale de *Allah ta^ala* à savoir l'Islam.

Sa Parole: **«fais que nous persévérions sur l'Islam jusqu'à ce que nous venions à la mort en étant musulmans»** signifie fais que nous persévérions sur la foi

jusqu'à la mort. C'est ce qui est visé par (*liqa'ou l-Lah*).

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous considérons la prière valable derrière tout pieux ou tout grand pécheur des gens de la *Qiblah*»

Commentaire: La signification en est qu'il est permis d'accomplir la prière dirigé par tout pieux et grand pécheur faisant partie des gens de la *Qiblah*. C'est cependant déconseillé de la faire en étant dirigé par un grand pécheur. Ce qui est connu dans l'école de l'Imam *Ahmad Ibnou Hanbal* est que la prière en assemblée est valable en étant dirigé par un grand pécheur uniquement pour la prière du vendredi ou la prière de la fête (^*id*).

Sa parole **«Nous considérons»** est nous avons pour croyance.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «ainsi que la prière funéraire pour ceux d'entre eux qui meurent»

Commentaire: C'est-à-dire que nous avons pour croyance que la prière funéraire est obligatoire en faveur de celui qui meurt musulman, pieux ou grand pécheur.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous ne déclarons aucun d'entre eux comme faisant partie des gens du paradis ni des gens de l'enfer»

Commentaire: C'est-à-dire que nous ne jugeons pas de nous-mêmes qu'Untel fait partie des gens du paradis et qu'Untel fait partie des gens de l'enfer. Même si c'est quelqu'un qui est plongé dans les péchés, qu'est-ce qui nous fait savoir si *Allah* ne lui a pas prédestiné de mourir

après s'être repenti?! De même, nous ne savons pas si celui dont l'apparence actuelle est du bien, si *Allah* lui a prédestiné le malheur pour l'éternité. Indispensablement alors, il finira avec les actes des gens de l'enfer. C'est pour cela que nous ne disons pas qu'Untel fait partie des gens du paradis ni qu'Untel fait partie des gens de l'enfer, de notre propre chef sauf si la Loi nous l'a annoncé. Nous disons au sujet de *Abou Lahab* qu'il fait partie des gens de l'enfer car le *Qour'an* a témoigné de cela. Mais pour les compagnons qui ont promis l'engagement d'obéissance –de *ar-ridwan*– (*bay^atou r-ridwan*) et leurs semblables, nous leur témoignons du paradis car la Loi nous l'a annoncé.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous ne déclarons aucun d'entre eux mécréant, associateur ou hypocrite tant qu'il n'y a rien de cela qui soit apparu de leur part»

Commentaire: C'est-à-dire que nous ne déclarons mécréant personne sans preuve. Nous ne déclarons personne associateur sans preuve. Nous n'accusons personne d'hypocrisie sans preuve légale. L'hypocrisie ici (*an-nifaq*), c'est d'avoir pour croyance autre que ce que la personne laisse paraître.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous nous remettons à *Allah ta^ala* quant à la réalité de leur for intérieur»

Commentaire: C'est-à-dire que nous disons que *Allah* sait plus que tout autre ce qu'il y a dans les cœurs, car *Allah* est Celui Qui sait ce qu'ils contiennent et pas

les esclaves. C'est donc un devoir de s'en remettre à Lui.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous ne considérons pas licite de brandir l'épée face à quiconque de la communauté de *Mouhammad* sauf si c'est un devoir de le faire. Nous ne considérons pas licite la rébellion contre nos imams et nos gouverneurs même s'ils font preuve d'injustice»

Commentaire: C'est-à-dire qu'il est interdit de se rebeller contre le gouverneur pour qui a été donné légalement l'engagement d'obéissance. Nous ne combattons pas nos Imams, nous ne les destituons pas du califat même s'ils sont injustes. Mais l'on se rebelle contre eux s'ils deviennent mécréants.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous ne faisons pas d'invocations contre eux et nous ne délaissons pas le fait de leur obéir»

Commentaire: Cela signifie que nous ne faisons pas contre eux d'invocations qui provoquent la dissension. Pour ce qui est de sa parole **«et nous ne délaissons pas le fait de leur obéir»**, cela signifie que nous leur obéissons, même s'ils sont injustes, en ce en quoi il n'y a pas de désobéissance.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous considérons que le fait de leur obéir fait partie de l'obéissance envers *Allah ^azza wa jall* et que cela est obligatoire tant qu'ils n'ordonnent pas de désobéissance»

Commentaire: *Allah* a ordonné aux croyants d'obéir

à ceux qui sont en charge de nous, c'est l'obéissance dans ce qui constitue une obéissance à *Allah*. Nous considérons que *Allah ta^ala* a rendu obligatoire d'obéir à ceux qui sont en charge de nous.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous faisons des invocations pour eux afin qu'ils obtiennent vertu et sauvegarde»

Commentaire: C'est-à-dire que nous faisons des invocations en leur faveur pour que *Allah* fasse qu'ils se corrigent. Sa parole: **«et sauvegarde»** c'est-à-dire: pour qu'Il leur ôte l'iniquité et l'injustice dont ils font preuve en leur accordant le repentir.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous suivons *As-Sounnah wa l-Jama^ah* et nous évitons la singularité, la divergence et la séparation»

Commentaire: Sa parole: «***As-Sounnah wa l-Jama^ah***» désigne ceux qui ont pour croyance la croyance des compagnons, de leurs successeurs et de ceux qui les ont suivis avec bienfaisance. Ils n'ont été appelés *Ahlou s-Sounnah*, les Gens de la *Sounnah*, que parce qu'ils ont suivi la *Sounnah* la croyance du Messager de *Allah*. En effet le Messager a ordonné de suivre la voie qu'ont suivie ses compagnons. Ils sont par ailleurs appelés *Al-Jama^ah* parce qu'ils ne se sont pas écartés de la majorité de cette communauté concernant la croyance de vérité. Quant aux groupes qui se sont singularisés d'eux pour atteindre soixante-douze groupes, ceux-là ont contredit la croyance des compagnons. Ce qu'il veut dire par singularité, c'est l'écart de l'unanimité concernant les

lois énoncées par les gens de l'*ijtihad*. Et par divergence, il veut dire la contradiction de celui qui a contredit ces questions et qui s'est séparé d'eux.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous aimons les gens de la justice et de l'honnêteté et nous détestons les gens de l'iniquité et de la traîtrise»

Commentaire: Ceci confirme l'interdiction de dévier de l'unanimité. L'auteur a visé par (**les gens de la justice et de l'honnêteté**) les dirigeants de *Ahlou s-Sounnah* qui sont fermement attachés à la justice. Par (**les gens de l'iniquité et de la traîtrise**) il a visé les gens de la divergence et de la désobéissance.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous disons: *Allah* sait plus que tout autre ce qu'il nous est confus de connaître»

Commentaire: C'est-à-dire que nous disons: (nous en remettons la connaissance à *Allah*) concernant ce que nous ne connaissons pas. La signification, c'est qu'il se peut que la personne soit dans l'incertitude lorsque quelque chose est équivoque pour elle. C'est alors qu'elle trouve refuge en s'en remettant totalement à *Allah* en croyant à la réalité de tout ce qui est confirmé de la part de *Allah* et de Son messager et en sachant avec certitude que les créatures étant incapables d'atteindre certaines sagesses humaines, comment pourraient-elles atteindre l'ensemble des sagesses divines? L'émir des croyants, ^*Aliyy Ibnou Abi Talib*, que *Allah* l'agrée, disait: *«Ô vous les gens, remettez en cause vos avis personnels et ayez de*

bonnes pensées au sujet du Messager de Allah en ce qui vous a été rapporté de lui».

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous considérons permis de passer les mains mouillées sur les *khouff* pendant le voyage et en-dehors du voyage comme cela est parvenu dans le récit des faits et actes du Messager et de ses compagnons»

Commentaire: Il n'y a personne qui contredise au sujet de cette question parmi les compagnons ni parmi les gens de la vérité qui sont venus après eux. Le *hadith* du passage des mains mouillées sur les bottines est *moutawatir*, rapporté d'un grand nombre de témoins à un grand nombre de personnes à chaque génération. Il a été rapporté par un nombre incalculable de *mouhaddith* dans leurs ouvrages à partir de soixante-dix compagnons du Messager de *Allah* ﷺ.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Le *hajj* et le *jihad* ont cours en compagnie des gouverneurs musulmans, les pieux d'entre eux et les grands pécheurs, jusqu'à l'avènement de l'Heure; rien ne les annulera ni ne les abrogera»

Commentaire: Cela signifie qu'il est un devoir d'accomplir le *jihad* avec le calife, que ce calife soit pieux ou grand pécheur. De même, on lui obéit pour le *hajj*, c'est-à-dire qu'on le suit sans se rebeller contre lui. En effet, il en sait plus sur l'intérêt pour l'accomplissement des adorations de même qu'il en sait plus sur l'intérêt pour l'accomplissement du *jihad*.

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous croyons fermement aux Honorables scribes, *Allah* a fait d’eux des protecteurs pour nous»

Commentaire: Les Honorables scribes sont les anges à qui *Allah ta^ala* a ordonné d’écrire les actes des esclaves. *Allah* a fait d’eux des protecteurs pour nous. Il dit *ta^ala*: [﴿ وَإِنَّ عَلَيۡكُمۡ لَحَٰفِظِينَ ١٠ كِرَامٗا كَٰتِبِينَ ١١ يَعۡلَمُونَ مَا تَفۡعَلُونَ ﴾] (*wa ‘inna ^alaykoum lahafidhin; kiraman katibin; ya^lamouna ma taf^aloun*) *[sourat Al-Infitar / 10-11-12]* ce qui signifie: **«Vous avez certes avec vous des anges qui vous protègent, qui sont les honorables scribes et ils savent ce que vous faites»**.

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Et nous croyons fermement à l’ange de la mort chargé de retirer les âmes des mondes»

Commentaire: Les mondes ici, ce sont les hommes et les *jinn*. Par l’ange de la mort, il vise notre maître *^Azra’il* et selon certains il s’agit de *^Azra’il* et de ses aides. Dans les textes qui nous sont parvenus, l’acte de faire mourir fait référence aux anges par une expression tantôt au pluriel et tantôt au singulier. Dans le cas où l’expression est parvenue au singulier, cela veut dire que c’est notre maître *^Azra’il* qui s’empare des âmes directement. Puis, d’autres anges qui l’accompagnent récupèrent de lui l’âme. Ils peuvent être de deux sortes: anges de miséricorde ou anges de châtiment. Mais dès lors que parvient la formule au pluriel, c’est *^Azra’il* et ses aides qui sont visés car chacun d’entre eux contribue à la prise de l’âme.

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Au supplice de la tombe pour celui qui le mérite»

Commentaire: Cela veut dire qu’il est une obligation de croire au supplice de la tombe pour les mécréants ainsi que pour les croyants grands pécheurs, sauf ceux à qui *Allah* fait miséricorde –c’est-à-dire parmi les musulmans grands pécheurs–. Parmi les causes les plus fréquentes du supplice de la tombe, il y a le fait de ne pas se préserver de l’urine, la médisance ainsi que rapporter les paroles des uns aux autres dans le but de semer la discorde.

La preuve quant à l’existence du châtiment de la tombe, c’est Sa parole *ta^ala:* [﴿ ٱلنَّارُ يُعْرَضُونَ عَلَيْهَا غُدُوًّا وَعَشِيًّا ۖ وَيَوْمَ تَقُومُ ٱلسَّاعَةُ أَدْخِلُوٓا۟ ءَالَ فِرْعَوْنَ أَشَدَّ ٱلْعَذَابِ ﴾] (*an-narou you^radouna ^alayha ghoudouwwan wa ^achiyya; wa yawma taqoumou s-sa^atou ‘adkhilou ‘ala fir^awna ‘achadda l-^adhab*) *[sourat Ghafir / 46]* ce qui signifie: **«Leur place dans le feu de l’enfer leur sera exposée au début du jour et à la fin du jour et, au Jour du Jugement Dernier, ainsi entrera Pharaon et ceux qui l’ont suivi dans un intense châtiment»**. C’est aussi des *hadith* parmi lesquels sa parole *^alayhi s-salam*: (**استنزهوا من البول فإن عامة عذاب القبر منه**) (*istanzihou mina l-bawli fa’inna ^ammata ^adhabi l-qabri minhou*) qui signifie: *«Gardez-vous de vous souiller avec l’urine car, certes, le supplice de la tombe est généralement à cause de cela».*

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «A l’interrogatoire du mort par *Mounkar* et *Nakir* dans la tombe au sujet de son Seigneur, de sa religion, de

son Prophète, conformément à ce qu'ont fait parvenir les nouvelles rapportées du Messager de *Allah* ﷺ et de ses compagnons, que l'agrément de *Allah* leur soit accordé»

Commentaire: C'est-à-dire que nous croyons en cela également. Cet interrogatoire a lieu seulement pour ceux qui sont pubères et qui sont responsables dans la communauté de l'appel. Exception est faite pour les prophètes, les martyrs de combat et les enfants. Ceux-là ne seront pas interrogés. Il n'est pas un devoir de connaître la manière avec laquelle a lieu cet interrogatoire. Seulement, il est un devoir de croire que le mort retrouvera son esprit lorsqu'il sera dans la tombe ainsi que sa perception des choses par le retour de l'âme à son corps.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «La tombe est un des jardins du paradis ou un des antres de l'enfer»

Commentaire: Sa parole: **«un des jardins du paradis»** ne veut pas dire que la tombe devient exactement comme le paradis. De même, la parole **«ou un des antres de l'enfer»** signifie qu'il s'y trouve un chagrin, ce chagrin se présentant sous un grand nombre de sortes. Il s'agit ici d'une comparaison métaphorique(1) pour faire comprendre que la tombe peut être tel un des jardins du paradis ou tel un des antres de l'enfer.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit:

(1)

«Nous croyons fermement à la résurrection, à la rétribution des œuvres le jour du jugement dernier ainsi qu'à l'exposition des actes, à la lecture du livre des actes, à la récompense, au châtiment, au pont et à la balance»

Commentaire: C'est un devoir de croire en ce qui a été cité car il est parvenu un texte légal à l'appui de tout cela. La résurrection, c'est la résurrection des morts par *Allah ta^ala* à partir de leur tombe. Sa parole **«la rétribution des actes»** signifie qu'il est un devoir de croire que l'être humain sera rétribué pour l'éternité, pour ses actes dans le bas monde, tout comme *Allahou ta^ala* dit: [﴿ مَٰلِكِ يَوۡمِ ٱلدِّينِ ﴾] (*maliki yawmi d-din*) *[sourat Al-Fatihah / 4]* c'est-à-dire: le Seigneur au jour de la rétribution. Les preuves indiquent que la foi est obligatoire pour toujours et que la mécréance est interdite pour toujours. Les preuves indiquent aussi que leur rétribution est pour l'éternité, que la vie du bas monde est destinée aux œuvres jusqu'à la mort et que la mort est destinée à faire passer à la vie de l'au-delà dans laquelle les gens seront tous ressuscités pour la juste rétribution. Si le début de la rétribution pour l'éternité avait lieu dans le bas monde, l'épreuve subie par les esclaves suite à ce qu'ils font de leur propre choix serait caduque. La foi serait ainsi par contrainte puisque le châtiment serait observé de visu. La preuve catégorique est par ailleurs donnée que la foi ne profite pas lors de l'arrivée à un état de perte de tout espoir de vie.

Il a dit sa parole: **«le jour du jugement dernier»** parce qu'il n'est pas valable que le bas monde soit la demeure de la rétribution générale. Il a été fait demeure pour les œuvres et l'au-delà a été fait demeure pour la rétribution des actes.

Sa parole: **«l'exposition des actes»** veut dire l'exposition des actes au plus rapide de ceux qui font rendre des comptes.

Sa parole: **«la récitation du livre des actes»**, c'est-à-dire que le livre de chaque esclave lui sera exposé au Jour du Jugement, ce livre que les anges ont écrit. Il lui sera dit: Lis ton livre, et il y verra ses actes qu'il a faits dans ce bas monde.

Sa parole: **«la récompense et le châtiment»** était comprise dans sa parole: **«la rétribution des actes»**. Il y revient à titre de confirmation et d'insistance.

Quant à sa parole: **«le pont»**, elle est due à Sa parole *ta^ala*:

[﴿ وَإِن مِّنكُمْ إِلَّا وَارِدُهَا ﴾] (*wa 'in minkoum 'il-la waridouha*) *[sourat Maryam / 71]*. Elle est également due à ce qui a été confirmé du Messager de *Allah*, à savoir que le pont sera étendu au-dessus de l'enfer. Or il y a eu une divergence au sujet de l'interprétation du passage (*al-wouroud*). Ce qui est correct, c'est que le passage est de deux sortes: un passage d'entrée en enfer et un passage de franchissement, le passage d'entrée étant pour les mécréants et certains désobéissants musulmans, le passage de franchissement étant pour les pieux.

Concernant la foi en la balance et en la pesée des actes, nous devons y croire en raison de Sa parole *ta^ala*: [﴿ وَنَضَعُ ٱلْمَوَٰزِينَ ٱلْقِسْطَ لِيَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ ﴾] (*wa nada^ou l-mawazina l-qista liyawmi l-qiyamah*) *[sourat Al-'Anbiya' / 47]* ce qui signifie: **«La balance sera équitable au jour du jugement»** et en raison des nouvelles rapportées à ce sujet.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «le paradis et l'enfer sont tous deux créés, ils ne s'anéantiront jamais et ne seront pas anéantis»

Commentaire: On comprend de sa parole l'égarement de ceux qui prétendent que le paradis et l'enfer auront une fin. Il s'agit des *jahmiyyah*. Il en est de même de celui qui prétend que l'enfer a une fin comme *Ibnou Taymiyah*. Les deux groupes sont des mécréants.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «*Allah ta^ala* a créé le paradis et l'enfer avant la création des humains»

Commentaire: Il est un devoir de croire que le paradis et l'enfer ont été créés avant les humains. Ce sont les humains qui sont visés par sa parole «*qabla l-khalq*», c'est-à-dire avant les humains. Cela ne signifie pas que *Allah* a créé le paradis et l'enfer avant toute autre chose.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il leur a créé à tous deux des habitants: ceux d'entre eux qu'Il veut seront au paradis par Sa grâce et ceux d'entre eux qu'Il veut seront en enfer par Sa justice. Chacun agira selon ce qui lui est prédestiné et ira vers

ce vers quoi il a été créé»

Commentaire: Il est un devoir de croire que *Allah* a créé pour le paradis et l'enfer des gens qui y résideront. Les gens qu'Il fera entrer au paradis, ce sera par Sa grâce et ceux qu'Il fera entrer en enfer, ce sera par Sa justice.

Sa parole: **«chacun agira selon ce qui lui est prédestiné et ira vers ce vers quoi il a été créé»** signifie que chacun des esclaves va agir conformément à ce que *Allah tabaraka wa ta^ala* lui a prédestiné sur la Table préservée. Parmi les preuves que la récompense d'entrer au paradis est une grâce de la part de *Allah*, il y a sa parole ﷺ: (لا ينجي أحدكم عملُه) (*la younajji 'ahadakoum ^amalouhou*) ce qui signifie: *«Ce ne sont pas vos actes qui vont vous sauver»*. Les compagnons lui ont dit: «*Pas même toi, Ô Messager de Allah?*» Il a dit:

(ولا أنا إلا أن يتغمدني الله منه برحمة) (*wa la ana; 'il-la 'an yataghammadaniya l-Lahou minhou birahmah*) ce qui signifie: *«Pas même moi, sauf si Allah me fait miséricorde» [rapporté par l'Imam Ahmad]*.

Sa parole: **«par Sa justice»** vient du fait que l'injustice, c'est de mettre une chose hors de son contexte. Or Il agit *ta^ala* sur ce qui Lui appartient et n'agit pas sur ce qui appartient à autrui, l'injustice n'est donc pas concevable de Sa part. Il châtie donc pour l'abandon des ordres et le fait de commettre les interdictions par justice et par sagesse. Ceci est compris de sa parole ﷺ: **(لو أن الله عذب أهل سمـواته وأهل أرضه لعذبهم وهو غير ظالم لهم، ولو رحمهم كانت رحمته خيرًا لهم من أعماله)** (*law 'anna l-Laha ^adh-dhaba 'ahla samawatihi wa 'ahla 'ardihi la^adh-*

dhabahoum wahouwa ghayrou dhalimin lahoum; wa law rahimahoum kanat rahmatouhou khayran lahoum min 'a^malihim) *[rapporté par Abou Dawoud]* qui signifie: *«S'il devait être que Allah châtie les habitants des cieux et de la Terre, Il les châtierait et ne serait pas injuste envers eux* [parce qu'Il agit avec ce qui Lui appartient] *et s'Il leur fait miséricorde, Sa miséricorde vaut mieux pour eux que leurs actes».* L'obéissance de l'esclave obéissant est une grâce de la part de *Allah*. Ainsi, l'esclave et l'acte de l'esclave appartiennent à *Allah*. *Allah ta^ala* dit:

[﴿وَلَوْلَا فَضْلُ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُۥ مَا زَكَىٰ مِنكُم مِّنْ أَحَدٍ أَبَدًا﴾] (*wa lawla fadlou l-Lahi ^alaykoum wa rahmatouhou ma zaka minkoum min 'ahadin 'abada*) *[sourat An-Nour / 21]* ce qui signifie: **«Si ce n'était la grâce de *Allah* envers vous et Sa miséricorde, aucun d'entre-vous n'aurait jamais été bien guidé».**

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Le bien et le mal sont prédestinés aux esclaves»

Commentaire: C'est-à-dire que *Allah* prédestine le bien et le mal aux esclaves, c'est-à-dire qu'Il prédestine selon Sa science et selon Sa volonté ce qu'Il donne à ses esclaves de faire avec leur choix. Voilà quel est le sens de cette parole. *Allah ta^ala* dit: [﴿وَخَلَقَ كُلَّ شَيْءٍ فَقَدَّرَهُۥ تَقْدِيرًا﴾] (*wa khalaqa koulla chay'in faqaddarahou taqdira*) *[sourat Al-Fourqan / 2]* ce qui signifie: **«*Allah* crée toute chose et lui accorde une destinée».**

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «La capacité par laquelle l'acte se réalise indispensablement, considérée du point de vue

de la réussite accordée par *Allah* et qu'il n'est pas possible d'attribuer à la créature, cette capacité-là est conjointe à l'acte. Quant à la capacité du point de vue de la santé, de la faculté d'agir, du fait d'être en mesure d'y arriver et du point de vue de l'intégrité des organes, cette capacité est préalable à l'acte et c'est à elle que se rapporte le réquisitoire. Il en est comme Il le dit *ta^ala*:

[﴿لَا يُكَلِّفُ ٱللَّهُ نَفْسًا إِلَّا وُسْعَهَا﴾] (*la youkallifou l-Lahou nafsan 'il-la wous^aha*) *[sourat Al-Baqarah / 286]* ce qui signifie: **«*Allah* ne charge la personne que de ce dont elle est capable»**

Commentaire: La capacité chez les gens de la vérité est de deux sortes: une capacité qui a lieu avec l'acte en lui étant conjointe et une capacité qui, la concernant, est préalable à l'acte pour que l'acte puisse avoir lieu grâce à elle. Ainsi, la capacité qui est conjointe à l'acte est celle grâce à laquelle se réalise l'acte de la part de l'esclave. *Allah* la fait exister conjointement à l'acte. S'agissant des actes d'obéissance, elle est appelée (*tawfiq*) réussite accordée par *Allah*, et s'agissant des désobéissances, elle est appelée (*khidhlan*) échec prédestiné par *Allah*, ceci selon les gens de la vérité. Quant aux mauvais innovateurs, ils disent de cette capacité qui est conjointe à l'acte selon les gens de la vérité, qu'elle est préalable à l'acte selon eux. Or ceci est contraire à ce qui est correct. Quant à la deuxième sorte de capacité, il s'agit de l'adéquation des causes et des organes c'est-à-dire du fait que les sens par lesquels l'acte a lieu soient sains. Cette

capacité-là est préalable à l'acte, il n'y a pas de divergence à ce sujet. Cette deuxième capacité est celle à laquelle se rapporte le réquisitoire, le réquisitoire signifiant la charge de responsabilité. A savoir que *Allah ta^ala* a requis de Ses esclaves d'accomplir Ses ordres et d'éviter Ses interdits, c'est cela le réquisitoire que l'auteur a signifié.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Les actes des esclaves sont une création de *Allah* et une acquisition pour les esclaves»

Commentaire: C'est-à-dire que les actes des esclaves dans leur totalité sont une création de *Allah* mais sont une acquisition pour les esclaves. Les actes volontaires ont lieu en tant qu'acquisition pour l'esclave et en tant que création de la part de *Allah ta^ala*. C'est Lui *soubhanah* Qui les crée alors que l'esclave ne les crée pas. Simplement il les acquiert. On dit qu'il les fait. Tout ceci est une expression d'une seule et même chose. Voilà la voie véridique qui est totalement étrangère à la doctrine de la contrainte absolue (*al-jabr*) et à la voie des *mou^tazilah* corrompues.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «*Allah ta^ala* ne les charge que de ce qu'ils peuvent supporter. Ils n'auront à supporter que ce dont Il les a chargés»

Commentaire: Le sens de la première phrase est clair. Quant au sens de la seconde, c'est que les esclaves ne seront astreints qu'à ce dont *Allah* les a chargés. Le verbe (*youtiqoun*) dans la première phrase porte une *dammah* sur le *ya'* et une *kasrah* sur le *ta'*. Dans la deuxième, il se

lit de façon distincte (*youtayyaqoun*) avec une *dammah* sur le *ya'*, une *fat-hah* sur le *ta'* et une *chaddah* sur le *ya'* suivant. Le sens de cette seconde phrase ne peut être correct que de cette façon du fait que l'autre sens est évidemment faux. Le sens qui est faux est que les esclaves ne sont capables de faire que ce dont *Allah* les a chargés. Alors qu'en réalité les esclaves sont capables d'agir en contradiction avec ce dont *Allah* les a chargés, ceci étant l'état de la plupart des humains.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «C'est cela la signification de: Il n'est de préservation et de force que par *Allah* (*La hawla wa la qouwwata 'il-la bi l-Lah*). Nous disons: personne n'a de moyen d'éviter la désobéissance à *Allah,* personne ne peut faire un mouvement contre et personne ne peut s'en détourner si ce n'est grâce à l'aide de *Allah*»

Commentaire: Sa parole: **«si ce n'est grâce à l'aide de *Allah*»** veut dire si ce n'est par Sa préservation. Ici l'auteur l'a exprimée par l'aide. Quant à l'explication rapportée de ^*Abdou l-Lah Ibnou Mas^oud* d'après le Prophète ﷺ c'est: (*'il-la bi ^ismati l-Lah*) *«sauf par la préservation de Allah»*. Si l'auteur l'avait exprimé ainsi, cela aurait été mieux. Voilà la réalité du fait d'être un esclave de *Allah*. L'esclave a besoin de *Allah* quant à la préservation des désobéissances et la réussite dans les obéissances. Ainsi l'esclave a besoin de *Allah* concernant ces deux choses, pour être préservé des désobéissances et pour avoir la force et la réussite pour les actes d'obéissance. C'est pour cela que dans la nouvelle sûre, le Messager de *Allah* a

appelé cette phrase un des trésors du paradis. Il a dit à *Abou Mouça Al-'Ach^ariyy:*

(ألا أدلك على كنز من كنوز الجنّة) (*ala 'adoullouka ^ala kanzin min kounouzi l-jannah?*) ce qui signifie: *«Veux-tu que je t'indique un des trésors du paradis?»* Il lui a dit: *Qu'est-ce donc?* Il lui a dit: (لا حول ولا قوّة إلاّ بالله) (*La hawla wa la qouwwata 'il-la bi l-Lah*) *[rapporté par l'Imam Ahmad]*. La communauté a été unanime que cette parole fait partie des fondements de la croyance. Elle est telle que la parole de *Allah ta^ala*: [﴿ وَمَا تَشَآءُونَ إِلَّآ أَن يَشَآءَ ٱللَّهُ رَبُّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴾] (*wa ma tacha'ouna 'il-la 'an yacha'a l-Lahou rabbou l-^alamin*) *[sourat At-Takwir / 29]* ce qui signifie: **«Et vous ne voulez que ce que *Allah* veut, Lui le Seigneur des mondes»**. Le sens est le suivant: Les esclaves ne peuvent avoir de volonté que ce que *Allah* veut qu'ils veuillent. Donc ce que *Allah* veut de toute éternité que les esclaves veuillent, leur volonté a lieu. Sinon leur volonté n'a pas lieu.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Et personne n'a de force pour accomplir l'obéissance à *Allah* et y persévérer si ce n'est par la réussite accordée par *Allah*»

Commentaire: C'est-à-dire que personne ne peut accomplir un acte de bien si ce n'est par la réussite accordée par *Allah*. Tout comme personne n'est préservé de la calamité de commettre des désobéissances sinon par la préservation de *Allah*.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Tout se passe selon la volonté de *Allah ta^ala*,

conformément à Sa science, par Sa création et Sa prédestination»

Commentaire: C'est-à-dire que tout acte que fait le fils de *'Adam* et en général tout ce qui entre en existence, que ce soit des substances ou ce qui advient aux substances, tout cela n'entre en existence que par la volonté de *Allah*, conformément à Sa science, par Sa création et Sa prédestination. Rien donc ne se produit dans ce monde que par ces quatre attributs.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Sa volonté domine toutes les volontés, Sa prédestination domine toutes les ruses»

Commentaire: C'est-à-dire qu'aucune volonté des esclaves n'aboutit si ce n'est par la volonté de *Allah*. Ainsi ils exercent bien leur volonté. Seulement, leurs volontés n'aboutissent que par la volonté de *Allah*. Les volontés dont *Allah* veut l'aboutissement aboutissent et celles dont Il ne veut pas l'aboutissement n'aboutissent pas. L'auteur a mentionné que les ruses des esclaves ne mènent que ce à quoi *Allah tabaraka wa ta^ala* a prédestiné. Ainsi, ce que *Allah tabaraka wa ta^ala* n'a pas prédestiné, c'est-à-dire ce qu'Il n'a pas créé, la ruse n'y parvient pas.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il fait ce qu'Il veut et Il n'est absolument pas injuste. Il est exempt de tout mal et de toute injustice»

Commentaire: C'est ce qu'indique Sa parole *ta^ala*: [﴿فَعَّالٌ لِّمَا يُرِيدُ﴾] (*fa^^aloun lima yourid*) *[107]* ce qui signifie: **«Il fait ce qu'Il veut»**. Sa parole: **«Il est exempt»**

c'est-à-dire *Allah*, **«de tout mal et de toute injustice»**. *Allah tabaraka wa ta^ala* est exempt du mal et de l'injustice car on ne conçoit pas que le Créateur soit attribué d'injustice et de tyrannie. En effet, l'injustice est concevable de la part de celui qui acquiert ses actes c'est-à-dire l'esclave. Quant au Créateur, Il n'est pas attribué d'injustice car le Créateur agit sur ce qui Lui appartient véritablement. Quant à l'esclave, il agit sur ce qui appartient à autrui. Ce qu'il fait conformément à la permission de son Créateur, ce n'est donc pas une injustice. Mais s'il agit en contradiction avec la permission de son Créateur, c'est-à-dire la permission légale, cela sera une injustice de la part de l'esclave.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il est exempt de tout défaut et de toute opprobre»

Commentaire: C'est-à-dire qu'Il est exempt de tout défaut.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: [﴿ لَا يُسْـَٔلُ عَمَّا يَفْعَلُ وَهُمْ يُسْـَٔلُونَ ﴾] (*la yous'alou ^amma yaf^alou wa houm yous'aloun*) *[sourat Al-'Anbiya' / 23]* **ce qui signifie: «Il n'est pas interrogé à propos de ce qu'Il fait mais Ses esclaves eux le seront».**

Commentaire: C'est-à-dire que *Allah* n'est pas interrogé à propos de ce qu'Il fait, c'est à dire qu'il n'y a pas à Lui faire d'objection alors que les esclaves, eux seront interrogés à propos de ce qu'ils font. Il est donc obligatoire de se soumettre à Lui *soubhanah*.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Il y

a dans l'invocation des vivants et dans leurs aumônes un profit pour les morts»

Commentaire: L'invocation est utile pour les morts musulmans selon l'Unanimité et l'aumône également leur est profitable selon l'Unanimité. La récitation du *Qour'an* sur la tombe est également profitable pour le mort. Certains ont déduit la validité de la récitation du *Qour'an* sur la tombe à partir du *hadith* de la palme verte. Le Prophète ﷺ en avait ainsi coupé une en deux, plantant une moitié sur l'une des deux tombes et l'autre moitié sur l'autre tombe en disant:

(لعله يخفف عنهما ما لم ييبسا) (*la^allahou youkhaffafou ^anhouma ma lam yaybaça*) *[rapporté par les deux Chaykh]* ce qui signifie: *«Il se peut qu'il leur soit allégé tant qu'ils n'auront pas séché»*. On tire de cela la preuve qu'il est valide de planter des arbres et de réciter le *Qour'an* sur les tombes. Si déjà les arbres allègent leur supplice, que dire de la récitation du *Qour'an* par un homme croyant. *An-Nawawiyy* a dit: «*Les savants ont approuvé la récitation du Qour'an auprès de la tombe et ils se sont appuyés en cela sur le hadith des deux palmes vertes. Ils ont dit: Si le profit parvient aux morts par leur tasbih lorsqu'elles sont encore vertes, le mort profite de la récitation du Qour'an auprès de sa tombe à plus forte raison*» fin de citation. Certes, la récitation du *Qour'an* d'une personne est plus éminente et plus profitable que le *tasbih* d'une tige. D'autre part, le *Qour'an* ayant profité à certaines personnes qui ont subi une nuisance durant leur vie, il profite au mort également.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «*Allah ta^ala* exauce les invocations et satisfait aux besoins»

Commentaire: *Allah ta^ala* exauce les invocations et satisfait aux besoins, c'est à dire pour qui Il a voulu, par Sa grâce et Son don et non par obligation. Mais cela ne signifie pas que tous ceux qui invoquent seront exaucés, c'est-à-dire que ce qu'ils demandent est réalisé. Si donc Il ne les exauce pas, cela ne serait pas par injustice. Quant à sa parole *ta^ala*: (*oud^ouni 'astajib lakoum*) *[Sourat Ghafir / 60]*, elle signifie: «adorez-Moi et obéissez-Moi, Je vous récompenserai».

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Toute chose Lui appartient et Lui n'appartient à aucune chose. On ne se passe pas de *Allah ta^ala* même pas le temps d'un clin d'oeil. Celui qui prétend se passer de *Allah* le temps d'un clin d'oeil a commis de la mécréance et fait partie des gens de la perdition»

Commentaire: C'est-à-dire que *Allah* est Celui à Qui appartient toute chose et que toute chose a besoin de *Allah ta^ala* car Il est Celui Qui fait exister toute chose. Celui qui croit qu'il se passe de *Allah* le temps d'un clin d'oeil est mécréant et fait partie des gens de la perdition.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «*Allahou yaghdab* [fait parvenir le châtiment] et *yarda* [agrée] mais pas comme l'une des créatures»

Commentaire: C'est-à-dire qu'il est un devoir de confirmer l'attribut de (*al-ghadab*) la volonté de

châtier et l'attribut de l'agrément (*ar-rida*) à *Allah* tout en exemptant *Allah ta^ala* d'avoir un *ghadab* et un *rida* qui soient des changements d'humeur. Ce sont deux attributs éternels exempts de début et exempts de fin. Quant à ce qui est parvenu dans le *hadith* rapporté par *Al-Boukhariyy* que '*Adam* et d'autres ont dit: **(إن الله غضب اليوم غضبًا لم يغضب قبله مثله ولا يغضب بعده مثله)** (*inna l-Laha ghadiba l-yawma ghadaban lam yaghdab qablahou mithlahou wa la yaghdabou ba^dahou mithlah*) ce qui est visé, ce sont les manifestations de la volonté de châtier et non l'attribut lui-même. En effet, l'attribut est éternel exempt de début exempt de fin. Ce n'est pas un attribut qui advient à l'Être de *Allah*. Cela signifie que *Allah ta^ala* a préparé pour ce jour-là des manifestations de Sa volonté de châtier qui n'ont pas eu de précédent auparavant et qu'Il ne fera rien de plus difficile après cela. *Allah ta^ala* veut que ce jour-là, parmi les manifestations de Sa volonté de châtier, des manifestations extrêmes aient lieu. *Allah ta^ala* est pourtant tout puissant à créer ce qui serait plus difficile que cela. Seulement Il ne le fait pas. Ainsi, le châtiment que *Allah* a réservé à Ses ennemis, Il a voulu de toute éternité le leur infliger dans l'au-delà sans que cela ne dépasse la limite qu'Il a voulue. C'est cela la signification de ce qui a été rapporté dans le *hadith* de l'intercession. La signification n'est pas qu'Il aurait un changement d'humeur à ce moment-là car le changement d'humeur est impossible au sujet de *Allah*. En effet, celui qui change d'humeur a indispensablement une existence ayant un début.

L’auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous aimons les compagnons du Messager de *Allah* ﷺ et nous n’exagérons pas dans l’amour envers l’un d’entre eux. Nous ne nous innocentons d’aucun d’entre eux. Nous détestons celui qui les déteste et qui les mentionne autrement qu’en bien. Nous ne les mentionnons qu’en bien. Les aimer fait partie de la religion, c’est un signe de foi et un acte de bienfaisance»

Commentaire: Les compagnons du Messager de *Allah* ﷺ ce sont ceux qui l’ont rencontré en croyant en lui durant sa vie, de la manière habituelle et non d’une manière extraordinaire. Ainsi les Prophètes qui se sont réunis avec lui la nuit de l’ascension dans la mosquée *Al-’Aqsa* ne sont pas comptés au nombre des compagnons car cette rencontre n’a pas eu lieu de la manière habituelle. Quant à sa parole: **«Et nous n’exagérons pas dans l’amour envers l’un d’entre eux»**, elle veut dire que nous ne dépassons pas la limite dans l’amour de l’un d’entre eux tout comme l’ont fait certains mauvais innovateurs. La signification de sa parole: **«Nous ne nous innocentons d’aucun d’entre eux»** c’est-à-dire que nous ne déclarons mécréant aucun d’entre eux. La signification de: **«Nous ne les mentionnons qu’en bien»** est du point de vue de l’ensemble, mais d’un point de vue détaillé, nous faisons évidemment l’éloge en fonction de ce que la Loi requiert. Quant à sa parole: **«Nous ne nous innocentons d’aucun d’entre eux»** jusqu’à sa parole: **«un acte de**

bienfaisance», cela ne signifie pas qu'il porte le même amour et le même respect à tous ceux pour qui il a été confirmé qu'ils étaient compagnons. Il ne leur considère pas à tous le même honneur, car ce n'est pas là ce qu'il vise. Ce qu'il vise plutôt, c'est que nous ne rejetons aucun de ceux pour qui il a été confirmé qu'il était compagnon et qui a persévéré sur cela jusqu'à la fin de sa vie, c'est-à-dire que nous n'excluons aucun d'entre eux du jugement d'être compagnon. C'est cela qui est visé. Car le statut de compagnon, s'il est pris dans le sens absolu de la réunion avec le Prophète tout en croyant en lui, il englobe ceux au sujet de qui le Messager a dit: Untel est dans l'enfer. En effet, il a dit d'une personne qui faisait partie des gens de *As-Souffah* chez qui on avait trouvé un ou deux dinars: (كيَّةٌ أَو كَيَّتَان بالنّار) (*kayyatoun 'aw kayyatani bi n-nar*) ce qui signifie: *«Une ou deux brûlures par le feu»*. En effet, il montrait l'apparence d'être pauvre et dissimulait de l'argent. Il a dit au sujet d'un autre qui était avec le Messager dans la conquête, et qui avait pris une cape en cachette avant que le butin ne soit partagé: (رأيت شملته تشتعل عليه نارًا) (*ra'aytou chamlatahou tachta^ilou ^alayhi nara*) ce qui signifie: *«J'ai vu sa cape brûler sur lui»*. Il a dit de quelqu'un d'autre qui combattait avec force les mécréants dans certaines conquêtes et qui avait plu à certains compagnons lorsqu'ils avaient vu son énergie: (إنه في النار) (*'innahou fi n-nar*) *[rapporté par Al-Boukhariyy]* ce qui signifie: *«Il sera en enfer»*.

En résumé, ce n'est pas chaque individu d'entre eux qui

était pieux vertueux. De plus, sa parole ﷺ au sujet des gens de *S̲iffin* qui ont combattu *^Aliyy*: (إنهم دعاة إلى النار) (*'innahoum dou^a̲toun 'ila n-na̲r*) *«Ce sont des gens qui appellent à l'enfer»*. Ces gens qui avaient combattu à *S̲iffin*, une petite partie d'entre eux était au nombre des compagnons, la plus grande partie n'étant pas des compagnons. Seulement, ils étaient de ceux qui sont entrés en Islam parmi les gens de *Ach-Cha̲m* et qui ont été induits en erreur par *Mou^a̲wiyah* et à qui *Mou^a̲wiyah* avait donné l'illusion que *^Aliyy* avait une part de responsabilité dans l'assassinat de *^Outhma̲n* alors que *^Aliyy* en est innocent. Or *Mou^a̲wiyah* après être parvenu à son objectif n'a plus cherché à mettre la main sur ceux qui avaient assassiné *^Outhma̲n*. On comprend de là qu'il recherchait des choses de ce bas monde, tout comme l'a dit *^Aliyy*, que *Alla̲h* l'agrée, parmi ce qui a été rapporté de lui par *Mouçaddad* dans son *Mousnad*. Tous ceux-là dont le degré est inférieur à celui des grands compagnons, nous les aimons d'un seul et même point de vue: au nom de leur appartenance aux compagnons. Nous les aimons par rapport à cela et nous les aimons car ils ont été au service de la religion.

L'auteur, que *Alla̲h* lui fasse miséricorde, a dit: «Les haïr est de la mécréance, de l'hypocrisie et de l'injustice»

Commentaire: Ce qui est visé ici c'est de les haïr dans leur totalité. Celui donc qui hait l'ensemble des compagnons est un mécréant mais cela ne signifie pas que celui qui hait un seul d'entre eux devient mécréant,

surtout s'il déteste certains de manière justifiée légalement.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous confirmons le califat après le Messager de *Allah* ﷺ en premier lieu pour *Abou Bakr As-Siddiq*, que *Allah* l'agrée, en raison de son mérite et de sa priorité sur toute la communauté, ensuite pour ^*Oumar Ibnou l-Khattab*, que *Allah* l'agrée, ensuite pour ^*Outhman*, que *Allah* l'agrée, ensuite pour ^*Aliyy Ibnou Abi Talib*, que *Allah* l'agrée. Ce sont eux les califes bien guidés et les Imams de bonne guidée»

Commentaire: On apprend de cette expression que le meilleur de la communauté de *Mouhammad* selon le jugement de *Allah* est *Abou Bakr*, ensuite ^*Oumar*, ensuite ^*Outhman*, ensuite ^*Aliyy*. Quant au mérite de *Abou Bakr* et de ^*Oumar* sur ceux qui viennent après eux-deux, c'est quelque chose d'établi par Unanimité des gens de la vérité. Quant au mérite de ^*Outhman* sur ^*Aliyy*, c'est l'avis de la plupart des savants de *Ahlou s-Sounnah*. Certains savants de *Ahlou s-Sounnah* l'ont contredit et ont dit: Nous n'accordons pas un mérite de l'un des deux sur l'autre. Le terme **«califes bien guidés»** ne signifie pas que le califat bien guidé soit limité à ces quatre-là. *Al-Haçan* fils de ^*Aliyy* entre lui aussi dans le califat bien guidé. De même, ^*Oumar Ibnou* ^*Abdi l-*^*Aziz* est également appelé calife bien guidé.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Les dix que le Messager de *Allah* ﷺ a nommés et à qui il a annoncé le paradis, nous témoignons qu'ils auront

le paradis conformément à ce que le Messager de *Allah* ﷺ a témoigné, sa parole étant véridique. Il s'agit de *Abou Bakr*, *^Oumar*, *^Outhman*, *^Aliyy*, *Talhah*, *Az-Zoubayr*, *Sa^d*, *Sa^id*, *^Abdou r-Rahman Ibnou ^Awf* et *Abou ^Oubaydah Ibnou l-Jarrah* qui est le *amin* de cette communauté, que *Allah* les agrée tous»

Commentaire: C'est-à-dire que nous témoignons du paradis en faveur des dix à qui le Prophète ﷺ a annoncé le paradis tout comme cela est parvenu dans le *hadith* rapporté par *Abou Dawoud* et d'autres. *Sa^d* est le fils de *Abou Waqqas* qui s'appelle *Malik*. Quant à *Sa^id*, il s'agit de *Sa^id Ibnou Zayd*. *Abou ^Oubaydah* s'appelle *^Amir*.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Celui qui parle en bien au sujet des compagnons du Messager de *Allah* ﷺ, de ses épouses pures de toute souillure et de sa descendance purifiée de toute association, celui-ci sera innocenté de l'hypocrisie»

Commentaire: C'est-à-dire que les épouses du Prophète ﷺ qui ont eu la faveur de vivre avec lui, il est un devoir de les vénérer, de les aimer tout comme il est un devoir d'aimer les compagnons. La souillure qui est citée dans Sa parole *ta^ala*: [﴿لِيُذْهِبَ عَنكُمُ ٱلرِّجْسَ أَهْلَ ٱلْبَيْتِ﴾] (*liyoudh-hiba ^ankoumou r-rijsa 'ahla l-bayt*) *[sourat Al-'Ahzab / 33]* ce qui signifie: **«Pour vous purifier de toute souillure, Ô vous, gens de la famille du Prophète»**, c'est l'association. Quant au *taqdis*, le fait d'être *mouqaddas,* il s'agit de la purification. Ce mérite englobe les gens de sa famille: *^Aliyy*, *Fatimah*, *Al-Haçan*, *Al-Houçayn*,

Al-^Abbas et leurs semblables. Que personne ne se donne pour illusion que *Ahlou l-Bayt* désigne seulement les hommes, pour preuve Sa parole *ta^ala*: [﴿ قَالُوٓاْ أَتَعۡجَبِينَ مِنۡ أَمۡرِ ٱللَّهِۖ رَحۡمَتُ ٱللَّهِ وَبَرَكَٰتُهُۥ عَلَيۡكُمۡ أَهۡلَ ٱلۡبَيۡتِ ﴾] (*qalou 'ata^jabina min 'amri l-Lahi rahmatou l-Lahi wa barakatouhou ^alaykoum 'ahla l-bayt*) *[sourat Houd / 73]* ce qui signifie: **«Est-ce que tu es surprise de ce que *Allah* a destiné. *Allah* vous accorde Sa miséricorde et Ses bénédictions vous les gens de la famille»**. La parole dans cette *'ayah* est adressée à l'épouse de *'Ibrahim*.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Les savants du *Salaf* parmi les prédécesseurs et ceux qui les ont suivis parmi les successeurs sont les gens du bien et de la tradition et les gens de la science et de la réflexion. Ils ne sont mentionnés qu'en bien. Celui qui les mentionne en mal n'est pas sur la bonne voie»

Commentaire: En effet, accorder un honneur à ces gens-là et les respecter fait partie du respect et de la glorification de la religion agréée par *Allah*. Ce sont les successeurs du Messager pour transmettre la Loi de l'Islam aux gens. Il est donc un devoir de les honorer, de les respecter et de les suivre car *Allah* nous a recommandé de faire des invocations et de demander le pardon pour eux par Sa parole: [﴿ وَٱلَّذِينَ جَآءُو مِنۢ بَعۡدِهِمۡ يَقُولُونَ رَبَّنَا ٱغۡفِرۡ لَنَا وَلِإِخۡوَٰنِنَا ٱلَّذِينَ سَبَقُونَا بِٱلۡإِيمَٰنِ وَلَا تَجۡعَلۡ فِي قُلُوبِنَا غِلّٗا لِّلَّذِينَ ءَامَنُواْ ﴾] (*wa l-ladhina ja'ou min ba^dihim yaqoulouna Rabbana ghfir lana wa li'ikhwanina l-ladhina sabaqouna bi l-'imani wa la taj^al fi qouloubina ghillan li l-ladhina 'amanou*)

[sourat Al-Hachr / 10] ce qui signifie: **«Ceux qui sont venus après eux disent: notre Seigneur pardonne-nous et à nos frères qui nous ont précédés dans la foi et ne fais pas qu'il y ait dans nos cœurs une haine à l'encontre de ceux qui ont cru»**. Telle est la voie des croyants, à savoir que les uns soient les partisans des autres en faveur de la réalité de la foi qui les a réunis. *Allahou ta^ala* dit: [﴿ وَٱلْمُؤْمِنُونَ وَٱلْمُؤْمِنَٰتُ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَآءُ بَعْضٍ ﴾] (*wa l-mou'minouna wa l-mou'minati ba^douhoum 'awliya'ou ba^d*) *[sourat At-Tawbah / 71]* ce qui signifie: **«Les croyants et les croyantes qui sont les partisans les uns des autres»**. Celui qui les mentionne en mal aura dévié de la voie de loyauté dans la religion. Ceci est un signe d'hypocrisie et d'échec et ce, parce que c'est grâce à leur vertu qu'ils sont devenus des gens que *Allah* agrée.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous ne préférons aucun saint à aucun des prophètes *^alayhimou s-salam* et nous disons qu'un seul prophète est meilleur que tous les saints»

Commentaire: Ceci en raison de Sa parole *ta^ala*: [﴿ وَكُلًّا فَضَّلْنَا عَلَى ٱلْعَٰلَمِينَ ﴾] (*wa koullan faddalna ^ala l-^alamin*) *[sourat Al-'An^am / 86]* ce qui signifie: **«A chacun, Nous avons accordé un degré supérieur au reste des mondes»**. C'est-à-dire, à chacun des prophètes qui ont été cités, Nous avons donné un mérite sur les mondes et ceci en raison du degré du statut de prophète. Tout autre prophète que ceux qui ont été cités partage ce mérite car la caractéristique par laquelle ils ont eu ce mérite se retrouve dans tous les autres, à savoir le fait

d'être prophète. Par ailleurs, il n'est pas permis d'interpréter cette *'ayah* par le fait que ce qui est visé, ce serait les gens de l'époque de ceux qui ont été cités. Ce serait alors une interprétation sans preuve et ceci est défendu.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous croyons fermement à ce qui est venu au sujet de leurs prodiges (*karamah*), ceux dont les récits ont été rapportés d'une manière sûre par les gens dignes de confiance»

Commentaire: Il est un devoir de croire aux prodiges des saints. Les saints sont les croyants qui s'attachent à la droiture dans l'obéissance à *Allah*. Quant au prodige, c'est une chose extraordinaire qui apparaît aux mains des croyants qui s'attachent à la droiture dans l'obéissance à *Allah*. Il se peut que ce que vise l'auteur par sa parole: **«leurs prodiges»** soit ce qui englobe également les miracles des prophètes car du point de vue de la signification selon la langue, c'est un prodige même si ce qui arrive aux prophètes et par quoi ils défient les mécréants de leurs communautés est spécifié par le nom de miracle. Cela n'empêche pas d'employer une telle expression à ce sujet dans le sens qui englobe les deux. D'autre part, il se peut qu'il ait visé par sa parole: **«leurs prodiges»** les saints et non les prophètes.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous croyons aux signes annonciateurs du jour du jugement, tels que la sortie de l'imposteur (*ad-dajjal*) et la descente du ciel de ^*Iça*, le fils de *Maryam*

***^alayhi s-salam*»**

Commentaire: Le premier de ces signes selon ce qui apparaît dans ce qui a été rapporté dans *Mouslim* est la sortie de l'imposteur (*ad-dajjal*). D'autre part, les signes sont de deux sortes: les grands qui sont au nombre de dix et d'autres en-dehors d'eux qu'on appelle les petits signes. La descente de ^*Içа* du ciel fait partie des grands signes. Quant à ce qu'a mentionné un certain auteur des *Qadiyaniyyah* dans une édition à lui que pour ce qui est parvenu dans le *hadith* en tant que descente de ^*Iça*, il n'aurait pas été cité que sa descente a lieu du ciel, c'est une ignorance du *hadith* de sa part. En effet, il a été rapporté une version dans *Al-Bayhaqiyy* et dans d'autres encore: (مِن السّماء) (*mina s-sama'*) ce qui signifie: «*à partir du ciel*». Ce qui l'a trompé, c'est que cela n'a pas été mentionné dans la plupart des versions.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous croyons fermement au lever du soleil à partir de son couchant et à la sortie de la bête de sous terre de son endroit»

Commentaire: C'est-à-dire qu'il est un devoir de croire en cela. La mention du lever du soleil à partir de son couchant est parvenue dans *Al-Boukhariyy* et *Mouslim*. Quant à l'emplacement de la sortie de la bête, ce sera de *As-Safa* tel que c'est parvenu dans la tradition des compagnons. Mais cela n'ayant pas été confirmé par une voie sûre, ce n'est pas une obligation pour nous de croire qu'elle sortira de là-bas. Seulement, ce qu'il est un devoir pour nous de croire, c'est qu'elle sortira de

l'endroit que *Allah* veut.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous n'accordons foi ni au devin ni au voyant ni à quiconque prétendant quelque chose qui contredise le Livre, la *Sounnah* ou l'Unanimité de la communauté»

Commentaire: Le devin, c'est quelqu'un qui pratique l'annonce de ce qui aurait lieu dans le futur en se basant sur un collaborateur à lui parmi les *jinn* ou en se basant sur les étoiles ou sur des prémices et des causes sur lesquelles ils se sont entendus. Quant au voyant, c'est celui qui parle des choses cachées qui ont déjà eu lieu comme le vol ou les objets perdus. Il n'est permis de croire ni à l'un ni à l'autre. D'autre part, sa parole: **«l'Unanimité de la communauté»** signifie le consensus des *moujtahid*. Celui qui contredit quelque chose sur laquelle les *moujtahid* se sont accordés, sa parole est réfutée. Quant à l'accord des *chaykh* d'un ou de deux, voire de trois pays sur une question de Loi, on n'appelle pas cela une Unanimité.

La preuve sur l'interdiction de consulter les devins et les voyants tient à de nombreux *hadith* parmi lesquels il y a le *hadith* de *Mouslim*: (من أتى عرافاً فسأله عن شيء لم يقبل له صلاة أربعين ليلة) (*man 'ata ^arrafan fasa'alahou ^an chay'in lam youqbal lahou salatoun 'arba^ina laylah*) ce qui signifie: *«Celui qui vient consulter un voyant pour l'interroger sur quelque chose, sa prière ne sera pas acceptée pendant quarante nuits»*. Il y a aussi le *hadith* de *Al-Hakim* dans *Al-Moustadrak*: (من أتى عرافاً فسأله أو كاهنًا فصدقه بما يقول فقد كفر بما أنزل على محمّد)

(*man 'ata ^arrafan fasa'alahou 'aw kahinan fasaddaqahou bima yaqoulou faqad kafara bima 'ounzila ^ala Mouhammad*) ce qui signifie: *«Celui qui consulte un voyant ou un devin et a cru en ce qu'il a dit aura mécru en ce qui a été révélé à Mouhammad»* c'est-à-dire s'il a cru qu'il a connaissance des choses cachées. Celui qui est visé, ce n'est pas celui qui pense que cela peut correspondre à la réalité comme ne pas correspondre à la réalité. Dans ce cas-là, il ne devient pas mécréant mais aura été désobéissant pour les avoir consultés. Parmi ceux qui rentrent dans cette catégorie, il y a ceux qui basent leurs présages en jetant une serviette ou en regardant au fond d'une tasse de café –le marc– ou encore celui qui se base sur le livre appelé *Qour^atou l-'Anbiya'* ou le livre appelé *Qour^atou t-touyour* ou encore le livre de *Abou Ma^char Al-Falakiyy* qui prétend que tous les états des humains sont liés aux douze constellations du zodiaque et que le devenir de chaque nouveau-né revient à l'une de ces constellations. Il en est de même de ceux qui se basent sur le sable bien connu chez eux ou sur le jet de cailloux ou de graines pour ce faire. Parmi les devins, il y a ceux que les gens appellent les spiritistes (*rouhaniyy*). Ils disent: Untel est un spirite. Ils se basent sur ses propos en croyant qu'il est en contact avec les anges alors qu'il ne se base en réalité que sur des *jinn* grands pécheurs, qu'ils soient mécréants ou pas.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous considérons que la grande majorité est véridique et correcte et que la séparation est une déviation et une cause de châtiment».

Commentaire: Ce qu'il vise par la grande majorité (*al-jama^ah*), c'est l'Unanimité des gens de la vérité sur une question de religion dans la croyance ou dans les branches de la Loi. Il se peut encore que ce qu'il vise par la grande majorité (*al-jama^ah*), ce soit l'obéissance envers l'Imam pour lequel les musulmans se sont engagés par un pacte d'allégeance (*bay^ah*), parce que se désengager de l'Imam pour lequel le pacte a été validé, fait partie des grands péchés. Ceci vient de sa parole ﷺ: (**من خلع يداً من طاعة لقي الله لا حجّة له يوم القيامة ، ومن مات وليس في عنقه بيعة مات ميتة جاهلية**) (*man khala^a yadan ^an ta^atin laqiya l-Laha la houjjata lahou yawma l-qiyamah; wa man mata wa laysa fi ^ounouqihi bay^atoun mata mitatan jahiliyyah*) *[rapporté par Mouslim et d'autres]* ce qui signifie: *«Celui qui se désengage de l'obéissance au Calife viendra sans avoir aucune preuve pour se défendre au jour du jugement, et celui qui sera mort sans avoir prêté allégeance au Calife sera mort comme dans une mort jahiliyyah»*. Ceci concerne par exemple ceux qui se sont rebellés contre l'Emir des croyants ^*Aliyy*, que *Allah* l'agrée, et qui l'ont combattu. Il n'est pas valable de dire qu'ils ont fait un *ijtihad* –un effort de déduction– car ceci n'est pas basé sur un *ijtihad* légal. Pour preuve, la parole de ^*Aliyy*, que *Allah* l'agrée: *«Banou 'Oumayyah –les Omeyyades– me combattent, ils prétendent que j'ai assassiné ^Outhman et ils ont menti. Ils ne veulent que le pouvoir» [rapporté par le Hafidh Mouçaddad Ibnou Mousarhad dans son Mousnad]*. Il en est de même de ^*Ammar Ibnou Yaçir*, que *Allah* les agrée tous les deux, dans ce qu'a rapporté de lui *Al-Bayhaqiyy* et *Ibnou Abi Chaybah*. Ces deux-là ont plus de connaissance de l'état

de *Mou^awiyah* que celui qui a dit: (Ayant fait un *ijtihad* et s'étant trompé, il aura une seule récompense). Le spécialiste de la jurisprudence et de la science de *al-kalam* –la science du *Tawhid*– *Ibnou Fourak* a rapporté dans son livre *Maqalatou l-'Ach^ariyy* la parole de l'Imam *Abou l-Haçan Al-'Ach^ariyy* concernant ceux qui se sont rebellés contre *^Aliyy Ibnou Abi Talib*, que *Allah* l'agrée. Il a dit: «*Al-'Ach^ariyy disait au sujet de ceux qui se sont rebellés contre lui et au sujet de ceux qui ont renié son califat qu'ils étaient tous sur l'erreur en ce qu'ils avaient fait. Ils n'avaient pas à faire ce qu'ils ont fait en reniant son statut d'Imam et en se rebellant contre lui. Il disait au sujet de ^A'ichah qu'elle n'avait voulu sortir que pour essayer de concilier entre les deux groupes, pour servir d'intermédiaire entre eux. Quant à Talhah et à Az-Zoubayr, ils étaient tous deux sortis contre lui en ayant fait une interprétation et un ijtihad. Ils avaient considéré que c'était correct par une sorte d'ijtihad mais c'était une erreur de leur part. Toutefois, ils étaient revenus sur cet avis et avaient regretté. Ils avaient manifesté le repentir et étaient morts après s'être repentis de ce qu'ils avaient fait. De même, il disait au sujet de la guerre de Mou^awiyah que c'était par un ijtihad de sa part et que c'était erroné, faux et blâmable, qu'il s'agissait d'une rébellion dans le sens que c'était un abandon de l'obéissance à un Imam juste. Quant à l'erreur de Talhah et de Az-Zoubayr, il disait qu'elle a été pardonnée en raison de la nouvelle sûre rapportée du Prophète selon laquelle il leur a annoncé le paradis. Ceci figure dans ce qui a été rapporté concernant l'annonce de la bonne nouvelle du paradis à dix de ses compagnons,*

puisqu'il a mentionné parmi eux Talhah et Az-Zoubayr. Quant à l'erreur de ceux à qui le Messager de Allah ﷺ n'a pas annoncé le paradis, il est possible qu'elle soit pardonnée et effacée» fin de citation.

Ceci est donc un texte clair de la part de l'Imam de *Ahlou s-Sounnah Abou l-Haçan Al-'Ach^ariyy* que tous ceux qui l'ont combattu ont désobéi, que *Talhah* et *Az-Zoubayr* s'en sont repentis catégoriquement et que les autres sont sous la volonté. Il se peut que *Allah* pardonne à qui Il veut parmi eux. Après cela, il ne convient pas à un acharite –quelqu'un de l'école de *Al-'Ach^ariyy*– de contredire la parole de l'Imam et de dire: (*Mou^awiyah* et son armée n'étaient pas dans le péché) tout en reconnaissant qu'ils étaient des rebelles. Quant à celui qui dit qu'ils sont récompensés, il est encore plus loin de la vérité.

L'auteur a signifié par **«la séparation»** la contradiction de l'Unanimité. L'égarement ici, c'est le fait de s'éloigner de la droiture. Enfin sa parole: **«un châtiment»** est pour dire que le fait de quitter la majorité est une cause pour le châtiment, à savoir dans le bas monde et dans l'au-delà.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «La religion que *Allah* agrée sur terre et au ciel est une seule et même religion, c'est la religion de l'Islam. *Allah ta^ala* dit: [﴿ إِنَّ ٱلدِّينَ عِندَ ٱللَّهِ ٱلْإِسْلَٰمُ ﴾] (*'inna d-dina ^inda l-Lahi l-'Islam*) *[sourat 'Ali ^Imran / 19]* **ce qui signifie: «Certes, la religion que *Allah* agrée c'est l'Islam» et Il dit *ta^ala*:** [﴿ وَرَضِيتُ لَكُمُ ٱلْإِسْلَٰمَ دِينًا ﴾] (*wa*

raditou lakoumou l-'Islama dina) *[sourat Al-Ma'idah / 3]* **ce qui signifie: «J'agrée pour vous l'Islam en tant que religion». Elle est entre l'outrance et la négligence, entre l'assimilation et le négationnisme»**

Commentaire: C'est-à-dire que les anges ont pour religion l'Islam. Les croyants des gens de la terre, qu'ils soient humains ou *jinn*, ont pour religion l'Islam. La signification de la parole de *Allah ta^ala*: [﴿ إِنَّ ٱلدِّينَ عِندَ ٱللَّهِ ٱلْإِسْلَٰمُ ﴾]_(*'inna d-dina ^inda l-Lahi l-'Islam*) *[sourat 'Ali ^Imran / 19]* c'est que la religion correcte qui est acceptée selon le jugement de *Allah* est l'Islam et que toute autre religion que l'Islam est fausse et infondée. Il y a en cela une preuve que les premiers humains étaient sur l'Islam. Ils n'avaient pas d'autre religion que l'Islam. *Allah ta^ala* dit: [﴿ كَانَ ٱلنَّاسُ أُمَّةً وَٰحِدَةً ﴾] (*kana n-naçou 'oummatan wahidah*) *[sourat Al-Baqarah / 213]*. *Ibnou ^Abbas* a dit pour interpréter cette *'ayah*: «*Tous étaient sur l'Islam*» *[rapporté par Abou Ya^la dans son Mousnad et d'autres]*.

L'outrance (*al-ghoulouww*), c'est dépasser la limite fixée pour les esclaves de *Allah* dans le domaine de la religion. La négligence ou le laisser-aller (*at-taqsir*), c'est manquer d'atteindre la limite qui a été ordonnée. L'assimilation (*at-tachbih*), c'est assimiler *Allah* à Ses créatures. Le négationnisme (*at-ta^til*), c'est nier l'existence de *Allah* ou bien Ses attributs. Toutes ces choses qui viennent d'être citées, chacune d'elles est blâmée et infondée en raison de sa déviation de la voie de justice et de vérité.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit:

«Entre la croyance en la contrainte (*al-jabriyyah*) et la croyance que l'homme crée ses actes (*al-qadariyyah*)»

Commentaire: C'est-à-dire que la religion agréée par *Allah* est entre la croyance en la contrainte et la croyance que l'homme crée ses actes. La croyance en la contrainte, c'est de croire qu'aucun acte ne revient à l'homme. Quant à la croyance que l'homme crée ses actes, c'est de croire que l'homme créerait ses actes faits de son propre choix, par une puissance que *Allah* aurait créée en lui.

L'auteur a indiqué ici que les assimilateurs (*mouchabbihah*) sont mécréants et qu'ils ne sont donc pas musulmans, que les négationnistes (*mou^attilah*) sont des mécréants, que ceux qui prétendent que l'homme est contraint privé de volonté (*jabriyyah*) sont des mécréants et que ceux qui nient la destinée (les *qadariyy*) également appelés *mou^tazilah*, sont des mécréants. Il l'a repris ici pour montrer que les *mou^tazilah* sont mécréants en raison de deux points: le négationnisme, c'est-à-dire nier les attributs de *Allah* et leur prétention qu'ils créent leurs actes.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Entre se croire protégé du châtiment et désespérer de la miséricorde»

Commentaire: La signification de la parole de l'auteur: **«Entre se croire protégé du châtiment et désespérer de la miséricorde»** est la suivante: l'Islam, qui est la religion agréée par *Allah*, consiste à ce que l'esclave se maintienne entre la crainte et l'espoir. C'est la réalité même du fait d'être esclave de *Allah*. En effet, dans le fait

de se croire protégé de ce dont Il a fait la menace, il y a la croyance en l'incapacité de châtier et dans le désespoir de Sa miséricorde, il y a la croyance en l'incapacité de pardonner. Ces deux croyances font sortir de la communauté, c'est-à-dire que c'est de la mécréance. Ceci est clair selon l'explication des matouridites des termes *al-'amn* et *al-ya's*. Ce qui est devenu réputé chez les chaféites, c'est de compter ces deux termes au nombre des grands péchés qui ne confirment pas l'apostasie.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Voilà notre religion, notre croyance en apparence et en réalité. Nous nous innocentons en prenant *Allah* à témoin, de tous ceux qui contredisent ce que nous avons mentionné et présenté ici»

Commentaire: C'est-à-dire que nous sommes innocents de tous ceux-là.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous demandons à *Allah ta^ala* de faire que nous persévérions sur la foi, qu'Il nous accorde de mourir sur elle et qu'Il nous préserve des mauvais penchants, des avis dispersés, des voies médiocres telles que celle des *mouchabbihah*, des *mou^tazilah*, des *jahmiyyah*, des *jabriyyah*, des *qadariyyah* et d'autres parmi ceux qui ont contredit *As-Sounnah wa l-Jama^ah* et se sont alliés à l'égarement»

Commentaire: L'auteur n'a fait que demander la persévérance sur la religion car cela fait partie des plus importants sujets de la religion. *Allah ta^ala* dit au sujet de *Youçouf*: [﴿رَبِّ قَدْ ءَاتَيْتَنِى مِنَ ٱلْمُلْكِ وَعَلَّمْتَنِى مِن تَأْوِيلِ

ٱلۡأَحَادِيثِۚ فَاطِرَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِ أَنتَ وَلِيِّۦ فِي ٱلدُّنۡيَا وَٱلۡأٓخِرَةِۖ تَوَفَّنِي مُسۡلِمٗا وَأَلۡحِقۡنِي بِٱلصَّٰلِحِينَ ﴾] (*Rabbi qad ʻataytani mina l-moulki wa ^allamtani min ta'wili l-ʻahadithi; Fatira s-samawati wa l-ʻardi ʻanta waliyyi fi d-dounya wa l-ʻakhirah; tawaffani mousliman wa ʻalhiqni bi s-salihin*) *[sourat Youçouf / 101]*. Les mauvais penchants (*al-'ahwa'*) c'est le pluriel de (*hawa*), ce sont les choses incorrectes vers lesquelles penchent les âmes. Le mot (*hawa*) peut avoir le sens de l'amour, mais ce n'est pas ce qui est visé ici.

L'auteur a cité les *mouchabbihah*, les *jahmiyyah* et les *qadariyyah* pour insister sur ce qu'il a cité auparavant. En effet, la mise en garde contre ces voies-là fait partie de ce que *Allah* a rendu obligatoire. Les *mouchabbihah* ont été présentés précédemment. Quant aux *jahmiyyah*, il s'agit d'un groupe dont le nom est relatif à *Jahm Ibnou Safwan* qui disait: (*Allah* c'est cet air, avec toute chose et sur toute chose). Il prétendait que le paradis et l'enfer auraient une fin. *Ibnou Taymiyah Al-Harraniyy* l'a suivi dans sa prétention que l'enfer aura une fin. D'autre part, la parole de l'auteur: **«et se sont alliés à l'égarement»** signifie: se sont attachés.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Nous sommes innocents d'eux»

Commentaire: Ceci est un surcroît d'insistance sur ce qui a précédé.

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit: «Ils sont pour nous des égarés, des gens médiocres et c'est par *Allah* qu'est la préservation et la réussite»

Commentaire: Il y a en cela également un surcroît d'insistance pour accroître le sentiment de répulsion à l'égard de tous ceux-là.

Ce commentaire a été complété par la grâce de *Allah ta^ala* et Son honneur le

dimanche neuf du mois de *Dhou l-Hijjah* de l'an mille quatre cent cinq de l'Hégire

bénie, dans la ville d'Istanbul. La louange est à *Allah* le Seigneur des mondes,

et que l'honneur et l'élévation en degré soient accordés à notre maître

Mouhammad le dernier des prophètes et des messagers, ainsi qu'à ses compagnons et aux gens de sa famille excellents et purs.

Matnou l-^Aqidati t-Tahawiyyah

Le Traité de Croyance *Tahawiyyah*

Le grand savant *Houjjatou l-'Islam Abou Ja^far Al-Warraq At-Tahawiyy* a dit en Egypte, que *Allah* lui fasse miséricorde:

Ceci est l'énoncé de la présentation de la croyance de *Ahlou s-Sounnah wa l-Jama^ah* selon la voie des savants de la communauté *Abou Hanifata n-Nou^man Ibnou Thabitini l-Koufiyy*, *Abou Youçouf Ya^qoub Ibnou Ibrahim Al-'Ansariyy* et *Abou ^Abdi l-Lahi Mouhammad Ibnou l-Haçan Ach-Chaybaniyy*, que l'agrément de *Allah* soit sur eux tous, c'est l'énoncé de ce qu'ils ont eu pour croyance concernant les fondements de la religion et l'énoncé de la

croyance dont ils sont redevables envers le Seigneur des mondes. Nous disons, concernant la croyance en l'unicité de *Allah*, en ayant cela pour croyance par la réussite que *Allah* accorde: *Allah* est unique, Il n'a pas d'associé. Rien n'est tel que Lui. Rien ne Le rend incapable. Il n'y a pas d'autre dieu que Lui. Il est *qadim* –éternel exempt de début– sans commencement. Il est *da'im* –éternel exempt de fin– sans fin. Il ne s'anéantit pas et Il ne périt pas. N'a lieu que ce qu'Il veut. Les illusions ne L'atteignent pas. Les raisons ne Le cernent pas. Il n'a aucune ressemblance avec les créatures. *Hayy* – Vivant –, Il ne meurt pas, *Qayyoum* – éternel Qui ne s'anéantit pas, Il ne dort pas. *Khaliq* –Créateur– sans besoin. *Raziq* –Pourvoyeur– sans charge. *Moumit* – Il fait mourir– sans crainte. *Ba^ith* – Il fait ressusciter– sans difficulté. Il est de toute éternité exempt de début avec Ses attributs, avant l'existence de Ses créatures ; par l'existence de Ses créatures, Il ne s'est pas accru d'un attribut qui n'ait pas fait partie des Siens avant que Ses créatures n'existent. Tout comme Il est, attribué de Ses attributs, exempt de début, de même Il est, attribué de Ses attributs, exempt de fin. Ce n'est pas après la création des créatures (*al-khalq*) qu'Il a acquis le nom *Al-khaliq* –Le Créateur– , ni en donnant le début à la création qu'Il a acquis le nom *Al-Bari'* –Le Créateur–. Il a pour attribut la signification de la souveraineté (*ar-rouboubiyyah*) de toute éternité sans qu'il y ait de créatures sujettes à Sa souveraineté de toute éternité. Il a pour attribut la signification de Créateur (*al-khaliq*) de toute éternité sans qu'il y ait de créatures de toute

éternité. Tout comme Il est Celui Qui fait vivre les morts après les avoir fait vivre, Il mérite ce nom avant de les faire vivre. De même, Il mérite le nom *Al-Khaliq* –Le Créateur– avant le fait de les faire exister. Tout ceci du fait qu'Il est sur toute chose Tout-Puissant; toute chose a besoin de Lui et toute chose Lui est facile. Il n'a besoin de rien; rien n'est tel que Lui et Il est Celui Qui entend et Qui voit. Il crée les créatures conformément à Sa science. Il leur prédestine des destinées et leur fixe des échéances. Rien ne Lui échappe avant qu'Il les crée, Il a su ce qu'elles font avant de les créer. Il leur ordonne l'obéissance envers Lui et leur interdit la désobéissance envers Lui. Toute chose a lieu par Sa prédestination et Son vouloir. Son vouloir se réalise absolument, les esclaves n'ont de vouloir que ce qu'Il veut pour eux. Ce qu'Il veut pour eux a lieu et ce qu'Il ne veut pas n'a pas lieu. Il guide qui Il veut, Il préserve et sauve par grâce. Il égare qui Il veut, Il crée la perdition et éprouve par justice. Tous agissent selon Son vouloir entre Sa grâce et Sa justice. Il est exempt des opposants et des semblables. Rien ne repousse Son *Qada'*. Rien ne peut revenir sur Son *houkm*, et nul n'a le dessus sur Son vouloir. Nous avons cru en tout cela et nous avons eu la ferme certitude que tout est de Sa part.

D'autre part, nous disons que *Mouhammad* ﷺ est Son esclave élu, Son prophète honoré et Son Messager agréé, et qu'il est le dernier des prophètes, l'Imam des pieux, le Maître des messagers et *al-habib* du Seigneur des mondes. Toute prétention d'une prophétie après sa

prophétie est une hérésie et un effet des penchants. Il est l'envoyé à l'ensemble des *jinn* et à toute l'humanité avec la vérité et la bonne guidée, la lumière et les clartés. Le *Qour'an* est la parole de *Allah*. C'est une parole qui a été révélée de Sa part qui est sans comment. Il a descendu le *Qour'an* par révélation à Son messager. Les croyants ont réellement cru en la véracité du *Qour'an*. Ils ont eu la certitude qu'il est la parole de *Allah ta^ala* véritablement, qu'il [c'est à dire le *Qour'an* en visant par là l'attribut] n'est pas créé comme la parole des humains. Celui qui l'entend et prétend que c'est la parole des humains est devenu mécréant. *Allah* le blâme, le rabaisse et le menace de l'enfer puisqu'Il dit: [﴿سَأُصْلِيهِ سَقَرَ﴾] (*sa'ouslihi saqar*) *[sourat Al-Mouddath-thir / 26]* ce qui signifie: **«Je le ferai entrer en enfer»**. Du moment que *Allah* menace de l'enfer celui qui dit: [﴿إِنْ هَٰذَآ إِلَّا قَوْلُ ٱلْبَشَرِ﴾] (*in hadha 'il-la qawlou l-bachar*) *[sourat Al-Mouddath-thir / 25]* ce qui signifie: **«ce n'est que la parole des humains»**, nous avons su et nous avons eu la certitude que c'est la parole du Créateur des humains et qu'elle n'a pas de ressemblance avec la parole des humains. Celui qui qualifie *Allah* par une des significations des humains est certes devenu mécréant. Celui qui observe bien cela en tirera les conséquences et se sera éloigné de ce qui est semblable à la parole des mécréants, il aura su que *Allah* avec Ses attributs n'est pas tel que les humains. La vision est une vérité, accordée aux gens du paradis, sans cerner, sans comment. Tout comme l'a formulé le Livre de notre Seigneur: [﴿وُجُوهٌ يَوْمَئِذٍ نَّاضِرَةٌ ﴿٢٢﴾ إِلَىٰ رَبِّهَا نَاظِرَةٌ ﴿٢٣﴾﴾] (*woujou-houn yawma'idhin nadirah 'ila Rabbiha nadhirah*) *[sourat*

Al-Qiyamah / 22-23] ce qui signifie: **«Des visages ce jour-là resplendissants, verront leur Seigneur»**. Son explication est conforme à ce que *Allah ta^ala* veut et sait. Tout ce qui nous est parvenu à ce sujet dans le *hadith* sûr du Messager ﷺ est tel qu'il l'a dit, le sens étant conforme à ce qu'il a voulu. Nous n'abordons pas ce sujet en faisant des interprétations selon nos avis personnels, ni en nous imaginant quelque chose selon nos penchants. En effet, ne sera sauvé dans sa religion que celui qui s'est soumis et a accepté sans rébellion ni opposition ce qui est parvenu de *Allah ^azza wa jall* et de Son Messager ﷺ et qui s'en sera remis concernant la connaissance de ce qui n'est pas explicite pour lui à qui en a la connaissance. La personne n'aura affermi son pas dans l'Islam qu'avec le contentement *–at-taslim–* et la soumission *–al-'istislam–*. Celui qui cherche la connaissance de ce qui ne lui a pas été donné de connaître, celui dont la compréhension ne s'est pas satisfaite du contentement, ce qu'il recherche lui aura voilé la croyance pure en l'unicité, la connaissance claire et la foi correcte. Il oscillera entre la mécréance et la foi, la croyance en la vérité et le démenti, entre la reconnaissance et le reniement, il sera en proie aux mauvaises suggestions, perdu en état de doute sans être ni un croyant en la vérité ni quelqu'un qui réfute et dans le démenti. La foi en la vision de *Allah* accordée aux habitants de la Résidence de la paix n'est pas valable pour celui qui la considère selon ses illusions ou qui l'interprète à sa manière. En effet, l'interprétation de la vision comme l'interprétation de toute signification attribuée à la

divinité se fait en délaissant la [mauvaise] interprétation et en s'attachant au contentement. Voilà sur quoi se fonde la religion des musulmans. Celui qui ne se garde pas de la négation des attributs et de l'assimilation aura glissé et n'arrivera pas à avoir la croyance en l'exemption de *Allah* de toute ressemblance avec les créatures. En effet, notre Seigneur *jalla wa ^ala* a pour attribut les attributs de l'unicité. Il est qualifié des qualificatifs de l'unicité – *al-fardaniyyah*–. Aucune des créatures n'a d'attributs semblables aux Siens. Il est exempt des limites, des extrémités, des côtés, des membres et des organes, Il n'est pas délimité par les six directions comme le sont la totalité des créatures. L'ascension (*al-mi^raj*) est une vérité. Et le Prophète ﷺ a effectivement été transporté de nuit. Il a été élevé au ciel par sa personne même, à l'état d'éveil jusqu'au ciel puis vers les endroits élevés que *Allah* a voulus. *Allah* l'a honoré par ce qu'Il a voulu et Il lui a révélé ce qu'Il lui a révélé, [﴿مَا كَذَبَ ٱلْفُؤَادُ مَا رَأَىٰٓ﴾] (*ma kadhaba l-fou'adou ma ra'a*) ce qui signifie: **«Le cœur n'a pas menti au sujet de ce qu'il a vu»**, que *Allah* l'élève davantage en degré dans l'au-delà et ici-bas et qu'Il préserve sa communauté de ce qu'il craint pour elle. Le bassin par lequel *Allah ta^ala* l'a honoré en tant que secours pour sa communauté est une vérité. L'intercession qu'il a gardée en réserve pour sa communauté est une vérité, tout comme cela a été rapporté dans les nouvelles qui sont parvenues. Le pacte que *Allah ta^ala* a pris de *'Adam* et de sa descendance est une vérité. *Allah ta^ala* sait de toute éternité le nombre de ceux qui entreront au paradis et le nombre de ceux

qui entreront en enfer dans leur totalité, ce nombre n'augmente pas et ne diminue pas. Il sait aussi de toute éternité les actes qu'ils feront; à chacun d'eux il lui est facilité ce qui lui a été créé. La rétribution sera en fonction de ce sur quoi l'esclave aura conclut sa vie. Le fondement de la destinée est un secret de *Allah ta^ala* envers Ses créatures, aucun ange de degré élevé ni aucun prophète envoyé n'en a eu connaissance. L'approfondissement et la réflexion sur ce sujet est un moyen de courir à sa perte (*al-khidhlan*), une voie d'accès vers la privation et une marche donnant sur l'injustice. Que l'on soit en garde de toutes ses forces contre cela, qu'il s'agisse de la réflexion, des pensées ou des mauvaises suggestions à ce sujet. *Allah ta^ala* a en effet caché la connaissance de la destinée à Ses créatures, Il leur a interdit de chercher à y parvenir. Tout comme Il dit *ta^ala* dans Son Livre: [﴿لَا يُسْـَٔلُ عَمَّا يَفْعَلُ وَهُمْ يُسْـَٔلُونَ﴾] (*la yous'alou ^amma yaf^alou wa houm yous'aloun*) *[sourat Al-'Anbiya' / 23]* ce qui signifie: **«Il n'est pas interrogé sur ce qu'Il fait mais eux le seront»**. Celui donc qui demande: (Pourquoi fait-Il telle chose?) aura rejeté le jugement du Livre et celui qui rejette le jugement du Livre fait partie des mécréants. Voici l'ensemble des choses dont a besoin celui dont le cœur est illuminé par la foi et qui fait partie des croyants par la grâce de *Allah ta^ala*. Et c'est le degré de ceux qui sont versés dans la science. En effet, la science est de deux sortes: une science qui se trouve chez les créatures et une science qui ne se trouve pas chez les créatures. Ainsi, renier la science qui se trouve chez les créatures est de la mécréance et prétendre détenir la science qui ne se

trouve pas chez elles est de la mécréance. La foi n'est validée qu'en acceptant la science qui se trouve chez les créatures et en abandonnant la recherche de la science qui ne s'y trouve pas. Nous croyons en la Table Préservée, au Calame et en tout ce qui y a été inscrit. Si les créatures s'unissaient toutes contre quelque chose que *Allah ta^ala* y a fait inscrire qu'elle existera pour faire qu'elle n'existe pas, elles n'y pourraient rien. Et si elles s'unissaient toutes pour faire exister quelque chose que *Allah ta^ala* n'y a pas fait inscrire, elles n'y pourraient rien. Le Calame a séché après avoir écrit ce qui doit avoir lieu jusqu'au jour du jugement. Ce qui a manqué l'esclave ne devait pas l'atteindre et ce qui l'a atteint ne devait pas le manquer. L'esclave doit savoir que *Allah* sait de toute éternité tout ce qui concerne toutes Ses créatures. Il aura ainsi prédestiné cela d'une destinée parfaite et irrévocable, qu'aucune de Ses créatures de Ses cieux ou de Sa terre ne contredit, ne révise ou n'enlève, ne change ou ne modifie, ne diminue ou n'ajoute. Ceci est l'une des croyances de la foi, l'un des fondements de la connaissance et de la reconnaissance de l'Unicité de *Allah ta^ala* et de Sa divinité comme Il le dit *ta^ala* dans Son Livre: [﴿وَخَلَقَ كُلَّ شَىْءٍ فَقَدَّرَهُۥ تَقْدِيرًا﴾] (*wa khalaqa koulla chay'in faqaddarahou taqdira*) *[sourat Al-Fourqan / 2]* ce qui signifie: **«Il crée toute chose et lui prédestine une destinée»** et Il dit *ta^ala*: [﴿وَكَانَ أَمْرُ ٱللَّهِ قَدَرًا مَّقْدُورًا﴾] (*wa kana 'amrou l-Lahi qadaran maqdoura*) *[sourat Al-'Ahzab / 38]* ce qui signifie: **«Ce dont *Allah* veut l'existence (*'amr*) a lieu selon une destinée»**. Malheur donc à celui qui se montrera rebelle envers *Allah ta^ala* au

sujet de la destinée et qui aura eu le cœur malade pour y réfléchir, il aura cherché à atteindre par son illusion un secret caché pour scruter ce qui nous est caché, il deviendra un calomniateur (*'affak*) pécheur (*'athim*) suite à ce qu'il en dira. Le Trône (*al-^arch*) et le Piédestal (*al-koursiyy*) sont une vérité. Il n'a pas besoin du Trône et de tout ce qui est en-dessous. Il cerne toute chose par Sa science et toute chose est concernée par Sa science et Sa toute puissance. Il a fait que Ses créatures soient incapables d'englober toute chose par la science. Nous attestons que *Allah* a fait de *Ibrahim* un *khalil*, et que *Allah* a parlé à *Mouça* en lui faisant entendre Sa parole propre à son Être, par acte de foi, en le reconnaissant et en s'y soumettant. Nous croyons fermement aux anges, aux prophètes et aux Livres descendus aux messagers. Nous témoignons qu'ils ont tous été sur la vérité claire. Nous appelons musulmans croyants ceux qui s'orientent selon notre *Qiblah* tant qu'ils reconnaissent la véracité de ce avec quoi est venu le Prophète, tant qu'ils croient en la véracité de ce qu'il a dit et a annoncé et qu'ils n'en renient rien. Nous ne réfléchissons pas au sujet de l'Être de *Allah*. Nous ne débattons pas inutilement au sujet de la religion agréée par *Allah*. Nous ne débattons pas sans science au sujet du *Qour'an*. Nous témoignons qu'il est la parole du Seigneur des mondes, c'est l'Ange honnête qui est descendu avec et l'a enseigné au Maître des messagers *Mouhammad*. C'est bien la parole de *Allah ta^ala*, aucune des paroles des créatures ne lui est équivalente. Nous ne disons pas qu'il est créé. Nous ne contredisons pas la majorité des musulmans. Nous ne

déclarons pas mécréant quelqu'un des gens de la *Qiblah* en raison d'un péché qu'il aurait commis tant qu'il ne se le rend pas permis. Nous ne disons pas qu'avec la foi aucun péché n'est nuisible pour celui qui le commet. Nous nous attendons pour les croyants qui agissent en bien qu'Il leur pardonne et qu'Il les fasse entrer au paradis par Sa miséricorde mais nous ne pouvons pas le leur garantir et nous n'attestons pas qu'ils auront le paradis. Nous demandons le pardon pour les croyants qui ont mal agi et nous craignons pour eux le châtiment mais nous ne les faisons pas désespérer de la miséricorde de *Allah*. *Al-'amnou min makri l-Lah* et a*l-qounoutou min rahmati l-Lah*, ces deux choses font sortir de la communauté de l'Islam. La voie de vérité est située entre ces deux pour les gens de la *Qiblah*. L'esclave ne sort de la foi qu'en reniant ce qui l'y a fait entrer. La foi consiste à reconnaître par la langue et à croire par le cœur. Tout ce qui a été confirmé comme étant transmis par le Messager de *Allah* r, que ce soit la Loi ou les autres informations est entièrement vrai. La base de la foi constitue une seule et même chose et les gens de la foi sont, par rapport à la base de la foi, tous égaux. La différence de mérite entre eux tient à la crainte et à la piété, à la contradiction des penchants et à l'attachement à ce qui est le plus précautionneux. Les croyants sont tous *'awliya'ou r-rahman*. Le plus honorable d'entre eux selon le jugement de *Allah,* c'est celui qui fait le plus preuve d'obéissance et qui œuvre le plus conformément au *Qour'an*. La foi, c'est la croyance en *Allah*, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au jour dernier et

en la destinée, que cela concerne la prédestination du bien ou du mal, ce qui en est doux et ce qui en est amer de la part de *Allah ta^ala*. Nous croyons fermement en tout cela. Nous ne faisons pas de discrimination entre aucun de Ses messagers, nous reconnaissons la véracité de tous concernant ce qu'ils ont transmis. Les grands pécheurs de la communauté de *Mouhammad* ﷺ méritent l'enfer; ils n'y restent pas éternellement s'ils sont tous morts sur la croyance en l'unicité, même s'ils n'étaient pas repentants, après être morts en ayant connu *Allah* et Son messager et en étant croyants. Ils sont sous Sa volonté et sujets à Son jugement: s'Il veut, Il leur pardonne et les excuse par Sa grâce, tout comme Il l'a cité ^*azza wa jall* dans Son Livre: [﴿ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ ﴾] (*wa yaghfirou ma douna dhalika liman yacha'*) *[sourat An-Niça' / 48]* ce qui signifie: **«Et Il pardonne ce qui est en deçà à qui Il veut»**. S'il veut, Il les châtie dans l'enfer par Sa justice, puis Il les en fait sortir par Sa miséricorde et l'intercession des intercesseurs parmi les gens de l'obéissance envers Lui. Il les fait par la suite parvenir à Son paradis. En effet, *Allah ta^ala* préserve les gens qui L'ont connu et ne les rend pas dans les deux résidences comme ceux qui L'ont dénié, qui ont été privés de Sa bonne guidée et n'ont pas obtenu Sa protection. Ô *Allah,* Toi Qui protège l'Islam et les gens de l'Islam, fais que nous persévérions sur l'Islam jusqu'à ce que nous venions à la mort en étant musulmans. Nous considérons la prière valable derrière tout pieux ou tout grand pécheur des gens de la *Qiblah* ainsi que la prière funéraire pour ceux d'entre eux qui meurent. Nous ne

déclarons aucun d'entre eux comme faisant partie des gens du paradis ni des gens de l'enfer. Nous ne déclarons aucun d'entre eux mécréant, associateur ou hypocrite tant qu'il n'y a rien de cela qui soit apparu de leur part. Nous remettons à *Allah ta^ala* la réalité de leur for intérieur. Nous ne considérons pas licite de brandir l'épée face à quiconque de la communauté de *Mouhammad* sauf si c'est un devoir de le faire. Nous ne considérons pas licite la rébellion contre nos imams et nos gouverneurs même s'ils font preuve d'injustice. Nous ne faisons pas d'invocations contre eux et nous ne délaissons pas l'obéissance envers eux. Nous considérons que l'obéissance envers eux fait partie de l'obéissance envers *Allah ^azza wa jall* et qu'elle est obligatoire tant qu'ils n'ordonnent pas de désobéissance. Nous faisons des invocations pour eux afin qu'ils obtiennent vertu et sauvegarde. Nous suivons *As-Sounnah wa l-Jama^ah* et nous évitons la singularité, la divergence et la séparation. Nous aimons les gens de la justice et de l'honnêteté et nous détestons les gens de l'iniquité et de la trahison. Nous disons: *Allah* sait plus que tout autre au sujet de ce qu'il nous est confus de connaître. Nous considérons permis de passer les mains mouillées sur les *khouff* pendant le voyage et en-dehors du voyage comme cela est parvenu dans le récit des faits et actes du Messager et de ses compagnons. Le *hajj* et le *jihad* ont cours en compagnie des gouverneurs musulmans, les pieux d'entre eux et les grands pécheurs, jusqu'à l'avènement de l'Heure; rien ne les annulera ni ne les abrogera. Nous croyons fermement aux Honorables scribes, *Allah* a fait

d'eux des protecteurs pour nous. Et nous croyons fermement à l'ange de la mort chargé de retirer les âmes des mondes. Au supplice de la tombe pour celui qui le mérite. A l'interrogatoire du mort par *Mounkar* et *Nakir* dans la tombe au sujet de son Seigneur, de sa religion, de son Prophète, conformément à ce qu'ont fait parvenir les nouvelles rapportés du Messager de *Allah* ﷺ et de ses compagnons, que l'agrément de *Allah* leur soit accordé. La tombe est un jardin des jardins du paradis ou un antre des antres de l'enfer. Nous croyons fermement à la résurrection, à la rétribution des œuvres le jour du jugement dernier ainsi qu'à l'exposition des actes, à la lecture du livre des actes, à la récompense, au châtiment, au pont et à la balance. le paradis et l'enfer sont tous deux créés, ils ne s'anéantiront jamais et ne seront pas anéantis. *Allah ta^ala* a créé le paradis et l'enfer avant la création des créatures. Il leur a créé à tous deux des habitants: ceux d'entre eux qu'Il veut seront au paradis par Sa grâce et ceux d'entre eux qu'Il veut seront en enfer par Sa justice. Chacun agira selon ce qui lui est prédestiné et ira vers ce pour quoi il a été créé. Le bien et le mal sont prédestinés aux esclaves. La capacité par laquelle l'acte se réalise indispensablement, considérée du point de vue de la réussite accordée par *Allah* et qu'il n'est pas possible d'attribuer à la créature, cette capacité-là est conjointe à l'acte. Quant à la capacité du point de vue de la santé, de la faculté d'agir, du fait d'être en mesure d'y arriver et du point de vue de l'intégrité des organes, cette capacité est préalable à l'acte et c'est à elle que se rapporte le réquisitoire. Il en est comme Il le dit *ta^ala*: [﴿ لَا يُكَلِّفُ ٱللَّهُ نَفۡسًا إِلَّا وُسۡعَهَا ﴾] (*la*

youkallifou l-Lah_ou nafsan 'il-la wous^aha) *[sourat Al-Baqarah / 286]* ce qui signifie: **«*Allah* ne charge la personne que de ce dont elle est capable»**. Les actes des esclaves sont une création de *Allah* et une acquisition pour les esclaves. *Allah ta^ala* ne les charge que de ce qu'ils peuvent supporter. Ils n'auront à supporter que ce dont Il les a chargés. C'est cela la signification de: Il n'est de préservation et de force que par *Allah* (*La hawla wa la qouwwata 'il-la bi l-Lah*). Nous disons: personne n'a de moyen d'éviter la désobéissance à *Allah*, personne ne peut faire aucun mouvement contre et personne ne peut s'en détourner si ce n'est par l'aide de *Allah*. Et personne n'a de force pour accomplir l'obéissance à *Allah* et y persévérer si ce n'est par la réussite accordée par *Allah*. Tout se passe selon la volonté de *Allah ta^ala*, conformément à Sa science, par Sa prédestination et à Sa création. Sa volonté domine toutes les volontés, Sa prédestination domine toutes les ruses. Il fait ce qu'Il veut et Il n'est absolument pas injuste. Il est exempt de tout mal et de toute injustice. Il est exempt de tout défaut et de toute opprobre. [﴿ لَا يُسْـَٔلُ عَمَّا يَفْعَلُ وَهُمْ يُسْـَٔلُونَ ﴾] (*la yous'alou ^amma yaf^alou wa houm yous'aloun*) *[sourat Al-'Anbiya' / 23]* ce qui signifie: **«Il n'est pas interrogé sur ce qu'Il fait mais Ses esclaves eux le seront»**. Il y a dans l'invocation des vivants et dans leurs aumônes un profit pour les morts. *Allah ta^ala* exauce les invocations et satisfait aux besoins. Toute chose Lui appartient et Lui n'appatient à aucune chose. On ne se passe pas de *Allah ta^ala* même pas le temps d'un clin d'oeil. Celui qui prétend se passer de *Allah* le temps d'un clin d'oeil a

commis de la mécréance et fait partie des gens de la perdition. *Allahou yaghdab* [fait parvenir le châtiment] et *yarda* [agrée] mais pas comme l'une des créatures. Nous aimons les compagnons du Messager de *Allah* ﷺ et nous n'exagérons pas dans l'amour envers l'un d'entre eux. Nous ne nous innocentons d'aucun d'entre eux. Nous détestons celui qui les déteste et qui les mentionne autrement qu'en bien. Nous ne les mentionnons qu'en bien, les aimer fait partie de la religion, c'est un signe de foi et un acte de bienfaisance. Les haïr est de la mécréance, de l'hypocrisie et de l'injustice. Nous confirmons le califat après le Messager de *Allah* ﷺ en premier lieu pour *Abou Bakr As-Siddiq*, que *Allah* l'agrée, en raison de son mérite et de sa priorité sur toute la communauté, ensuite pour *^Oumar Ibnou l-Khattab*, que *Allah* l'agrée, ensuite pour *^Outhman*, que *Allah* l'agrée, ensuite pour *^Aliyy Ibnou Abi Talib*, que *Allah* l'agrée. Ce sont eux les califes bien guidés et les Imams de bonne guidée. Les dix que le Messager de *Allah* ﷺ a nommés et à qui il a annoncé le paradis, nous témoignons qu'ils auront le paradis conformément à ce que le Messager de *Allah* ﷺ a témoigné qu'ils auraient, sa parole étant véridique. Il s'agit de *Abou Bakr*, *^Oumar*, *^Outhman*, *^Aliyy*, *Talhah*, *Az-Zoubayr*, *Sa^d*, *Sa^id*, *^Abdou r-Rahman Ibnou ^Awf* et *Abou ^Oubaydah Ibnou l-Jarrah* qui est le dépositaire de cette communauté, que *Allah* les agrée tous. Celui qui parle en bien au sujet des compagnons du Messager de *Allah* r, de ses épouses pures de toute souillure et de sa descendance purifiée de toute association, celui-ci sera

innocenté de l'hypocrisie. Les savants du *Salaf* parmi les prédécesseurs et ceux qui les ont suivis parmi les successeurs sont les gens du bien et de la tradition et les gens de la science et de la réflexion. Ils ne sont mentionnés qu'en bien. Celui qui les mentionne en mal n'est pas sur la bonne voie. Nous ne préférons aucun saint à aucun des prophètes *^alayhimou s-salam* et nous disons qu'un seul prophète est meilleur que tous les saints. Nous croyons fermement à ce qui est venu au sujet de leurs prodiges (*karamah*) et ceux dont le récit ont été rapportés d'une manière sûre par les gens dignes de confiance. Nous croyons fermement aux signes annonciateurs du jour du jugement, à savoir la sortie de l'imposteur (*ad-dajjal*) et la descente du ciel de *^Iça*, le fils de *Maryam*, *^alayhi s-salam*. Nous croyons fermement au lever du soleil à partir de son couchant et à la sortie de la bête de la terre de son endroit. Nous n'accordons foi ni au devin ni au voyant ni à quiconque prétendant quelque chose qui contredise le Livre, la *Sounnah* ou l'Unanimité de la communauté. Nous considérons que la grande majorité est véridique et correcte et que la séparation est une déviation et une cause de châtiment. La religion que *Allah* agrée sur terre et au ciel est une seule et même religion, c'est la religion de l'Islam. *Allah ta^ala* dit: [﴿ إِنَّ ٱلدِّينَ عِندَ ٱللَّهِ ٱلۡإِسۡلَٰمُ ﴾] (*'inna d-dina ^inda l-Lahi l-'Islam*) *[sourat 'Ali ^Imran / 19]* ce qui signifie: **«Certes, la religion que *Allah* agrée c'est l'Islam»** et Il dit *ta^ala*: [﴿ وَرَضِيتُ لَكُمُ ٱلۡإِسۡلَٰمَ دِينًا ﴾] (*wa raditou lakoumou l-'Islama dina*) *[sourat Al-Ma'idah / 3]* ce qui signifie: **«J'agrée pour vous l'Islam en tant que**

religion». Elle est entre l’outrance et la négligence, entre l’assimilation et le négationnisme. Entre la croyance en la contrainte (*al-jabriyyah*) et la croyance que l’homme crée ses actes (*al-qadariyyah*). Entre a*l-’amnou min makri l-Lah* et a*l-qounoutou min rahmati l-Lah*. Voilà notre religion, notre croyance en apparence et en réalité. Nous nous innocentons en prenant *Allah* à témoin, de tous ceux qui contredisent ce que nous avons mentionné et présenté ici. Nous demandons à *Allah ta^ala* de faire que nous persévérions sur la foi, qu’Il nous accorde de mourir sur elle et qu’Il nous préserve des différents penchants, des avis dispersés, des voies médiocres telles que celles des *mouchabbihah*, des *mou^tazilah*, des *jahmiyyah*, des *jabriyyah*, des *qadariyyah* et d’autres parmi ceux qui ont contredit *As-Sounnah wa l-Jama^ah* et se sont alliés à l’égarement. Nous sommes innocents d’eux. Ils sont pour nous des égarés, des gens médiocres et c’est par *Allah* qu’est la préservation et la réussite.